

*les observations
du conseil
de surveillance
sur le rapport
du directoire*

1974

Mesdames, Messieurs,

Les circonstances rencontrées, les actions menées et les résultats obtenus par la Compagnie Bancaire en 1974 vous ont été exposés de façon exhaustive par le Directoire. Sur certains points essentiels qui touchent au passé immédiat et à l'avenir, le Conseil de Surveillance croit utile d'attirer maintenant votre attention.

L'exercice 1974 de la Compagnie Bancaire a été marqué par trois phénomènes majeurs :

- Les évolutions enregistrées en 1973 sur les marchés de l'argent et du crédit se sont prolongées et amplifiées pendant la plus grande partie de l'année. A la fin de l'exercice, s'est amorcé toutefois dans l'évolution des taux un retournement qui s'est poursuivi durant les premiers mois de 1975.*

- La concurrence, qui avait pu être jugée excessive en 1972 et 1973, a été sensiblement atténuée.*

• Le crédit de votre Compagnie sur les marchés monétaire et financier est resté incontesté, dans une période où il n'en fut pas de même, en France ou à l'étranger, pour tous les établissements bancaires ou financiers.

Les marchés de l'argent ont été perturbés depuis l'été 1972 par des mouvements dont la tendance n'était sans doute pas surprenante, mais dont l'ampleur a dépassé les limites raisonnablement prévisibles au début de cette période : l'intérêt des capitaux échangés sur le marché monétaire est passé de 4 à 14 % pour les échéances les plus courtes ; le taux d'émission des obligations est passé de 8 à 12 % sans que soit régulièrement assurée pour autant l'alimentation du marché ; le "flottement" des monnaies a renchéri les couvertures à terme d'engagements en devises et a contraint la Compagnie à suspendre ses emprunts en monnaies étrangères.

C'est dans un tel contexte que la Compagnie Bancaire a dû assurer le financement du développement de son Groupe. Ce développement a impliqué, entre le mois de juin 1972, point bas dans l'évolution des taux, et le mois de décembre 1974, un accroissement de 60 % du volume des ressources empruntées sur les marchés

monétaire et hypothécaire. Malgré la très forte hausse du taux des emprunts contractés au cours de cette période, la politique définie et mise en œuvre par le Directoire, en plein accord avec le Conseil de Surveillance, a permis de maintenir le coût moyen de ces ressources à un niveau toujours inférieur à 10,50 %.

Cette politique, qui a atténué les effets de la hausse des taux, estompera ou différera ceux que l'on peut attendre de la baisse en cours depuis six mois, mais un programme d'emprunt ne peut être défini avec une connaissance certaine de l'avenir et repose donc sur des hypothèses qui doivent être formulées de façon prudente, voire pessimiste.

Une constatation précise permet en tout cas de mesurer les risques qu'aurait fait courir une gestion moins prudente : l'encours des emprunts contractés par le Groupe sur les marchés monétaire et hypothécaire pour refinancer ses crédits non immédiatement mobilisables auprès des organismes de réescompte a dépassé en moyenne 14 milliards de francs l'an dernier. Grâce à la consolidation de ces emprunts, le coût moyen de cet encours a été inférieur de 3,15 points au taux moyen des emprunts courts négociés au cours de cette période. Faute de cet écart, le résultat brut d'exploit-

tation de l'ensemble du Groupe eût été réduit à zéro.

Il est clair que cette politique doit être maintenue : la persistance, dans une période de récession, d'une hausse des prix importante, en France comme dans la plupart des pays occidentaux, et les déséquilibres du système monétaire international incitent à ne pas exclure des hypothèses relatives aux prochaines années le retour à une situation monétaire plus difficile qu'aujourd'hui. Une telle éventualité peut survenir brutalement. La Compagnie Bancaire doit donc veiller à disposer à tout moment d'une trésorerie suffisamment consolidée. La masse des capitaux qu'elle emprunte est telle en effet qu'une opération de consolidation ne pourrait, dans son cas, être menée à bien dans des délais courts.

Ajoutons enfin qu'une telle politique contribue de façon décisive à maintenir le crédit de votre Société au niveau le plus élevé et qu'elle apparaît à ce titre indispensable à la poursuite du développement de votre Groupe.

La manière satisfaisante dont en 1974 la Compagnie Bancaire a fait face aux perturbations du marché de l'argent donne enfin l'occasion, sur un plan moins

immédiatement conjoncturel, d'évoquer un problème essentiel pour le Groupe : celui que pose la coexistence sur les mêmes marchés des établissements spécialisés et des banques à vocation générale.

Sept années se sont écoulées depuis la réforme de 1967, qui permettait une déspecialisation du système bancaire français, sept années qui ont permis d'en expérimenter les conséquences dans des contextes qui, sur tous les plans, furent d'une grande variété : récession, inflation modérée, inflation rapide, période de hausse de taux, période de baisse, abondance et restriction alternées de l'argent. Le Conseil de Surveillance peut donc aujourd'hui, avec le recul nécessaire, formuler sur ces problèmes de coexistence des observations qui s'appuient sur l'analyse de données objectives. Plusieurs points semblent acquis :

- La croissance exceptionnellement rapide depuis 1967 des formes de crédit que le Groupe de la Compagnie Bancaire avait le premier développées sur le marché français a prouvé la réalité et l'ampleur des besoins que certains, à l'époque, jugeaient encore marginaux ou valablement satisfaits par des procédures de financement à caractère public ou semi-public. Rappelons à cet égard que l'encours des crédits

immobiliers ne bénéficiant pas d'une aide de l'État est passé en sept ans de 22 à 138 milliards de francs par une progression dont le taux moyen de croissance annuelle atteint 30 %.

• Les modes de présentation, la structure des barèmes, les méthodes d'instruction, d'octroi ou recouvrement mises au point par les sociétés du Groupe ont été jugées suffisamment efficaces pour inspirer très largement les techniques des nouveaux venus sur le marché, comme cela avait été le cas, au cours de la période précédente, pour les établissements spécialisés créés sur le modèle de la Compagnie Bancaire.

• La vague de concurrence à laquelle les établissements spécialisés ont eu à faire face depuis la réforme de 1967 et particulièrement au cours de l'année 1972 ne devrait pas, croyons-nous, se reproduire avant longtemps ni quantitativement, ni sur le plan des taux, avec la même ampleur. Le déséquilibre structurel qui affectait la Compagnie Bancaire par rapport aux banques de dépôt sur le plan des ressources s'est en effet nettement atténué et l'utilité apparaît clairement aujourd'hui d'un juste équilibre dans la répartition des marchés entre les différentes catégories d'établissements.

En particulier les établissements spécialisés, en raison même de leur objet social, apparaissent comme un nécessaire facteur de stabilité dans l'approvisionnement de certains secteurs de l'activité nationale. Ce phénomène est indiscutable en ce qui concerne les crédits aux particuliers : les fluctuations, déjà très amples, de la demande et de l'activité dans des industries aussi vitales pour l'emploi que l'automobile, le bâtiment ou l'équipement des foyers seraient encore beaucoup plus brutales si le financement de cette demande dépendait exclusivement d'établissements à vocation générale qui peuvent être amenés à satisfaire plus ou moins libéralement leurs différentes catégories de clientèle selon les priorités du moment.

Au surplus, les établissements spécialisés peuvent aujourd'hui constituer pour les Pouvoirs Publics, dans la conception et la mise en œuvre de la politique du crédit, les moyens d'une vue globale des marchés sur lesquels ils opèrent et ceux d'un contrôle efficace du développement des opérations ; c'est dire qu'ils peuvent être les instruments d'une politique du crédit plus sélective, selon une orientation probablement inévitable dans un monde où les seules lois de la concurrence ne peuvent résoudre tous les problèmes d'allocation des ressources financières.

Ces données structurelles nous font penser en définitive que l'année 1975 constituera une étape importante pour le Groupe de la Compagnie Bancaire, non seulement parce que la baisse des profits amorcée en 1973 fera probablement place en 1975 à une substantielle amélioration, mais également parce que les conditions dans lesquelles ce Groupe a fait face à la tourmente de 1974 permettent de juger sa vocation d'avenir durablement consolidée.

avril 1975

*le rapport
du directoire*

1

Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 1975

L'année 1974 a été marquée,
pour le Groupe de la Compagnie Bancaire,
par la conjonction de facteurs peu favorables :

- affaiblissement progressif de la conjoncture,
- nouvelles et importantes hausses des taux d'intérêt,
- forte aggravation des charges d'exploitation,
- et entrave de l'activité par un contrôle renforcé du crédit.

Notre Groupe a cependant

- maintenu ses positions sur le marché,
 - sauvé l'emploi de son personnel
 - et largement préservé ses résultats.
-

LA SITUATION

L'année 1974 a enregistré une rupture dans l'expansion de l'économie française.

L'inflation, déjà vive en 1973, s'est accentuée durant les premiers mois de l'année sous l'effet des hausses très fortes du cours des matières premières et des produits pétroliers et a justifié le renforcement d'une politique monétaire déjà restrictive. Le plan mis en œuvre par le Gouvernement pour contenir l'inflation et pour réduire le déficit des échanges extérieurs ne pouvait manquer de freiner l'activité économique et de peser sur l'emploi.

Les effets de cette politique se sont manifestés d'autant plus nettement au dernier trimestre qu'estompés dans un premier temps par des achats et des constitutions de stocks de précaution ils ont été ensuite renforcés par la baisse de la conjoncture internationale et les désorganisations résultant en France de la grève des services postaux.

Le retournement de la conjoncture a contribué à tempérer la hausse des prix et celle des salaires, mais il a étendu au marché des biens de consommation durable, puis à celui des biens d'équipement la baisse de la demande qui s'était manifestée dès le premier semestre sur le marché immobilier.

1. L'ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT

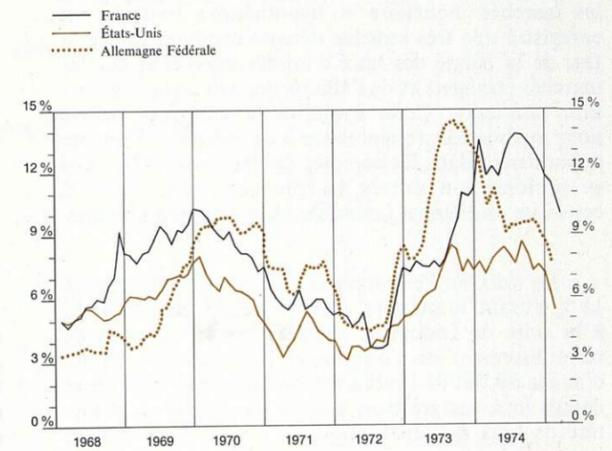
La hausse des prix et la politique suivie pour combattre l'inflation avaient, en France comme à l'étranger, provoqué en 1973 des hausses très importantes de tous les taux d'intérêt.

Cette évolution s'est prolongée dans notre pays au cours de l'année 1974.

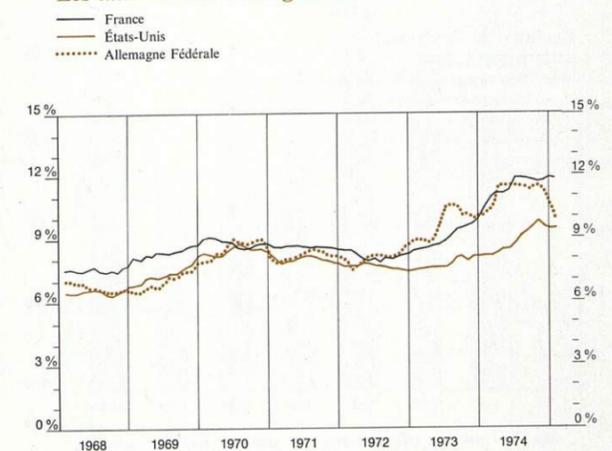
Le taux de l'argent à court terme a subi une brusque tension au mois de janvier, lors de l'abandon par la France des parités fixes de change. Le relâchement de cette tension n'a été que partiel et progressif;

il a été suivi jusqu'à l'été d'une hausse régulière qui a de nouveau porté le taux des emprunts au "jour le jour" à 14,50 %.

Les taux d'intérêt à court terme



Les taux d'intérêt à long terme



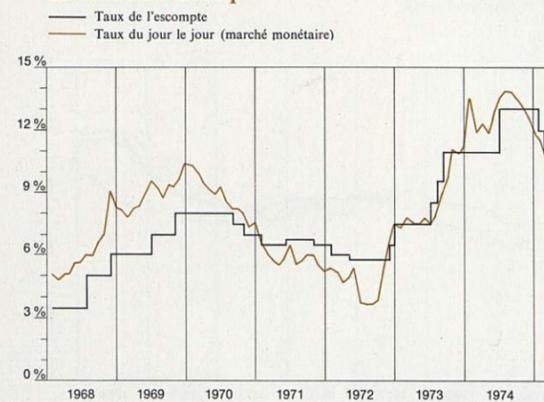
Les taux des emprunts de longue durée, qui étaient restés inférieurs à ceux des opérations à court terme pendant les premiers mois de l'année, ont fortement augmenté au second trimestre et se sont maintenus jusqu'en octobre à des niveaux sans précédent. De décembre 1973 à juillet 1974,

- le taux des emprunts à un an sur le marché monétaire est passé de 10,50 % à 14 %,
- celui des emprunts à cinq ans sur le marché hypothécaire de 10 à 14,25 %,
- celui des obligations privées de 10 à 12 %.

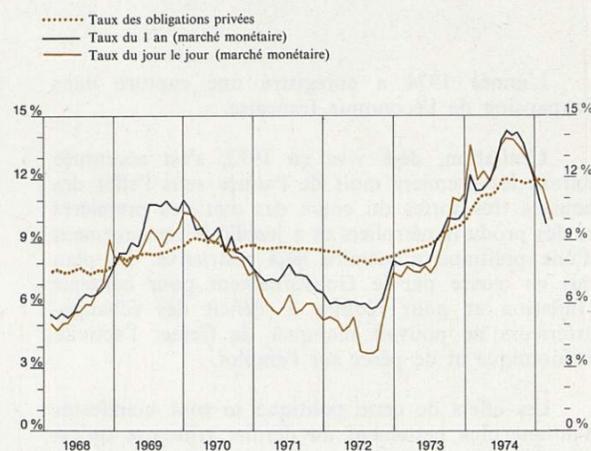
Au cours des mois de novembre et de décembre, les marchés monétaire et hypothécaire français ont enregistré une très sensible détente résultant tout à la fois de la baisse des taux d'intérêt intervenue sur les marchés étrangers et de l'affaiblissement de la conjoncture intérieure. Cette évolution a été trop tardive pour que ses conséquences sur les conditions d'activité apparaissent dans les comptes de l'exercice 1974, mais sa prolongation durant les premiers mois de 1975 constitue un élément favorable de la situation présente.

Le taux de l'escompte, qui avait été maintenu à 11 % durant le premier semestre, a été élevé à 13 % à la suite de l'adoption du plan gouvernemental de refroidissement de l'économie. Il a retrouvé en fin d'année du fait de l'évolution du marché et il conserve depuis lors, malgré trois baisses successives, le caractère de taux de pénalisation qu'il avait cessé d'avoir pendant deux ans.

Le taux de l'escompte



Les taux du marché en France



Les banques n'ont pas appliqué aux concours qu'elles consentent à leur clientèle des hausses de taux équivalentes à celles du marché monétaire, alors même qu'elles étaient contraintes de rester fortement emprunteuses par l'obligation de constituer d'importantes réserves auprès de la Banque de France; elles ont dû supporter de ce fait une détérioration de leurs conditions d'exploitation.

Le taux de base bancaire



2. L'ENCADREMENT DU CRÉDIT

Nous vous avons exposé dans notre précédent rapport

- les modalités de l'encadrement du crédit institué par les Autorités Monétaires pour limiter le développement des crédits bancaires,
- les difficultés qu'un mécanisme de régulation s'appliquant à l'évolution des encours introduit dans la gestion d'établissements distributeurs de crédits à moyen ou long terme,
- la duplication de contraintes qui résultait de l'institution de pénalités frappant les encours jugés excédentaires et du maintien des réserves obligatoires assises sur tous les accroissements d'encours.

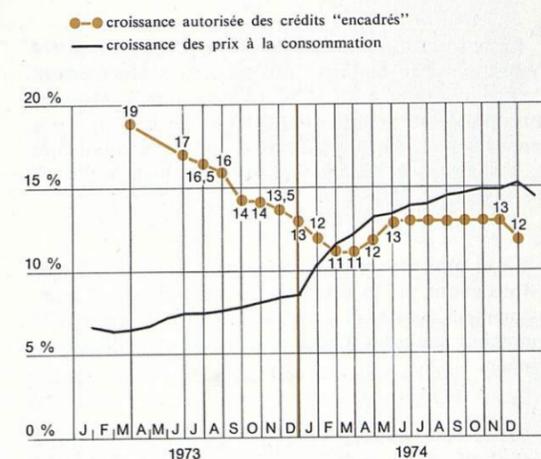
Il ne nous paraît point nécessaire cette année de vous entretenir avec le même développement d'une réglementation dont les caractéristiques essentielles ont été maintenues durant toute l'année 1974. Nous devons souligner cependant que :

- le taux de croissance des encours autorisé a été, à partir du mois de février, maintenu à un niveau inférieur au taux de la hausse des prix,
- la rigueur de cette disposition, qui entraîne une diminution de la valeur réelle des actifs financés par le crédit, a été atténuée par diverses mesures relatives aux crédits à l'exportation, aux crédits finançant des investissements générateurs d'économies d'énergie, puis plus récemment aux crédits professionnels à garantie mutuelle; ces mesures ont étendu les dispositions dérogatoires déjà en vigueur; les unes et les autres ont permis une croissance de l'ensemble des crédits bancaires supérieure à la norme générale d'encadrement; les mesures nouvelles prises en 1974 ne concernent pas toutefois les domaines d'intervention des sociétés du Groupe et n'ont donc eu aucun effet direct sur leur activité,
- les réserves obligatoires constituées sur la base des accroissements d'encours ont été allégées par diverses modifications de la date des encours de référence, puis elles ont été supprimées au mois de juillet, alors même qu'étaient aggravées les pénalités sanctionnant les excédents d'encours,
- la rigidité des modalités d'application de l'encadrement a été légèrement atténuée par diverses modifications intervenues au début de l'année 1975 : l'encours autorisé a été substitué à l'encours effectif comme référence des accroissements autorisés aux établissements

n'ayant pas pleinement utilisé leur potentiel d'encours; les accroissements d'encours autorisés mais non utilisés peuvent en outre faire l'objet pendant une période de six mois de reports qui autorisent une meilleure régulation de l'activité des établissements distributeurs de crédit.

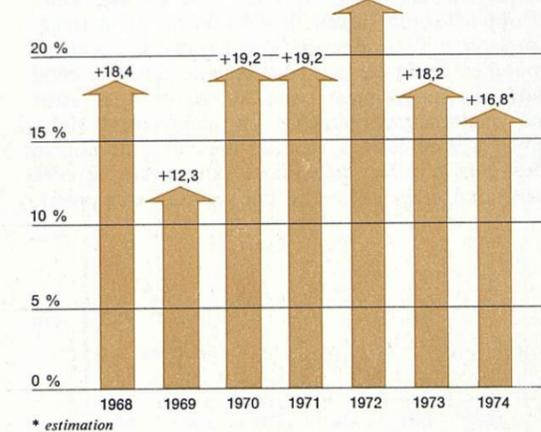
Croissance autorisée des crédits "encadrés"

(en % par an)



Croissance des crédits bancaires à l'économie

(en % par an)



* estimation

3. LE MARCHÉ FINANCIER

Le marché financier, dont le fonctionnement avait été affecté au premier semestre par les conflits sociaux qui ont entravé l'activité des grandes banques et celle des charges d'agents de change, a été ensuite gravement perturbé par les incertitudes de la conjoncture et par l'abstention temporaire des investisseurs institutionnels qui ont cessé d'y investir des capitaux en raison de l'intérêt que présentaient les placements à court terme sur le marché monétaire.

Cette situation nous a interdit de procéder en 1974 à l'émission d'un emprunt obligataire, conformément à l'usage que nous nous sommes appliqués à instaurer depuis plusieurs années et que nous nous proposons de maintenir : les fluctuations du marché monétaire ont, s'il en était besoin, confirmé le bien-fondé de cette politique.

Cette émission n'aura cependant été que différée car nous avons pu, la situation du marché s'étant assez brusquement renversée, procéder au mois de mars 1975 à l'emprunt que nous avons inscrit à notre programme financier.

Nous vous avons fait part l'an dernier de notre projet d'introduire en Bourse les actions de la SINVIM et celles de LOCABAIL-IMMOBILIER. L'offre au public et la cotation des actions de la SINVIM ont été effectuées au mois de juin dans des conditions que nous pensons satisfaisantes, mais nous avons ensuite jugé opportun, en raison de l'évolution du marché, de surseoir à l'introduction des actions de Locabail-Immobilier. Il eût été peu bénéfique au crédit de cette société que la première cotation de ses titres pâtit d'une conjoncture boursière particulièrement défavorable. Les évolutions récentes des cours de bourse et des taux d'intérêt pourraient sans doute, si elles étaient confirmées, permettre une reprise de ce projet.

LES POLITIQUES

1. LA POLITIQUE DE REFINANCEMENT

La Compagnie Bancaire a maintenu en 1974 les disciplines qu'elle s'impose dans le refinancement des crédits de son Groupe.

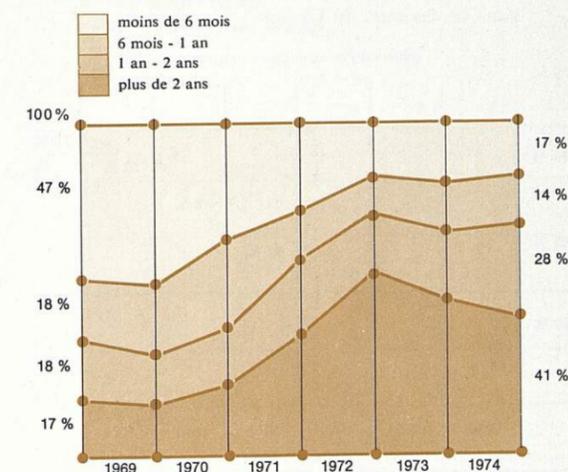
La crise de 1969-1970 a rendu manifeste le risque que courrait tout établissement distributeur de crédits à taux ferme en ne se finançant qu'à court terme : le risque qu'une hausse importante et rapide des taux d'intérêt bouleverse les conditions de son exploitation et affecte ses résultats au point de porter atteinte à la confiance de ses prêteurs. La politique suivie depuis lors par la Compagnie Bancaire vise donc deux objectifs :

- maintenir le Groupe, qui distribue des crédits à moyen et long terme, à l'abri de tout incident susceptible de troubler le fonctionnement régulier du marché monétaire,
- préserver sa capacité bénéficiaire contre d'amples fluctuations des taux d'intérêt en assurant le financement des crédits consentis à taux fixe par des ressources dont le taux soit lui-même stable pendant une durée suffisante.

La poursuite de ces objectifs nous a conduit à collecter de façon délibérée des ressources longues au cours du premier semestre 1974, période durant laquelle le taux des emprunts longs était inférieur à celui des emprunts courts, pour réserver à la Compagnie Bancaire la faculté de mettre ultérieurement à profit une baisse éventuelle du taux des emprunts à court terme, sans nuire à la sécurité des financements de son Groupe.

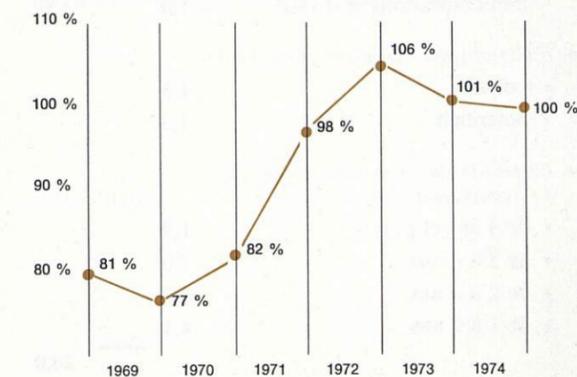
Après la hausse du taux des emprunts à long terme intervenue peu avant l'été, nous avons jugé prudent, en raison du caractère très inflationniste de la conjoncture et des risques qui semblaient alors menacer le fonctionnement du marché monétaire, de poursuivre cette collecte de ressources longues. Tout au plus en avons-nous quelque peu diminué les durées.

Structure de l'encours des emprunts sur les marchés monétaire et hypothécaire



Cette politique a permis que tous les crédits non immédiatement mobilisables auprès des organismes de réescompte, lesquels constituent une part croissante des encours du Groupe, restent intégralement couverts par des moyens de financement dont l'échéance soit à plus d'un an.

Taux de couverture des encours non immédiatement réescomptables par des moyens de financement à plus d'un an



Part des crédits non immédiatement réescomptables dans les encours du Groupe



Au 31 décembre 1974, en milliards de francs

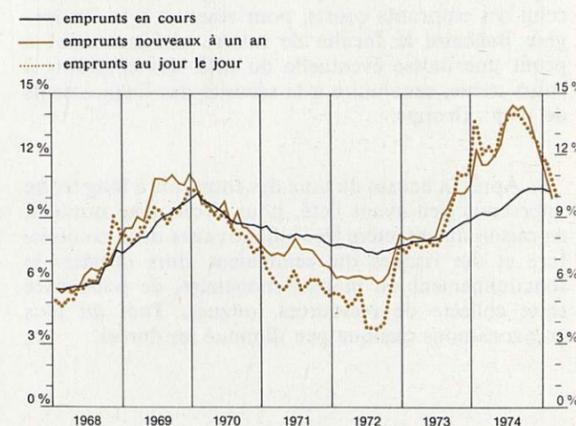
Encours non réescomptables	24,0
Moyens de financement :	
● Fonds de roulement	5,4
• fonds propres	2,0
• emprunts obligataires	1,3
• fonds de répartition CFEC	3,1
- immobilisations et divers	- 1,0
● Financements bancaires permanents	8,6
• utilisés	4,3
• potentiels	4,3
● Emprunts sur le marché monétaire ou hypothécaire	10,0
• de 4 ans et plus	1,9
• de 3 à 4 ans	1,0
• de 2 à 3 ans	3,0
• de 1 à 2 ans	4,1
	24,0

Nous avons pendant l'année négocié avec les banques de nouveaux accords permanents de financement. Les ressources que ces accords nous procurent contribuent à la consolidation de nos moyens de trésorerie et assurent le financement de 23 % environ de tous les encours du Groupe.

Les capitaux collectés sur les marchés monétaire et hypothécaire pour refinancer des crédits non immédiatement réescomptables constituent la plus importante des ressources du Groupe. Les conditions auxquelles nous avons emprunté ces capitaux ont permis de réduire très sensiblement les effets du renchérissement du loyer de l'argent intervenu depuis l'été 1972 et ont puissamment contribué à préserver la marge bénéficiaire des opérations en cours : du mois d'août 1972 au mois de décembre 1974 le coût moyen de l'ensemble des capitaux dont nous avons ainsi disposé a augmenté de 3,07 points passant de 7,40 % à 10,47 % (montant qu'il n'atteint plus dès à présent), alors qu'au cours de la même période

- la moyenne mensuelle du taux des emprunts nouveaux à un an d'échéance augmentait de 8,29 points, passant de 5,84 % en août 1972 à 14,13 % en juillet 1974,
- celle du taux des emprunts au jour le jour, auquel le Groupe ne recourt au demeurant que de façon tout à fait marginale, augmentait de plus de 10 points, passant de 3,76 % en août 1972 à 13,84 % en juillet 1974.

Taux moyen des emprunts en cours sur les marchés monétaire et hypothécaire



2. LA POLITIQUE TARIFAIRE

Quelle qu'ait été sa politique de trésorerie et de financement des opérations initiées au cours des années antérieures, le Groupe ne pouvait échapper en 1974 à la nécessité d'ajuster le taux de ses concours aux conditions qui prévalaient alors sur le marché de l'argent.

Ces ajustements ont porté le taux des opérations nouvelles à des niveaux jamais atteints et ont certainement contribué à réduire la demande solvable, notamment en matière de prêts immobiliers.

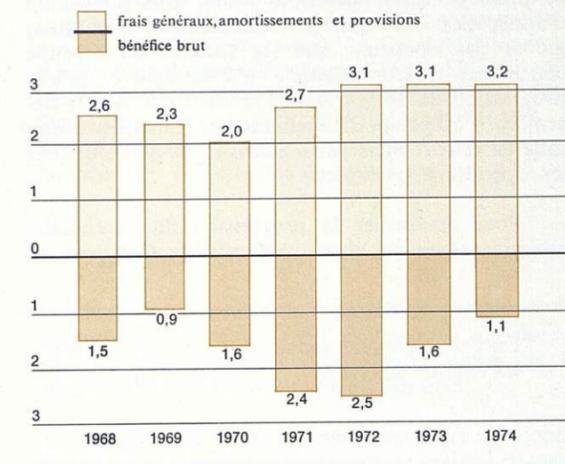
Pour les établissements finançant l'équipement professionnel ou l'acquisition de biens immobiliers, les délais qu'exige la mise en application de dispositions tarifaires nouvelles et le temps qui s'écoule entre la signature d'un contrat et le versement de fonds correspondant n'ont pas permis que les politiques appliquées puissent compenser intégralement les effets de l'augmentation très rapide du coût des refinancements nouveaux.

Pour les établissements finançant l'équipement des particuliers, l'importance des ajustements de tarifs indispensables à la sauvegarde de leur équilibre financier a fait très clairement apparaître l'inadéquation des références et des procédures réglementaires selon lesquelles sont fixés les taux de leurs opérations : ces taux sont référencés au taux du marché obligataire, qui est sans lien direct avec le coût du refinancement effectif de ces établissements, et ils ne sont ajustés qu'au terme de chaque semestre. Ce décalage perturbe d'autant plus gravement les conditions d'exploitation de ces sociétés que les Autorités de tutelle font parfois obstacle, pour des motifs d'opportunité conjoncturelle, à l'application des hausses de barèmes qui résulteraient de la stricte application des dispositions réglementaires.

La hausse générale des salaires et des prix ayant au surplus fortement aggravé leurs charges d'exploitation, en un temps où l'encadrement faisait obstacle à une croissance aussi rapide de leur encours, les sociétés de crédit du Groupe n'ont pu sauvegarder leurs marges financières. Les politiques qu'elles ont appliquées et l'évolution récente du loyer de l'argent permettent cependant à ces sociétés d'espérer que leurs marges pourront être rétablies aux niveaux requis par une rentabilité satisfaisante des fonds propres engagés.

Marge financière des Sociétés de crédit du Groupe

(en francs, pour 100 francs d'encours)



3. LES OPÉRATIONS CONJOINTES

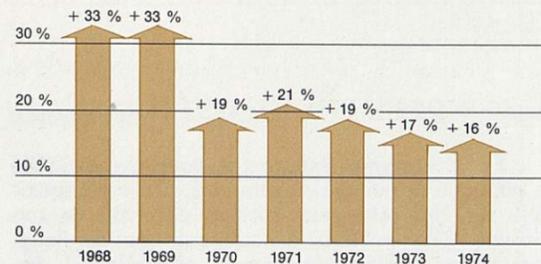
La Compagnie Bancaire a poursuivi en 1974 la politique de partage d'opérations qu'elle pratiquait déjà avec les principales sociétés de crédit de son Groupe. Cette politique a notamment permis d'augmenter les crédits d'équipement professionnel distribués durant le premier semestre, alors que la demande en était vive, sans provoquer d'encours excédentaires générateurs de "réserves de pénalité".

L'ACTIVITÉ DU GROUPE

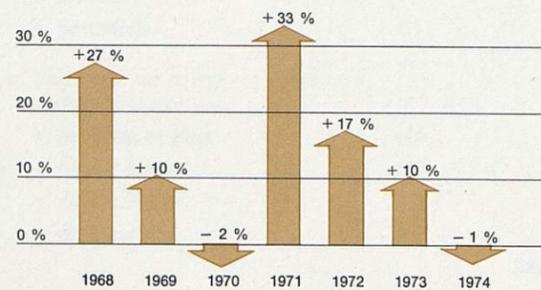
Les Sociétés de crédit ou de crédit-bail se sont attachées à contenir le développement de leur activité dans les limites que leur imposait le respect des règles fixées par les Pouvoirs Publics. De ce fait et bien que certaines de leurs opérations soient hors du champ d'application des règles de l'encadrement, le montant global des concours que les sociétés du Groupe consentent à leur clientèle n'a enregistré qu'une progression de 16 % durant l'année 1974. Au 31 décembre, il atteignait 33,2 milliards de francs, déduction faite de la part prise par d'autres établissements dans les opérations partagées.

Pour conformer la progression de ses encours aux normes qui lui étaient prescrites, le Groupe a dû

Taux de croissance annuel des encours de crédit



Taux de croissance annuel des crédits nouveaux distribués



limiter le montant de ses opérations nouvelles à 14,9 milliards de francs, soit à un montant légèrement inférieur à celui qui avait été atteint en 1973.

1. LES CRÉDITS D'ÉQUIPEMENT AUX ENTREPRISES

L'activité de l'U.F.B. et de LOCABAIL, qui financent les investissements des entreprises de petite et moyenne importance, a été limitée durant les trois premiers trimestres de 1974 par l'encadrement de leurs opérations : la concurrence bancaire s'était allégée et la demande de crédits d'équipement demeurait vive. Cette demande a fléchi au cours des derniers mois de l'année, notamment de la part des entreprises de construction ou de travaux publics et des entreprises de transport routier.

L'U.F.B. et LOCABAIL ont réalisé au cours de l'année 61 000 opérations nouvelles de crédit ou de crédit-bail d'un montant total de 3 415 millions de francs.

Les opérations en cours chez l'une ou l'autre société, au nombre de 170 000 environ, atteignent 5 404 millions de francs à la fin de l'exercice.

2. LES CRÉDITS D'ÉQUIPEMENT AUX PARTICULIERS

Le développement du CETELEM et de COFICA a été freiné par l'évolution de la conjoncture économique : le premier, qui finance l'ensemble des biens d'équipement ménager, a enregistré une diminution sensible de la demande de crédit au cours du second semestre; quant à la seconde, spécialisée dans le financement des véhicules automobiles, le nombre de ses concours a été limité par la baisse des immatriculations. Les conditions d'activité des deux sociétés se sont trouvées en outre bouleversées au dernier trimestre par la perturbation des services postaux.

CETELEM et COFICA ont distribué durant l'année 970 000 crédits d'un montant global de 4 348 millions de francs.

Le nombre des crédits en cours chez ces deux sociétés est de 1 680 000; leur montant dépassait en fin d'année 4 009 millions de francs.

3. LES FINANCEMENTS IMMOBILIERS

L'activité de l'U.C.B. s'est trouvée restreinte en 1974 non seulement par l'affaiblissement progressif de la demande qu'a provoqué le renchérissement des prêts immobiliers, mais plus encore par l'encadrement du crédit dont les règles sont inadaptées au cas particulier des établissements distributeurs de prêts à long terme.

L'U.C.B. a consenti au cours de l'année 104 000 prêts pour l'achat ou la rénovation de biens immobiliers. Ces prêts d'un montant global de 4 699 millions de francs anticipent, à concurrence de 60 %, des crédits différés de la C.F.E.C.. Les concours que celle-ci consent pour consolider d'autres prêts que ceux de l'U.C.B. ont été limités par l'effet de l'encadrement à 558 millions de francs, soit aux deux tiers environ du montant atteint en 1973.

Outre ces prêts à moyen ou long terme, l'U.C.B. a consenti 1 637 millions de francs de crédits nouveaux aux promoteurs d'opérations immobilières.

L'U.C.B. et la C.F.E.C. gèrent 750 000 crédits. L'encours de leurs opérations — prêts de l'U.C.B. ou crédits attribués de la C.F.E.C. — atteignait en fin d'année 25 130 millions de francs.

LOCABAIL-IMMOBILIER a dû, en raison de l'encadrement et faute de pouvoir émettre l'emprunt obligataire prévu à son programme financier, suspendre toute recherche d'opérations dès le mois de juillet et limiter ainsi en 1974 ses engagements nouveaux à 83 millions de francs. Il lui est de nouveau possible toutefois, depuis le début de l'exercice 1975 d'envisager de nouvelles opérations et de maintenir ses objectifs de développement.

4. LA PROMOTION IMMOBILIÈRE

La situation du marché immobilier s'est progressivement dégradée au cours de l'année 1974 sous les effets conjugués de la hausse du prix des logements et de la cherté des crédits.

La SINVIM a vendu au cours de l'année 1 296 logements et 14 300 mètres carrés de bureaux d'une valeur globale de 336 millions de francs. N'ayant pu maintenir ses ventes aux niveaux élevés atteints

en 1972 et 1973, la SINVIM a évité tout gonflement de ses stocks en ralentissant le rythme de ses mises en chantier.

La SEGECE, dont les activités principales sont la promotion et la gestion de centres commerciaux, a mené à bien le programme du Centre Commercial Régional de la nouvelle ville de Créteil. Ce centre est ouvert depuis le mois de septembre 1974. Les deux Sicomi du Groupe (LOCABAIL-IMMOBILIER et SICAR) y ont, l'une et l'autre, des investissements importants : 105 millions de francs environ.

5. L'ASSURANCE

Nous vous avons fait part l'an dernier de la constitution de CARDIF, Compagnie appelée à effectuer des opérations d'assurances auprès de la clientèle des sociétés de crédit du Groupe.

CARDIF a progressivement établi et développé ses premières activités dans des conditions qui peuvent être jugées satisfaisantes : elle a notamment conclu au cours de l'année 1974 10 600 contrats correspondant à un montant annuel de primes supérieur à 17 millions de francs.

1. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Votre Compagnie a perdu l'an dernier avec M. Robert LABBÉ un ami des premiers jours. M. LABBÉ qui était membre du Conseil de Surveillance, après avoir été dès l'origine membre du Conseil d'Administration, a toujours apporté une attention bienveillante et un soutien vigilant à la Compagnie Bancaire et aux sociétés de son Groupe. Sa disparition nous a tous attristés. Vous tiendrez certainement à vous associer à l'hommage que nous rendons à sa mémoire.

Le Conseil de Surveillance a appelé M. Pierre BAZY, Directeur Général de la Banque Worms, à succéder à M. Robert LABBÉ.

M. François BLOCH-LAINÉ a remis sa démission de membre du Conseil de Surveillance. Nous lui renouvelons l'assurance de notre regret et lui exprimons notre reconnaissance pour l'esprit de coopération qu'il a toujours manifesté. Le Conseil de Surveillance a appelé à sa succession M. Jacques CHAINE, Président du Crédit Lyonnais.

M. Louis-Charles de FOUCHIER a demandé à être déchargé des fonctions qu'il assumait au Conseil de Surveillance. Nous avons souhaité, en raison de l'attachement qu'il a de fort longue date manifesté à votre Société et à son Groupe, le voir siéger au Collège des Censeurs. Nous pensons que vous voudrez bien approuver cette nomination.

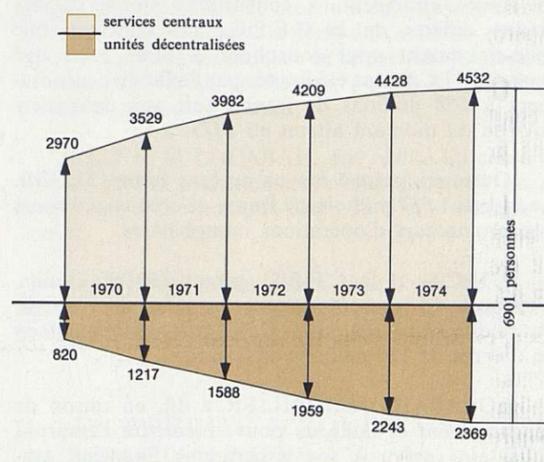
Nous vous proposerons de nommer membres du Conseil de Surveillance M. Gustave RAMBAUD, Directeur Général de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas, et M. Antoine DUPONT-FAUVILLE, Président de Crédit du Nord et Union Parisienne.

2. LE PERSONNEL

Les modifications intervenues dans les conditions de leur exploitation ont conduit les sociétés du Groupe à développer une politique de mobilité et de redéploiement du personnel qui vise tout à la fois à étendre l'expérience et la compétence de leurs collaborateurs et à limiter les accroissements d'effectifs dus à l'extension ou à la réorganisation de leurs activités : ces accroissements ont été contenus de ce fait dans une limite de 3,5 %.

Les principales sociétés ont poursuivi la politique de décentralisation qu'elles mettent en œuvre depuis dix ans pour accroître la rapidité et l'efficacité des services qu'elles offrent à leur clientèle et pour développer à travers une meilleure répartition des responsabilités l'intérêt des tâches de tous leurs collaborateurs. Les emplois nouveaux créés l'an dernier concernent en majorité les unités décentralisées : le nombre des agences ou des bureaux régionaux, où sont présentes une ou plusieurs des sociétés de crédit du Groupe, atteignait 130 à la fin de l'année 1974.

Evolution des effectifs du Groupe



Les augmentations générales de salaires ont atteint 21 % au cours de l'année 1974. Ces augmentations générales et les changements de classification liés à des promotions ou à des reclassements, qui ont concerné l'an dernier 24 % du personnel, ont permis à tous les salariés du Groupe de bénéficier, en dépit de la hausse très vive des prix, d'un accroissement important de leur pouvoir d'achat.

La participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises fait l'objet d'un accord commun à l'ensemble du Groupe. Cet accord a donné lieu en 1974, pour sa sixième année d'application, à l'attribution au personnel d'une masse globale d'intéressement de 13,97 millions de francs. Ce montant, lié aux résultats de l'exercice 1973, correspond à un taux d'intéressement de 6,05 % du salaire annuel pour la grande majorité des salariés dont la rémunération n'est pas plafonnée dans le calcul de cet intéressement.

Les élections intervenues en 1974 ont renouvelé les Comités d'entreprise constitués dans les dix sociétés les plus importantes du Groupe, lesquelles emploient 95 % de l'ensemble du personnel. Ces comités assument les fonctions qui leur ont été assignées par la loi. Leurs représentants participent en outre à un "Comité Consultatif", organe de consultation et d'information appelé à connaître des questions intéressant l'ensemble du Groupe, et assurent également, à travers le Conseil d'Administration de l'Association d'Entraide, la gestion des œuvres sociales communes à toutes les sociétés.

Un nouvel accord a été signé avec plusieurs organisations syndicales qui a permis d'améliorer le statut du personnel du Groupe et d'étendre les avantages dont il bénéficie.

Les sociétés ont poursuivi les actions qu'elles mènent de façon très active pour développer la formation de leur personnel : 2 768 agents, soit 40 % de l'effectif du Groupe, en ont bénéficié l'an dernier, à raison de 35 heures en moyenne pour chacun d'eux au cours de l'année; la contribution du Groupe à ces actions de formation est près de deux fois et demi supérieure aux normes minimales fixées par la loi.

2 500 personnes, soit plus de la moitié de celles qui travaillent dans les services centraux des sociétés du Groupe, bénéficient actuellement d'un horaire mobile personnalisé. Il est dans l'intention des sociétés du Groupe d'étendre ce régime, qui a été favorablement accepté par leurs collaborateurs, aussi largement que le permettent les contraintes du service de la clientèle.

3. LES ACTIONNAIRES

L'année 1973 avait été, sur le plan de la conjoncture boursière, une période peu favorable en général aux actions des banques et entreprises financières; l'année 1974 a été plus sévère encore : l'indice des cours publié pour ce secteur par la Chambre Syndicale des Agents de Change a enregistré, du début à la fin de l'année, une baisse de 27 %.

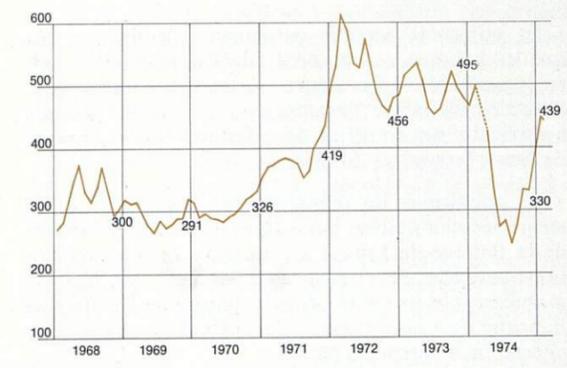
Les actions de votre Compagnie, qui avaient eu en 1973 un meilleur indice d'appréciation que les titres analogues, n'ont pas échappé à la baisse qui a très fortement affecté au cours de l'été 1974 toutes les

valeurs émises par des sociétés financières. Cette baisse a été toutefois très sensiblement corrigée au cours des six derniers mois.

Le montant moyen des transactions quotidiennes a été en 1974 voisin de 700 000 francs; au classement des valeurs les plus actives, ce montant a maintenu l'action de la Compagnie Bancaire au deuxième rang de son secteur.

Cours de l'action Compagnie Bancaire

(moyennes mensuelles des cours en francs, ajustés sur la base d'une action actuelle en fonction des attributions gratuites d'actions intervenues en 1971 et 1973)



1. LE BILAN DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Le montant des crédits financés par la Compagnie Bancaire et gérés soit par elle-même, soit par une de ses filiales, dépassait 13 600 millions de francs au 31 décembre 1974. Sa progression a atteint 20 % au cours de l'exercice; elle a donc été supérieure à celle de l'ensemble des concours distribués par le Groupe, nonobstant la disparition en cours d'exercice des financements (500 millions de francs environ) que la Compagnie Bancaire assurait à ses filiales pour leur permettre de constituer les réserves obligatoires qu'elles étaient tenues de déposer à la Banque de France à concurrence du tiers de l'accroissement de leurs encours de crédit :

- les nouveaux accords permanents de financement que les banques ont accordé au Groupe en 1974 ont été, pour la plus grande part, consentis à la Compagnie Bancaire elle-même; les concours que celle-ci accorde à ses filiales ont constitué de ce fait une fraction accrue de leurs ressources totales;

- les conditions de refinancement des crédits court terme réescomptables par négociation d'effets auprès de la Banque de France à l'occasion de ses interventions au titre de l'"open exceptionnel" ont incité à mobiliser tous les crédits de cette nature; la Compagnie Bancaire s'est ainsi procuré des ressources qu'elle a pu affecter à d'autres emplois.

L'augmentation de l'encours des crédits financés a donné lieu à un accroissement équivalent des ressources collectées sur le marché monétaire ou auprès des banques et des organismes de réescompte : le montant des crédits financés par les ressources de la Compagnie a en effet légèrement régressé, par suite de l'amortissement ou du non-renouvellement des emprunts obligataires ou des emprunts contractés — avec une garantie intégrale des risques de change — sur le marché des devises.

La réduction de ces emprunts a provoqué une légère contraction du bilan dont le total est passé au cours de l'exercice de 3 873 à 3 853 millions de francs, alors que les valeurs données en pension et les effets escomptés, inscrits au hors-bilan, augmentaient de 8 670 à 11 004 millions de francs.

Nous vous précisons, pour vous permettre de juger des valeurs inscrites à l'actif, que :

- l'augmentation des crédits à la clientèle est liée au

développement des opérations partagées entre la Compagnie Bancaire et ses filiales;

- l'accroissement des immobilisations résulte d'un reclassement, opéré sur instructions de la Commission de Contrôle des Banques, des titres des sociétés immobilières propriétaires des immeubles du Groupe et des avances consenties à ces sociétés;

- l'extension du portefeuille-titres tient pour l'essentiel aux souscriptions de la Compagnie Bancaire soit aux augmentations de capital de la Compagnie Financière Kléber, de Locabail-Immobilier et de Sicar, soit à l'emprunt obligataire émis par Locabail.

2. LES COMPTES DE RÉSULTATS DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Les produits bancaires perçus par la Société, nets des frais de même nature et des intérêts sur emprunts obligataires, se sont élevés à 76,37 millions de francs. Ce montant, qui n'atteint pas le niveau record obtenu en 1972 et 1973, en représente toutefois plus des quatre cinquièmes. Notre politique d'emprunts longs a toujours été menée pour le compte de l'ensemble du Groupe; nos filiales ont donc partagé le profit que nous avons tiré en 1974 de la disposition de ressources dont le coût moyen était bien inférieur aux taux d'intérêt pratiqués alors sur le marché.

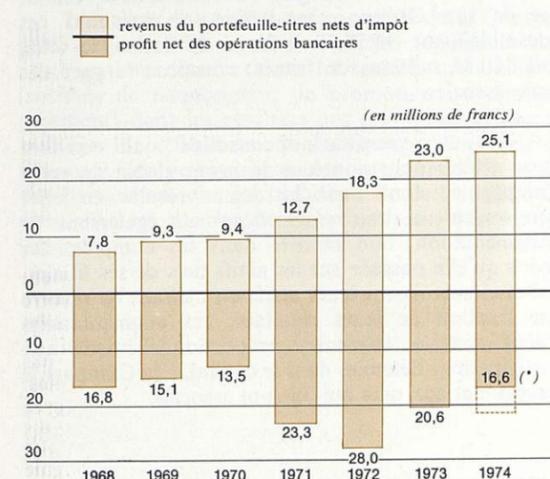
Les revenus du portefeuille-titres ont progressé de 8 % et atteint 29,10 millions de francs; ils sont composés à concurrence de 22,76 millions de francs par des dividendes bénéficiant du régime fiscal des sociétés-mères. Ces revenus contribuent pour une part croissante aux profits de la Compagnie et sont un élément régulateur de son bénéfice.

Les provisions pour risques constituées pour toutes les opérations de crédit partagées avec les filiales ont été dotées selon les procédures en vigueur dans ces sociétés. La contribution de la Compagnie Bancaire au fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe et les droits acquis par les salariés au titre des congés payés ont fait l'objet de provisions "pour charges futures".

La provision pour impôt inclut, outre l'impôt sur les profits de l'exercice, la contribution exceptionnelle payée au cours de l'année, à raison de 18 % de l'impôt 1973, soit 4,78 millions de francs.

Evolution du résultat net de la Compagnie Bancaire

(bénéfice net + dotations aux provisions ayant un caractère de réserves)



(*) en l'absence de la contribution exceptionnelle, le profit net des opérations bancaires eût atteint 21,4 m. f.

Une baisse des taux d'intérêt devant avoir pour effet de réduire les agios à attendre de l'emploi des ressources dont dispose votre Compagnie, nous avons jugé convenable d'élever à 9,77 millions de francs la provision déjà constituée au titre du réescompte complémentaire des encours financés en procédant à une dotation de 3,79 millions de francs. Cette dotation, non déductible du bénéfice imposable, nous a semblé préférable à une nouvelle dotation à la provision "pour éventualités diverses", également constituée à partir de profits ayant supporté l'impôt.

La provision pour réescompte complémentaire avait fait l'an dernier l'objet d'une reprise — les anticipations faites alors sur l'évolution des taux d'intérêt étant différentes — de sorte que le montant net des dotations aux comptes de provisions ayant supporté l'impôt est assez peu différent de celui que vous aviez approuvé l'an dernier (4,63 millions de francs en 1973; 3,79 en 1974).

Au total, le bénéfice net de 1974, hors plus ou moins-values à long terme, a atteint 37 379 373,29

francs. Ce résultat reproduit à l'identique, ou presque, celui qui avait été obtenu en 1973.

La baisse générale des cours des titres cotés en bourse, qui a été enregistrée durant les derniers mois de l'année 1974, nous a conduit à doter la provision pour dépréciation du portefeuille-titres. Cette dotation a été déterminée ainsi :

- les participations que votre Compagnie détient dans les sociétés cotées de son Groupe n'ont fait l'objet d'aucune provision. Ces participations ne peuvent, en raison de leur importance et de leur permanence, être évaluées sur la seule base de cours de bourse parfois très fluctuants et doivent être appréciées en fonction de l'actif net, du fonds de commerce et de la capacité bénéficiaire des sociétés concernées. Le Directoire a jugé qu'aucune de ces participations n'avait subi de dépréciation susceptible de justifier une provision particulière. Celles que la Compagnie Bancaire détient dans LOCABAIL et dans CETELEM avaient en fin d'année une valeur boursière inférieure à leur valeur d'inventaire, mais, dans l'un et l'autre cas, cette valeur d'inventaire est inférieure à la quote-part correspondante de l'actif net de la société en cause,

- les titres, autres que ceux de ses filiales, dont votre Compagnie détient le contrôle par l'intermédiaire de la Compagnie Financière Kléber ont été estimés selon les règles applicables aux titres de participation, conformément à la présomption posée par la loi, dès lors que leurs revenus bénéficient du régime fiscal des sociétés-mères et que leur détention a un caractère permanent : il n'a été constitué aucune provision pour les participations cotées dont la valeur d'actif net excède la valeur d'inventaire,

- les titres de placement ont été évalués conformément aux dispositions réglementaires : au cours moyen du mois de décembre pour les titres qui sont cotés, à leur valeur probable de négociation pour ceux qui ne le sont pas.

Les dotations aux provisions pour dépréciation de titres ont atteint un montant total de 11,53 millions de francs. De ce fait et compte tenu d'une plus-value nette à long terme de 3,84 millions de francs dégagée par les cessions de titres opérées au cours de l'exercice, le compte des plus et moins-values a été soldé par un déficit de 7 649 606,60 francs.

Le bénéfice net de l'exercice a donc été arrêté à 29 729 766,69 francs.

Le redressement général des cours de bourse enregistré au cours des premières semaines de 1975 a fortement atténué les moins-values potentielles qu'aurait fait apparaître une évaluation purement boursière de tous les titres émis par d'autres sociétés que celles du Groupe et détenus ou contrôlés par votre Compagnie. Vous considèrerez certainement comme une ratification des dispositions prudentes que vous avez régulièrement approuvées le fait que ces moins-values potentielles ont toujours été, même au plus bas de la conjoncture, largement couvertes par les provisions "pour éventualités diverses" qui avaient été antérieurement constituées et qui sont libres de toute affectation.

Vous trouverez, annexés aux comptes de l'exercice, tous les éléments nécessaires à votre information, notamment les bilans et comptes résumés et les résultats financiers de la Compagnie au cours des cinq dernières années, l'inventaire de son portefeuille et la liste des participations prises au cours de l'exercice (cf. pages 10 à 15).

3. LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

Les comptes consolidés du Groupe vous permettront d'apprécier la situation et les résultats de l'ensemble des sociétés dont votre Compagnie assure l'animation et le contrôle.

Ces comptes ont été établis conformément aux règles comptables en vigueur sur les places financières internationales et selon les principes mentionnés dans la note qui leur est jointe (cf. page 20).

Le bilan consolidé inscrit pour 36 180 millions de francs l'ensemble des actifs du Groupe; à concurrence des neuf dixièmes, ce total représente les concours consentis à la clientèle des sociétés du Groupe du fait d'opérations de crédit ou de crédit-bail.

Les fonds propres du Groupe, déterminés après répartition des bénéfices de 1974, s'élèvent à 2 020 millions de francs, dont 812 constituent la part de votre Compagnie et 1 208 celle qui doit être attribuée aux tiers qui lui sont associés dans ses différentes filiales.

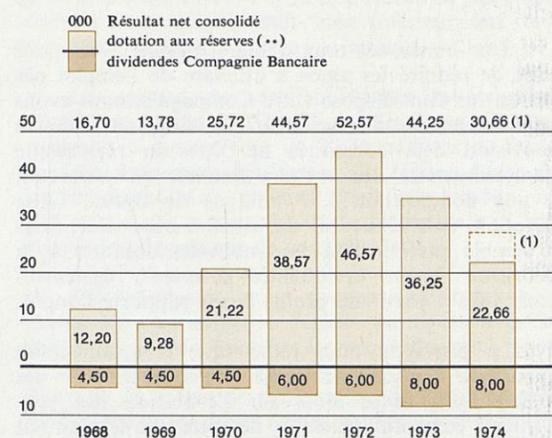
Le compte de résultats consolidés du Groupe aboutit à un résultat net d'exploitation, après amortissements et provisions pour risques, pour charges futures ou pour impôt, de 195,98 millions de francs.

En l'absence de la contribution exceptionnelle imposée aux sociétés, ce résultat net eût été de 225,52 millions de francs, soit plus des trois quarts du montant record atteint en 1972.

La part de la Compagnie Bancaire dans le résultat net de son Groupe, c'est-à-dire son "résultat net consolidé", est de 75,13 millions de francs; le solde soit 120,85 millions de francs, constitue la part des tiers associés.

C'est à ce "résultat net consolidé" qu'il convient de se référer pour apprécier le profit global de votre Compagnie, dont l'enrichissement résulte en effet non seulement de son bénéfice mais également de l'augmentation, non inscrite dans ses comptes, des droits qu'elle possède sur les actifs nets de ses filiales. Celles-ci accroissent leurs actifs en mettant en réserve une fraction de leurs résultats; ces augmentations d'actif sont à attribuer, proportionnellement aux participations détenues dans le capital, à la Compagnie Bancaire et aux tiers qui lui sont associés.

Résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire rapporté à une action (*)
(en francs)



(*) les résultats antérieurs à 1973 ont été ajustés pour tenir compte des distributions d'actions opérées gratuitement en 1971 et 1973.

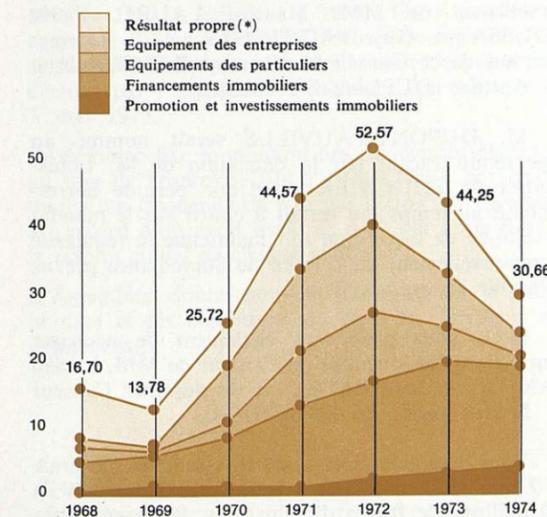
(**) dotations aux réserves ou aux provisions à caractère de réserve, chez la Compagnie Bancaire ou chez ses filiales.

(1) en l'absence de la contribution exceptionnelle imposée aux sociétés, le résultat net consolidé de 1974 eût été de F 36,54 par action, et les dotations aux réserves de F 28,54 par action.

Rapporté à une action, le résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire ressort pour 1974 à 30,66 francs. En l'absence de la contribution exceptionnelle imposée aux Sociétés, ce résultat par action aurait atteint 36,54 francs.

L'analyse du résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire fait apparaître l'effet régulateur des participations détenues dans les sociétés immobilières (sociétés de financement, de promotion ou d'investissement) dont les résultats ont été préservés par la politique de refinancement du Groupe. Les sociétés finançant les équipements des entreprises ou ceux des particuliers ont été, en dépit de cette politique, plus affectées par les perturbations des marchés de l'argent.

Résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire Analyse par secteurs d'activité
(en francs, par action)



(*) hors dividendes reçus des sociétés du Groupe

LES RÉSOLUTIONS

Les résolutions soumises à votre Assemblée vous invitent, connaissance prise des observations du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux comptes, à approuver le rapport du Directoire, les comptes de l'exercice 1974 et l'affectation de ses résultats.

Le bénéfice net de l'exercice (29 729 766,69 F) et le report à nouveau au 1^{er} janvier 1974 (789 649,14 F) forment un total de 30 519 415,83 F que nous vous proposons d'affecter ainsi :

- 8 000 000,00 F au fonds de prévoyance prévu à l'article 66 des statuts,
- 1 404 922,00 F à la réserve provenant de provisions pour investissement libérées,
- 36 189,06 F à la réserve provenant des plus-values exonérées,
- 19 603 136,00 F aux actionnaires qui percevraient ainsi :
 - 12 251 960,00 F au titre d'un premier dividende de 5 %
 - et 7 351 176,00 F au titre d'un dividende complémentaire de 3 %,
- 816 797,30 F au compte des tantièmes alloués au Conseil de Surveillance.

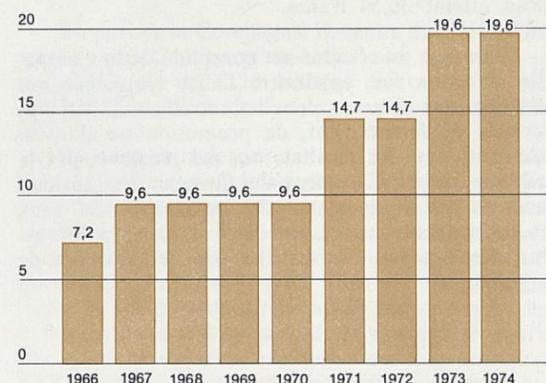
Le solde, soit 658 371,47 F serait porté au compte "report à nouveau".

Si vous approuvez ces propositions, le dividende versé au titre de 1974 sera de 8 F par action. Il sera assorti d'un avoir fiscal de 4 F, représentant l'impôt déjà payé au Trésor, qui portera à 12 F le revenu global de chacun de vos titres.

Ce dividende sera versé le 15 mai, selon la pratique usuelle de votre Compagnie.

Les dividendes des huit exercices antérieurs ont tous été fixés à 8 F par action; ils ont été également assortis d'un avoir fiscal de 4 F; mais le nombre des actions de votre Compagnie est passé, en neuf ans, de 900 000 à 2 450 392. Or, tous les titres nouveaux, à l'exception des 178 346 actions émises en 1970 à l'occasion des apports d'actions COFICA, vous ont été attribués gratuitement lors d'incorporations successives de réserves au capital social.

Montant des dividendes distribués
(en millions de francs)



Vous voudrez bien ratifier les cooptations de MM. Pierre BAZY et Jacques CHAINE, appelés par le Conseil de Surveillance à remplacer MM. Robert LABBÉ et François BLOCH-LAINÉ, jusqu'au terme des mandats que vous aviez confiés à ceux-ci.

Nous vous invitons à renouveler pour une période de six ans les mandats de membres du Conseil de Surveillance de MM. Maurice LAURÉ, Pierre MOUSSA et Guy TAITTINGER et à nommer membres de ce Conseil M. Gustave RAMBAUD et M. Antoine DUPONT-FAUVILLE.

M. DUPONT-FAUVILLE serait nommé au siège rendu vacant par la démission de M. Louis-Charles de FOUCHIER pour une période correspondant au temps qui restait à courir sur le mandat de celui-ci, de façon que soit maintenue la régularité du renouvellement du Conseil de Surveillance prévue à l'article 35 des statuts.

Nous vous proposons également de proroger pour six ans les fonctions de Censeur de MM. Lucien HARTOG et Jean PATEY, et de nommer Censeur M. Louis-Charles de FOUCHIER.

Vous nous aviez, lors de votre Assemblée Générale du 7 mai 1973, autorisés à procéder à l'émission de 800 millions de francs d'obligations. Nous en avons usé en émettant un emprunt de 400 millions de francs le 3 mars dernier et nous vous demandons de bien vouloir renouveler votre autorisation.

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice 1974 et toutes les opérations qui y sont mentionnées. Elle ratifie les observations du Conseil de Surveillance. Elle prend acte du rapport général des Commissaires aux Comptes et en accepte les conclusions.

L'Assemblée approuve les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1974 tels qu'ils lui ont été présentés.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve le projet d'affectation des résultats de l'exercice 1974 présenté par le Directoire.

Rappel fait :

- que les dividendes distribués au titre de chacun des trois exercices précédents ont été de 8 F par action assortis d'un avoir fiscal de 4 F,
- que le montant des dividendes distribués, qui avait été de 14 702 352 F au titre de chacun des exercices 1971 et 1972, a été élevé à 19 603 136 F au titre de l'exercice 1973 par l'effet de l'attribution gratuite aux actionnaires d'une action nouvelle pour trois anciennes décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 1973,

L'Assemblée fixe le montant des dividendes distribués au titre de l'exercice 1974 à 19 603 136 F correspondant à un dividende de 8 F par action; ce dividende est assorti d'un avoir fiscal de 4 F, qui porte à 12 F le revenu global de chaque action.

L'Assemblée donne pouvoir au Directoire d'arrêter la date et les conditions de mise en paiement des dividendes.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale ratifie les cooptations par le Conseil de Surveillance de M. Pierre BAZY nommé en remplacement de M. Robert LABBÉ, décédé, et de M. Jacques CHAINE nommé en remplacement de M. François BLOCH-LAINÉ, démissionnaire.

Les mandats de MM. Pierre BAZY et Jacques CHAINE prendront fin à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1978.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats de membres du Conseil de Surveillance de MM. Maurice LAURÉ, Pierre MOUSSA et Guy TAITTINGER. Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1980.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale nomme MM. Gustave RAMBAUD et Antoine DUPONT-FAUVILLE membres du Conseil de Surveillance.

Le mandat de M. Gustave RAMBAUD prendra fin à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1980. Celui de M. Antoine DUPONT-FAUVILLE prendra fin à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1976.

Septième résolution

L'Assemblée Générale proroge les fonctions de Censeur de MM. Lucien HARTOG et Jean PATEY jusqu'au terme de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1980.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale nomme M. Louis-Charles de FOUCHIER Censeur. Les fonctions de M. Louis-Charles de FOUCHIER prendront fin à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1980.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale autorise le Directoire à procéder à une ou plusieurs émissions d'obligations d'un montant nominal total de huit cents millions de francs, aux conditions qu'il jugera convenables, en francs ou en devises étrangères.

Cette autorisation est donnée pour une période de cinq ans; elle rend caduque la part non utilisée de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 7 mai 1973.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer les dépôts ou publications prescrits par la loi.

Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 1975

La Compagnie Bancaire n'a cessé depuis sa constitution de développer les fonctions qu'elle assume dans le financement de ses filiales; l'expansion de son Groupe suscite chaque année des besoins de capitaux croissants. Ces développements requièrent une progression constante des fonds propres de votre Compagnie. Il convient donc que ceux-ci puissent, si nécessaire, être ajustés au montant des capitaux qu'elle collecte.

Parallèlement, l'expansion de son Groupe procure à la Compagnie Bancaire une augmentation régulière de ses recettes et notamment des dividendes qu'elle reçoit de ses filiales. La poursuite de cette évolution durant les années prochaines nous paraît aujourd'hui plausible et nous semble appeler, si l'événement confirme cette perspective, une progression des distributions de votre Société.

En cette matière, la politique que vous avez constamment ratifiée se caractérise par

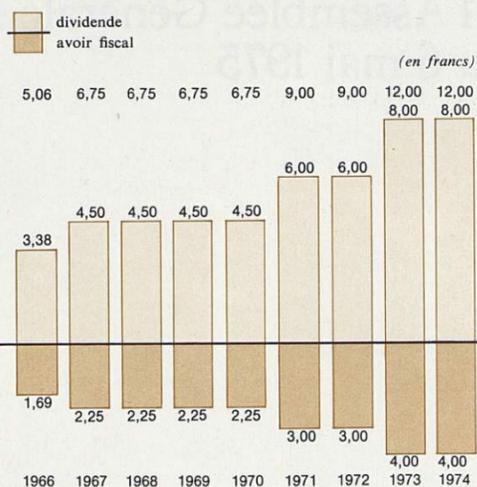
- la distribution chaque année d'un dividende de 8 F par action vous assurant, par le jeu de l'avoir fiscal représentant l'impôt déjà payé au Trésor, un revenu global de 12 F par action,
- la croissance des distributions de la Compagnie, en fonction de l'évolution de ses résultats, par émission et attribution gratuite d'actions nouvelles libérées par incorporation de réserves au capital social.

Les attributions gratuites ainsi opérées en 1967, 1971 et 1973 ont élevé de 7,2 à 19,6 millions de francs le montant annuel des dividendes versés; elles ont porté le revenu global de l'action Compagnie Bancaire, ajustée sur la base d'une action actuelle, de 5,06 F à 12,00 F par an.

Pour être à même de saisir sans délai de procédure toute occasion favorable qui pourrait se présenter au cours des prochaines années, le Directoire a jugé opportun, en plein accord avec le Conseil de Surveillance, de vous demander le pouvoir d'augmenter le capital social et de l'élever en une ou plusieurs fois à un montant au plus égal à 400 millions de francs. Les actions à émettre seraient libérées soit par des versements en espèces, soit par des incorporations de réserves.

Revenu global de l'action Compagnie Bancaire

(action ajustée sur la base d'une action actuelle)



Ce pouvoir, dont la validité serait limitée à cinq ans conformément à la loi, comporterait en particulier celui de fixer les modalités et les dates des augmentations de capital, d'en constater la réalisation et de procéder aux modifications corrélatives des statuts.

Première résolution

L'Assemblée Générale donne pouvoir au Directoire d'augmenter le capital social par une ou plusieurs émissions d'actions de numéraire, à libérer soit par des versements en espèces, soit par des incorporations de réserves, et de l'élever à un montant au plus égal à quatre cents millions de francs.

Elle donne pouvoir au Directoire de fixer les modalités et les dates de ces augmentations de capital, d'en constater la réalisation et de procéder aux modifications corrélatives de l'article 6 des statuts.

Ces pouvoirs sont conférés au Directoire pour une période de cinq ans.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer les dépôts ou publications prescrits par la loi.

Compagnie Bancaire
25 avenue Kléber, 75116 Paris, téléphone 525.25.25

les comptes

2

**Les rapports
des Commissaires
aux Comptes**



RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, pour l'exercice 1974, de la mission que vous avez bien voulu nous confier.

La révision des comptes de votre Société, à laquelle nous avons procédé, en collaboration avec le Cabinet TOUCHE ROSS de Londres, a été effectuée en conformité avec les règles de diligence généralement admises; nos contrôles ont porté en outre sur les Sociétés du Groupe dont les comptes sont consolidés.

Votre Directoire, dans son rapport, fournit une analyse détaillée des comptes de la Société, et mentionne notamment les modifications apportées à la présentation des comptes;

Nous vous rappelons que :

— la provision pour réescompte complémentaire (provision taxée) a fait l'objet d'une dotation de 3 783 400 F au titre de l'exercice.

— la provision forfaitaire pour risque moyen terme, qui figure dans les comptes de régularisation, provisions et divers, pour un montant de 4 153 257 F a supporté l'impôt à hauteur de 3 652 985 F.

Nous vous confirmons d'autre part les prises de participation ou de majorité signalées par votre Directoire ⁽¹⁾.

En conclusion, nous estimons pouvoir certifier la régularité et la sincérité :

— du bilan et des comptes de résultats de la COMPAGNIE BANCAIRE au 31 décembre 1974,

— du bilan et du compte de résultats consolidés au 31 décembre 1974 du Groupe de la COMPAGNIE BANCAIRE.

Paris, le 27 Mars 1975

Lucien LAUNIAU Robert MAZARS
Commissaires aux Comptes Inscrits

(1) cf. annexe 5 (page 15)

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous n'avons pas reçu avis, au cours de l'exercice, de nouvelles conventions autorisées par votre Conseil de Surveillance, et entrant dans le cadre de celles visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966.

Les opérations effectuées avec les différentes Sociétés du Groupe, dont nous avons eu par ailleurs connaissance, nous paraissent entrer dans le cadre des opérations courantes, conclues à des conditions normales, visées par l'article 144 de la loi.

Paris, le 27 Mars 1975

Lucien LAUNIAU Robert MAZARS
Commissaires aux Comptes Inscrits

Bilan de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1974

Le Bilan et les Comptes de la Compagnie Bancaire



Bilan de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1974

ACTIF	<i>Avant répartition</i>	<i>Après répartition</i>
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux	20 443 705,86	20 443 705,86
Banques et entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire		
- Comptes à vue	168 909 888,34	
- Comptes et prêts à échéance	84 669 917,36	
	253 579 805,70	253 579 805,70
Bons du Trésor et valeurs reçues en pension ou achetées ferme	1 361 639 420,00	1 361 639 420,00
Crédits à la clientèle - Portefeuille	1 102 842 914,44	1 102 842 914,44
Crédits à la clientèle - Comptes débiteurs	165 733 863,73	165 733 863,73
Comptes de régularisation et divers	28 913 877,36	28 913 877,36
Débiteurs divers	75 578 132,06	75 578 132,06
Comptes d'opérations sur titres	1 392 429,22	1 392 429,22
Titres de placement	32 673 770,00	32 673 770,00
Titres de filiales et participations	759 654 515,83	759 654 515,83
Immobilisations	50 925 064,39	50 925 064,39
total de l'actif	3 853 377 498,59	3 853 377 498,59

hors bilan

PASSIF	<i>Avant répartition</i>	<i>Après répartition</i>
Instituts d'Émission, Banques et entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire		
- Comptes à vue	57 838 924,19	
- Comptes et emprunts à échéance	1 476 899 000,00	
	1 534 737 924,19	1 534 737 924,19
Comptes d'entreprises et divers		
- Comptes à vue	81 567 133,64	
- Comptes à échéance	63 830 000,00	
	145 397 133,64	145 397 133,64
Comptes de particuliers		
- Comptes à échéance	39 025 239,34	39 025 239,34
Comptes de régularisation, provisions et divers ...	328 924 420,66	349 344 353,96
Créditeurs divers	20 850 246,37	20 850 246,37
Comptes d'opérations sur titres	517 342,19	517 342,19
Obligations	1 118 377 140,00	1 118 377 140,00
Réserves		
- Prime d'échange	31 918 793,21	31 918 793,21
- Prime de fusion	5 725 511,28	5 725 511,28
- Réserve légale	24 503 920,00	24 503 920,00
- Fonds de prévoyance	78 000 000,00	86 000 000,00
- Réserves provenant de plus-values exonérées	150 493 024,64	150 529 213,70
- Réserves provenant de plus-values à long terme ...	99 348 187,24	99 348 187,24
- Réserves provenant de provision pour investissement libérée	—	1 404 922,00
	389 989 436,37	399 430 547,43
Capital	245 039 200,00	245 039 200,00
Report à nouveau	789 649,14	658 371,47
Bénéfice net (hors plus ou moins-values)	37 379 373,29	
Solde des plus ou moins-values ..	— 7 649 606,60	
Bénéfice net de l'exercice	29 729 766,69	—
total du passif	3 853 377 498,59	3 853 377 498,59

Valeurs données en pension à recevoir	9 773 850 000,00
Effets escomptés circulant sous endos	1 230 530 000,00
Engagements par cautions et avals	554 692 977,09
Ouvertures de crédits confirmés	28 251 242,80

Compte d'exploitation générale de l'exercice 1974

DÉBIT		
Frais bancaires		
- Intérêts versés aux comptes des banques et autres entreprises admises au Marché Monétaire	223 436 918,93	
- Charges de Trésorerie	1 001 477 964,34	
- Intérêts versés aux comptes de la clientèle et sur bons de caisse	11 117 510,89	
- Autres charges bancaires	533 773,83	1 236 566 167,99
Frais de personnel		8 500 052,43
Impôts et taxes		1 804 199,84
Autres charges d'exploitation		13 265 157,84
Intérêts sur emprunts obligataires		95 042 939,38
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements		
- des immobilisations	55 801,60	
- des primes de remboursement	781 829,56	837 631,16
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions		
- Provisions pour créances douteuses	23 866 719,11	
- Provisions pour dépréciation du portefeuille-titres	11 526 002,72	35 392 721,83
Bénéfice d'exploitation		52 406 978,69
total du débit		1 443 815 849,16

CRÉDIT		
Produits bancaires		
- Intérêts perçus sur les comptes des banques et autres entreprises admises au Marché Monétaire	61 864 797,96	
- Produits des opérations de Trésorerie	1 151 061 780,45	
- Produits perçus sur crédits consentis à la clientèle	143 701 066,97	
- Produits perçus sur comptes débiteurs de la clientèle	24 529 460,26	
- Autres produits bancaires	22 139 826,40	1 403 296 932,04
Revenus du portefeuille-titres		
- Dividendes soumis au régime fiscal général		
• Sociétés du Groupe	5 728 236,19	
• Autres Sociétés	602 873,50	6 331 109,69
- Dividendes bénéficiant du régime fiscal des sociétés-mères		
• Sociétés du Groupe	22 200 062,96	
• Autres Sociétés	564 466,79	22 764 529,75
Produits accessoires		4 678 877,68
Reprises de provisions pour créances douteuses devenues disponibles		6 744 400,00
total du crédit		1 443 815 849,16

Compte de pertes et profits de l'exercice 1974

DÉBIT		
Contribution nette au fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe (1973)		2 250 320,00
Pertes sur exercices antérieurs		
- Créances irrécouvrables couvertes par des provisions	2 708 424,96	
- Autres pertes sur exercices antérieurs	402 806,93	3 111 231,89
Pertes exceptionnelles		
- Moins-values à long terme sur réalisation de titres de filiales et participations	22 418,54	
- Autres moins-values et pertes exceptionnelles	1 319 726,65	1 342 145,19
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors-exploitation		
- Provision pour investissement	1 888 793,00	
- Provision pour contribution nette au fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe (1974)	2 580 000,00	4 468 793,00
Provisions pour impôt		
- Provision pour impôt sur les Sociétés	23 221 436,00	
- Contribution exceptionnelle	4 783 565,00	28 005 001,00
Bénéfice net (hors plus ou moins-values)	37 379 373,29	
Plus-values exonérées	+ 36 189,06	
Moins-values nettes à long terme	- 7 685 795,66	
Bénéfice net de l'exercice		29 729 766,69
total du débit		68 907 257,77

CRÉDIT		
Bénéfice d'exploitation de l'exercice		52 406 978,69
Profits sur exercices antérieurs		250 671,71
Profits exceptionnels		
- Plus-values à long terme sur cessions de titres de filiales et participations	3 862 525,60	
- Autres plus-values	36 567,49	
- Autres profits exceptionnels	5 647 067,32	9 546 160,41
Reprises de provisions utilisées		
- sur créances irrécouvrables	2 708 424,96	
- sur titres	100,00	
- sur contribution nette au fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe (1973)	2 590 000,00	
- pour investissement au titre de l'exercice 1968	1 404 922,00	6 703 446,96
total du crédit		68 907 257,77

Annexe 1 : portefeuille titres de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1974

Valeur d'inventaire : 759.654.515,83	Nombre de titres détenus	% du capital	Valeur d'inventaire
1 - Sociétés du groupe			
UNION FRANÇAISE DE BANQUES "U.F.B."	396 680	66,11	(1) 28 702 639,38
COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS "LOCABAIL"	487 092	42,91	(1) 107 496 417,46
CETEM	748 596	72,22	(1) 149 076 309,83
COFICA	12 499	0,72	973 428,17
UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT "U.C.B."	895 689	30,38	(1) 259 541 917,15
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE "SINVM"	265 363	21,23	(1) 21 283 871,90
LOCABAIL IMMOBILIER (Société Immobilière pour le Commerce et l'Industrie)	622 196	24,92	75 310 635,83
SOCIÉTÉ D'ÉTUDE ET DE GESTION DES CENTRES D'ÉQUIPEMENT "S.E.G.E.C.E."	3 542	70,84	355 181,00
SICAR (Société Immobilière pour le Commerce et l'Industrie)	394 442	56,35	47 206 336,00
COMPAGNIE D'ASSURANCES ET D'INVESTISSEMENTS DE FRANCE "CARDIF"	62 000	62,00	4 358 600,00
SOLVEG ET CIE	49 975	24,99	1 249 375,00
COFIBAIL AUTO	28 750	57,50	4 168 750,00
COMPAGNIE FINANCIÈRE KLÉBER	299 819	99,94	18 939 566,23
2 - Autres valeurs Françaises			
COMPAGNIE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX "COGEI"	135 136	9,24	15 000 060,00
FONCIER INVESTISSEMENT (SICAV)	24 000	7,78	6 000 000,00
INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL "I.D.I."	20 000	0,46	2 000 000,00
SOCIÉTÉ POUR LE FINANCEMENT D'IMMEUBLES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS "SOFICOMI"	10 000	0,67	1 050 000,00
BANQUE IMMOBILIÈRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE "IMMOBANQUE"	9 000	1,12	937 500,00
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET HOTELIERS "SOFITEL"	8 362	0,53	239 100,00
ENERCO S.A.	4 499	22,49	224 950,00
3 - Valeurs étrangères			
Diverses valeurs			5 705 562,71
4 - Sociétés Immobilières			
DIVERSES S.A.I. ET S.C.I.			9 024 172,00
5 - Divers			
Actions Union de Crédit pour le Bâtiment détenues en tant que Tiers-Souscripteur garant de la faculté d'échange des obligations 4,50 % 1966	1 457	0,05	109 322,46
Titres ou parts dont la valeur d'inventaire est inférieure à 100 000 F par catégorie de titres ou de participations			(1) 700 820,71
Total			(2) 759 654 515,83

(1) Compte tenu d'un amortissement par emploi de plus-values.

(2) Après provisions pour dépréciation de 13 552 822,72 F

Annexe 2 : bilans résumés des cinq derniers exercices (avant répartition)

(en millions de Francs)

	31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73	31-12-74
ACTIF					
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux	7,6	26,9	5,6	2,6	20,4
Banques et entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire					
- Comptes à vue	22,1	29,8	77,9	51,2	168,9
- Comptes et prêts à échéance	1,2	1,2	15,7	65,2	84,7
Bons du Trésor et valeurs reçues en pension ou achetées ferme	895,7	1 365,5	1 455,3	1 965,1	1 361,6
Crédits à la clientèle - Portefeuille	202,1	278,7	445,0	676,0	1 102,8
Crédits à la clientèle - Comptes débiteurs	98,1	4,0	41,5	140,0	165,7
Comptes de régularisation et divers	46,0	17,8	23,9	95,2	28,9
Débiteurs divers	52,9	133,7	204,1	180,3	75,6
Comptes d'opérations sur titres	—	—	—	—	1,4
Titres de placement	—	—	—	0,7	32,7
Titres de filiales et participations	395,3	458,9	479,8	686,9	759,7
Immobilisations	9,6	9,6	8,7	10,2	50,9
total de l'actif	1 730,6	2 326,1	2 757,5	3 873,4	3 853,3
PASSIF					
Instituts d'émission, banques et entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire					
- Comptes à vue	127,5	109,2	14,8	123,8	57,8
- Comptes et emprunts à échéance	456,6	311,5	452,7	1 527,7	1 476,9
Comptes d'entreprises et divers					
- Comptes à vue	64,3	111,9	164,5	71,8	81,6
- Comptes à échéance	130,6	530,0	525,0	5,1	63,8
Comptes de particuliers					
- Comptes à échéance	4,7	8,9	18,1	30,4	39,0
- Comptes d'épargne régime spécial	14,3	6,4	4,8	—	—
Comptes de régularisation, provisions et divers	96,7	150,1	175,0	238,4	328,9
Créditeurs divers	6,8	16,7	17,9	29,9	20,9
Comptes d'opérations sur titres	0,2	0,5	0,4	3,8	0,5
Obligations échangeables 4,50 % 1965	72,7	55,2	36,5	15,5	0,2
Autres obligations	378,0	614,1	888,4	1 183,6	1 118,2
Réserves	221,1	198,5	227,3	357,1	390,0
Capital	137,8	183,8	183,8	245,0	245,0
Report à nouveau	0,5	0,3	0,9	0,4	0,8
Bénéfice net de l'exercice (hors plus ou moins-values)	17,9	26,5	32,8	37,0	37,4
Plus ou moins-values nettes, à long terme ou exonérées, de l'exercice	0,9	2,5	14,6	(1) 3,9	— 7,7
(1) reliquat sur 145 M, après affectation de 141,1 M aux réserves par décision du Directoire du 21 mai 1973.					
total du passif	1 730,6	2 326,1	2 757,5	3 873,4	3 853,3
HORS-BILAN					
Valeurs données en pension à recevoir	5 116,9	8 404,0	7 572,4	7 782,0	9 773,9
Effets escomptés circulant sous endos	350,9	125,6	747,1	887,8	1 230,5
Engagements par cautions et avals	817,8	914,7	1 242,9	1 518,8	554,7
Ouvertures de crédits confirmés	—	—	26,4	28,3	28,3

Comptes d'exploitation générale résumés des cinq derniers exercices

(en millions de Francs)

DÉBIT	1970	1971	1972	1973	1974
Frais bancaires					
- Intérêts versés aux comptes des Banques et autres entreprises admises au Marché Monétaire	48,4	48,4	43,4	130,0	223,4
- Charges de Trésorerie	484,9	558,8	587,5	593,3	1 001,5
- Intérêts versés aux comptes de la clientèle et sur bons de caisse	13,7	38,2	44,8	5,8	11,1
- Autres charges bancaires	2,0	2,6	18,3	0,5	0,5
Frais de personnel	3,6	4,5	6,7	7,0	8,5
Impôts et taxes	0,3	0,5	0,6	1,4	1,8
Autres charges d'exploitation	4,8	7,5	9,1	12,1	13,3
Intérêts sur emprunts obligataires	16,8	41,8	50,4	97,7	95,1
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements	9,9	10,2	11,7	13,9	0,8
Excédent des provisions constituées sur les provisions reprises	4,3	2,5	10,2	11,3	28,7
Bénéfice d'exploitation	37,5	64,6	76,2	74,8	52,4
total du débit	626,2	779,6	858,9	947,8	1 437,1

CRÉDIT	1970	1971	1972	1973	1974
Produits bancaires					
- Intérêts perçus sur les comptes des Banques et des autres entreprises admises au Marché Monétaire	12,7	5,2	2,6	11,5	61,9
- Produits des opérations de Trésorerie	577,3	722,6	724,2	778,0	1 151,1
- Produits perçus sur crédits consentis à la clientèle	—	0,4	1,1	78,7	143,7
- Produits perçus sur comptes débiteurs de la clientèle	21,1	24,8	88,0	17,9	24,5
- Autres produits bancaires	3,6	10,4	20,3	32,2	22,1
Revenus du portefeuille-titres	10,5	14,6	20,7	26,8	29,1
Produits accessoires	1,0	1,6	2,0	2,7	4,7
total du crédit	626,2	779,6	858,9	947,8	1 437,1

Comptes de pertes et profits résumés des cinq derniers exercices

(en millions de Francs)

DÉBIT	1970	1971	1972	1973	1974
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	0,9	0,9	2,0	2,3	2,3
Pertes sur exercices antérieurs	0,4	1,9	3,0	5,0	3,1
Pertes exceptionnelles	3,4	—	5,3	2,7	1,3
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors-exploitation	3,0	10,6	12,3	12,5	4,5
Impôts sur les bénéfices	12,4	26,3	31,8	26,4	(1) 28,0
Bénéfice net de l'exercice (hors plus ou moins-values)	17,9	26,5	32,8	37,0	37,4
Plus ou moins-values nettes, à long terme ou exonérées, de l'exercice	0,9	2,5	14,6	145,0	— 7,7
total du débit	38,9	68,7	101,8	230,9	68,9

CRÉDIT	1970	1971	1972	1973	1974
Bénéfice d'exploitation	37,5	64,6	76,2	74,8	52,4
Profits sur exercices antérieurs	—	—	0,6	0,1	0,3
Profits exceptionnels	1,3	3,8	15,9	148,6	9,5
Reprises de provisions utilisées	0,1	0,3	9,1	7,4	6,7
total du crédit	38,9	68,7	101,8	230,9	68,9

Annexe 3 : résultats financiers de la Compagnie Bancaire au cours des cinq derniers exercices

(Art. 133-135 et 148 du Décret sur les Sociétés Commerciales)

nature des indications	1970	1971	1972	1973	1974
1. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	137 834 600,00	183 779 400,00	183 779 400,00	245 039 200,00	245 039 200,00
b) Nombre d'actions émises	1 378 346	1 837 794	1 837 794	2 450 392	2 450 392
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	—	—	—	—	—
d) Nombre d'obligations échangeables contre des actions	129 778	98 637	65 250	27 761	—
2. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors-taxes	626 361 729,40	779 380 527,89	858 916 350,06	947 870 253,82	1 437 055 457,19
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	48 199 058,78	75 636 006,14	99 907 812,17	101 297 774,63	80 091 287,06
c) Impôts sur les bénéfices	12 369 522,00	26 289 171,00	30 240 694,00	25 730 773,17	28 005 001,00
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions (hors plus ou moins-values)	17 873 487,24	26 486 634,64	32 843 990,02	37 042 509,07	37 379 373,29
e) Plus ou moins-values nettes, à long terme ou exonérées	932 469,25	2 500 626,21	14 584 804,57	144 965 763,70	- 7 649 606,60
f) Montant des bénéfices distribués	9 600 000,00	14 702 352,00	14 702 352,00	19 603 136,00	19 603 136,00
g) Dividende versé à chaque action :					
- Avoir fiscal non compris	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00
- Avoir fiscal compris	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00
3. Résultat des opérations réduit à une seule action ajustée (1) (2)					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	16,79	20,14	28,43	30,84	21,26
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	8,38	10,81	13,40	15,12	12,13
c) Dividende par action ajustée :					
- Avoir fiscal non compris	4,50	6,00	6,00	8,00	8,00
- Avoir fiscal compris	6,75	9,00	9,00	12,00	12,00
4. Personnel					
a) Nombre de salariés au 31 décembre (3)	33	39	39	45	42
b) Montant de la masse salariale	3 128 763,33	3 967 154,69	5 696 627,43	5 766 791,29	7 111 918,04
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc)	819 002,58	977 613,67	1 504 696,69	1 604 301,62	2 068 348,14

(1) Opérations financières réalisées par la Société et coefficients d'ajustement ayant permis de ramener les résultats à une action actuelle :
 - en 1973 : augmentation du capital de 183 779 400 à 245 039 200 F par incorporation de réserves et attribution gratuite de une action nouvelle, jouissance 1^{er} janvier 1973, pour trois actions détenues.
 - en 1971 : augmentation du capital de 137 834 600 à 183 779 400 F par incorporation de réserves et attribution gratuite de une action nouvelle, jouissance 1^{er} janvier 1971, pour trois actions détenues.
 - en 1970 : augmentation du capital de 120 000 000 à 137 834 600 F en contre-partie de l'apport en nature d'actions de "COFICA" et de l'absorption de "l'Omnium de Participations Financières et de Valeurs Mobilières" (AGE du 30-12-1970). Les actions créées à ce titre portaient jouissance du 1^{er} janvier 1971.

Coefficients d'ajustement :
 - pour 1974 et 1973 coefficient 1
 - pour 1972 et 1971 coefficient 0,7500
 - pour 1970 coefficient 0,5625

(2) Pour 1970 les calculs par action ont encore été effectués sur la base de 1 200 000 actions, les 178 346 actions nouvelles créées par l'A.G.E. du 30-12-1970 comme indiqué dans le nota (2) ci-dessus étant jouissance du 1-1-1971.

(3) Nombre de salariés : à ces chiffres, qui ne représentent que le personnel propre de la Compagnie Bancaire, il y a lieu d'ajouter le personnel d'autres Sociétés du Groupe travaillant partiellement pour la Compagnie Bancaire et dont la rémunération est supportée au prorata par celle-ci.

Annexe 4 : renseignements concernant les filiales et les participations

(Articles 247 et 295 du décret sur les Sociétés Commerciales)

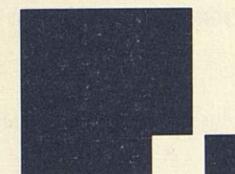
Renseignements à fournir lorsque la Société a annexé à son bilan un bilan et des comptes consolidés établis conformément à l'article 248 du décret sur les Sociétés Commerciales	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et Avances consentis par la Société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
1. Filiales : 50 % au moins du capital détenus par la Compagnie Bancaire					
a) Filiales françaises	254 672 454,44	97 065 339,18	12 211 239,22	11 318 640,60	
b) Filiales étrangères	—	—	—	—	
2. Participations : 10 à 50 % du capital détenus par la Compagnie Bancaire					
a) dans des Sociétés françaises	472 926 591,82	73 677 336,19	116 776 881,29	16 602 778,51	
b) dans des Sociétés étrangères	5 705 562,71	350 400,00	—	214 397,71	

Annexe 5 : participations prises au cours de l'exercice

(Article 356 de la loi sur les Sociétés Commerciales)

Acquisitions ou souscriptions effectuées au cours de l'exercice ayant eu pour effet d'assurer une participation égale ou supérieure à 10 % du capital des Sociétés concernées :	
— 4 499 actions de 100 F, libérées de la moitié du nominal, de la Société ENERCO S.A., soit 22,49 % du capital.	224 950,00
— 998 actions de 100 F, libérées du quart du nominal, de la Société GENERCO S.A., soit 19,96 % du capital ...	24 950,00
— 997 actions de 100 F du Groupement pour le Financement des Sociétés d'Économie Mixte "GIMIXTE", soit 19,94 % du capital	99 700,00
— 1 200 actions de 100 F, libérées de la moitié du nominal, de la Société d'Aménagement, de Restauration et d'Équipement de Saint-Maur-des-Fossés "SARESMA", soit 24 % du capital	60 000,00
— 34 actions de 100 F de la Société Civile pour la Réalisation des Centres Commerciaux de Villenave d'Ornon et de Talence "SOVITA", soit 34 % du capital	3 400,00
Total	413 000,00

**Le Bilan et les Comptes
consolidés
du Groupe**



Bilans consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire

ACTIF	31-12-71	31-12-72	31-12-73	31-12-74
Caisse, Instituts d'Émission, Trésor Public, Comptes courants postaux, Banques et Entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire	904	1 669	1 669	1 891
• Comptes à vue	753	1 374	1 479	1 005
• Comptes et prêts à échéance	151	295	190	886
Concours à la clientèle	20 590	24 497	28 690	33 225
a) Crédits				
• Immobiliers	14 299	16 602	19 396	22 992
• A l'équipement des entreprises	2 275	2 581	3 063	3 566
• A l'équipement des ménages	2 302	3 246	3 625	3 539
b) Crédit-bail et location				
• Matériels donnés en crédit-bail	1 169	1 329	1 715	1 945
• Immeubles donnés en location ou en crédit-bail	298	456	600	795
c) Participation à des opérations de promotion immobilière	247	283	291	388
Comptes de régularisation et débiteurs divers	385	374	548	508
Titres de participation	134	137	142	201
Immobilisations	269	314	351	355
Total	22 282	26 991	31 400	36 180

HORS BILAN

Résultats consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire

Résultat brut d'exploitation	
moins impôts	
Résultat net d'exploitation	
moins part des tiers	
Résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire* (hors plus ou moins-values)	
soit par action actuelle	
* Part de la Compagnie Bancaire dans les plus ou moins-values dégagées	

(après répartition, en millions de francs)

PASSIF	31-12-71	31-12-72	31-12-73	31-12-74
Instituts d'Émission, Banques et Entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire	16 860	20 120	23 378	27 228
• Comptes à vue	3	5	21	23
• Comptes et emprunts à échéance	16 857	20 115	23 357	27 205
Comptes d'entreprises, de particuliers & divers	2 211	2 943	3 153	3 465
• Comptes à vue	153	289	226	231
• Comptes et emprunts à échéance	57	103	78	146
• Fonds de répartition C.F.E.C.	2 001	2 551	2 849	3 088
Comptes de régularisation et créditeurs divers	1 160	1 328	1 745	2 171
Emprunts obligataires	746	1 015	1 319	1 296
Fonds propres	1 305	1 585	1 805	2 020
• Part des tiers dans les fonds propres des filiales	756	921	1 059	1 208
• Part de la COMPAGNIE BANCAIRE	549	664	746	812
Total	22 282	26 991	31 400	36 180

Engagements à terme de la C.F.E.C. ..	13 677	16 558	18 677	23 158
Engagements par cautions et avals	651	766	1 343	2 012
Ouvertures de crédits confirmés	2 411	3 564	4 193	5 358

en milliers de francs

	1970	1971	1972	1973	1974
	255 026	460 158	558 950	486 679	431 772
	<u>124 333</u>	<u>226 171</u>	<u>271 715</u>	<u>231 655</u>	<u>235 792⁽¹⁾</u>
	130 693	233 987	287 235	255 024	195 980
	<u>75 813</u>	<u>124 761</u>	<u>158 417</u>	<u>146 590</u>	<u>120 849</u>
	54 880	109 226	128 818	108 434	75 131
	25,72 F	44,57 F	52,57 F	44,25 F	30,66 F⁽²⁾
	582	2 611	12 114	— 8 041	— 1 726

(1) dont 29 543 au titre de la contribution exceptionnelle

(2) ce résultat eut été de 36,54 francs en l'absence de la contribution exceptionnelle

OPINION DES RÉVISEURS SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

A notre avis, les comptes consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1974 et les notes annexes (pages 17 à 22) ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis. Ils expriment de façon régulière et sincère la situation et les résultats du Groupe.

TOUCHE ROSS et C^o
Chartered Accountants

Robert MAZARS
Commissaire aux Comptes

Note sur les comptes consolidés

1 - Le champ de la consolidation.

Les Sociétés dont les comptes sont consolidés sont celles pour lesquelles la COMPAGNIE BANCAIRE assume à l'égard des tiers la responsabilité de la Direction, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses filiales (Cf. ci-après la liste des principales Sociétés du Groupe). Toutes ces Sociétés ont fait l'objet d'une consolidation intégrale.

2 - Les principes comptables.

a - Le réescompte comptable.

Les recettes relatives aux opérations de financement des ventes à tempérament (CETELEM COFICA, et pour partie U.F.B.) font l'objet d'un réescompte comptable : à l'ouverture du crédit sont inscrits à l'actif du bilan le total des versements dus par le client, au crédit du compte d'exploitation la totalité des agios prévus au contrat. Dans les résultats d'un exercice clos avant le remboursement intégral du crédit, il convient de ne prendre en compte que les agios relatifs à l'encours des capitaux dus pendant cet exercice : on effectue donc un réescompte en extournant les agios comptabilisés par avance. Le montant de ce réescompte est déduit du montant des actifs inscrits à l'actif du bilan.

Les opérations qui par l'escompte d'effets donnent lieu à un règlement par avance soit des agios versés par la clientèle soit des agios payés aux établissements qui mobilisent les crédits font également l'objet de réescomptes comptables ; le solde de ces réescomptes est inscrit dans les comptes de régularisation.

Tous les réescomptes comptables sont calculés en fonction du taux effectif des opérations concernées.

b - Les résultats financiers des Sociétés de crédit-bail.

Les résultats des Sociétés de crédit-bail mobilier ou immobilier sont établis en fonction des amortissements financiers calculés sur la base d'un taux de rendement des capitaux engagés constant pendant la durée du contrat.

Pour LOCABAIL, il est tenu compte des "valeurs résiduelles" des contrats en cours, c'est-à-dire du produit de la cession éventuelle des biens loués, cession qui peut intervenir et — intervient très généralement — en fin de contrat à un prix convenu dès l'origine. Le produit de ces valeurs résiduelles est supposé acquis progressivement, au rythme de l'amortissement financier du capital engagé, sous réserve toutefois d'un abattement de 10 % pour tenir compte des cas dans lesquels le locataire ne lève pas l'option d'achat dont il bénéficie.

Cette procédure diffère de celle qui est retenue par la Société qui comptabilise le produit de la vente des matériels au moment de son encaissement effectif en fin de contrat. En effet, pour probable que soit celui-ci, les valeurs résiduelles ne constituent pas juridiquement une créance qui puisse être escomptée.

c - Les provisions affectées à la couverture de risques non spécifiques.

Les dotations, non déductibles du bénéfice imposable, aux provisions pour éventualités diverses ou pour réescompte complémentaire et les dotations aux provisions pour investissement sont incluses dans les résultats ; les reprises en sont déduites.

d - Les tantièmes.

Les tantièmes attribués aux Conseils d'Administration sont considérés comme une charge et non comme un emploi du bénéfice car ils provoquent une réduction de l'actif net qui constitue l'assiette des droits de tous les actionnaires.

e - La provision pour impôt.

Les aménagements effectués modifient l'évaluation du résultat brut du Groupe. Pour que le résultat net publié donne une image correcte du profit réalisé, il est tenu compte des aménagements opérés dans le calcul de la provision pour impôt.

3 - Remarques sur le bilan consolidé.

a - Concours à la clientèle.

Figurent dans ce poste du bilan les principaux actifs productifs.

Les montants des crédits en cours sont obtenus, pour chacun des grands secteurs d'intervention du Groupe, en ajoutant aux montants inscrits dans les bilans des Sociétés les divers éléments figurant au hors-bilan (effets circulant sous endos, valeurs données en pension à recevoir).

Ces montants incluent les encours contentieux, nets des provisions pour créances douteuses et risques spécifiques.

Les matériels et immeubles donnés en crédit-bail sont estimés à la valeur comptable de ces immobilisations, nette d'amortissements financiers.

Les participations à des opérations de promotion immobilière sont constituées, pour l'essentiel, par les mises de fonds de la SINVIM dans les Sociétés de construction et par diverses participations de Sociétés du Groupe dans le financement des Centres commerciaux dont la SEGECE contrôle la réalisation.

b - Immobilisations.

Sont inscrites à ce poste les immobilisations nécessaires à l'activité du Groupe et notamment les immeubles de bureaux possédés par les diverses Sociétés immobilières dont les comptes sont consolidés.

c - Banques et entreprises non bancaires admises au marché monétaire.

Sont regroupées dans ce poste du passif toutes les ressources que le Groupe se procure directement auprès des banques et des organismes de réescompte et celles qu'il collecte sur les marchés monétaire et hypothécaire ou emprunte sur le marché des devises : ces ressources sont, pour une grande part, comptabilisées dans les engagements hors-bilan des différentes Sociétés concernées.

d - Fonds propres.

Les fonds propres inscrits dans les comptes des différentes Sociétés du Groupe sont corrigés des variations d'actif net dues aux aménagements résultant de l'application des principes de consolidation mentionnés ci-dessus.

Les fonds propres du Groupe ont été diminués d'une provision, calculée au taux forfaitaire de 25 %, pour l'impôt qui sera payé par la SINVIM du fait des distributions de ses réserves spéciales constituées en franchise d'impôt.

Ont été inclus dans les fonds propres du Groupe au 31 décembre 1974 les dividendes que la COMPAGNIE BANCAIRE recevra de ses filiales du fait de la répartition de leurs bénéfices de l'exercice 1974.

Liste des principales Sociétés consolidées

- Compagnie Bancaire
- Union Française de Banques "U.F.B."
- Compagnie pour la Location d'Équipements Professionnels "LOCABAIL"
- CETELEM (Crédit à l'Équipement des Ménages)
- COFICA
- Union de Crédit pour le Bâtiment "U.C.B."
- Compagnie Française d'Épargne et de Crédit "C.F.E.C."
- Locabail Immobilier
- Société d'Investissements Immobiliers de France "SINVIM"
- Société Immobilière de Construction et Aménagement du Centre de Rungis "SICAR"
- Solveg et Cie
- Société d'Étude et de Gestion des Centres d'Équipement "SEGECE"
- Compagnie Financière Kléber

La Compagnie Bancaire a publié un dossier d'analyse et de commentaire des comptes de son Groupe. Elle adressera ce dossier à toute personne qui lui en exprimera la demande (*).

(*) 25, avenue Kléber, 75116 Paris (bureau 435) ou téléphone 525-25-25 (poste 45-52).

Compagnie Bancaire
25 avenue Kléber, 75116 Paris, téléphone 525.25.25

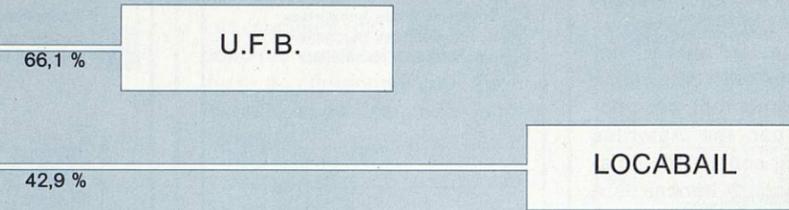
le groupe

3

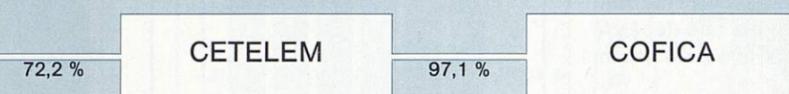
Le Groupe

compagnie bancaire

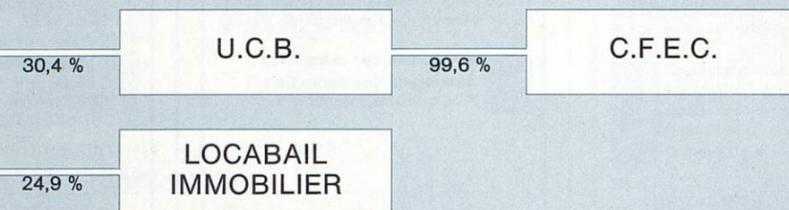
Financement de l'équipement des entreprises



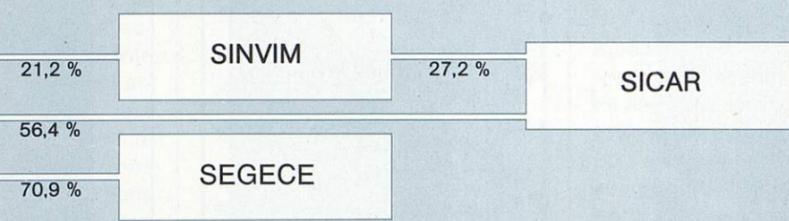
Financement de l'équipement des particuliers



Financements immobiliers



Promotion et investissements immobiliers



Le Groupe de la Compagnie Bancaire

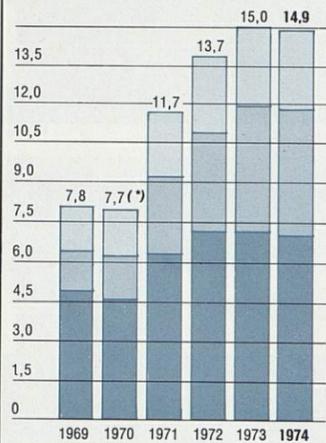
L'année 1974 a été caractérisée pour les sociétés du Groupe de la Compagnie Bancaire, comme pour l'ensemble des banques, par de nouvelles et importantes hausses des taux d'intérêt, notamment pour les emprunts longs, et par le renforcement des mesures prises par les Autorités Monétaires pour contenir la croissance des concours bancaires à l'économie.

Les sociétés du Groupe se sont imposées de contenir leur activité dans les limites de l'encadrement. De ce fait le montant des opérations nouvelles (14,9 milliards de francs) n'a pas dépassé en 1974 celui qui avait été atteint en 1973.

Montant des crédits distribués

(en milliards de francs)

Équipement des entreprises
Équipement des particuliers
Financements immobiliers

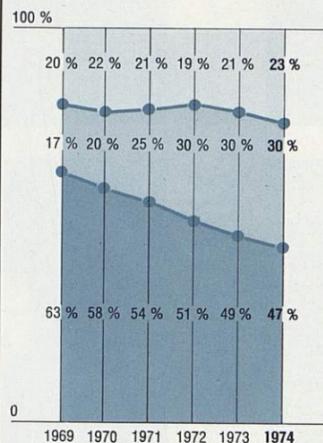


(*) non compris 1,1 de production COFICA

Répartition des crédits distribués

(en % du total)

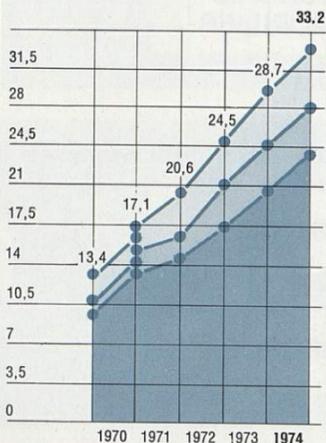
Équipement des entreprises
Équipement des particuliers
Financements immobiliers



Montant des concours à la clientèle

(au 31 décembre, en milliards de francs)

Équipement des entreprises
Équipement des particuliers
Financements immobiliers

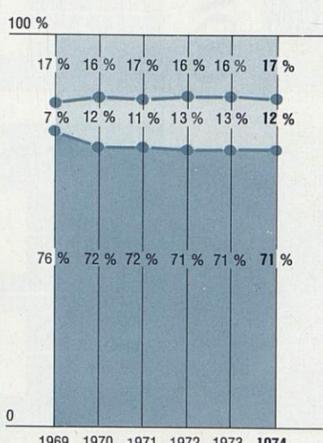


(COFICA est entrée dans le Groupe le 30 décembre 1970)

Répartition des concours à la clientèle

(en % du total)

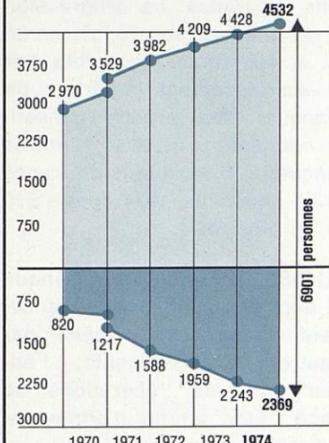
Équipement des entreprises
Équipement des particuliers
Financements immobiliers



Le montant global des concours que le Groupe consent à sa clientèle a enregistré une progression de 16 % au cours de l'année 1974 (certaines des opérations du Groupe ne sont pas soumises aux règles de l'encadrement). Il atteignait au 31 décembre 33,2 milliards de francs.

Évolution des effectifs

Services centraux
Bureaux régionaux



(COFICA est entrée dans le Groupe le 30 décembre 1970)

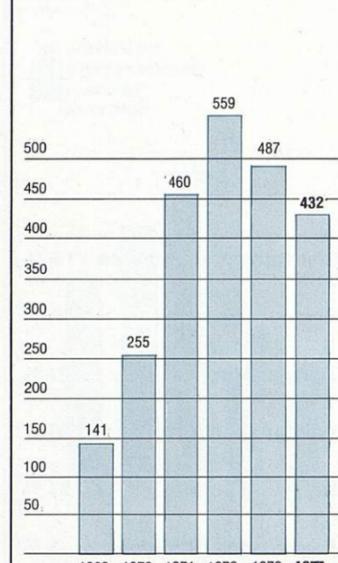
Les effectifs du Groupe ont progressé de 3 % et atteint, fin 1974, 6 901 personnes.

Les sociétés ont poursuivi leur politique de décentralisation : un tiers du personnel du Groupe travaille dans des unités décentralisées.

Les fonds propres dont le Groupe dispose dépassent 2 milliards de francs. Ils ont été constitués, à raison de 60 %, par autofinancement.

Résultat brut d'exploitation du Groupe

(en millions de francs)



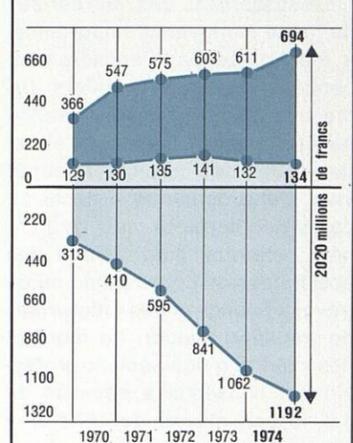
L'année 1974 a été une année difficile : à de nouvelles et importantes hausses des taux d'intérêt et aux difficultés dues à un contrôle renforcé du crédit se sont ajoutés un affaiblissement progressif de la conjoncture et une forte aggravation des charges d'exploitation.

La disposition de ressources de longue durée à taux d'intérêt garanti a atténué très sensiblement l'accroissement des frais financiers supportés par les sociétés de crédit, mais la détente observée sur le marché de l'argent au cours des deux derniers mois de l'année est intervenue trop tardivement pour que ses conséquences sur les conditions d'activité du Groupe apparaissent dans les comptes de l'exercice 1974.

Évolution des fonds propres

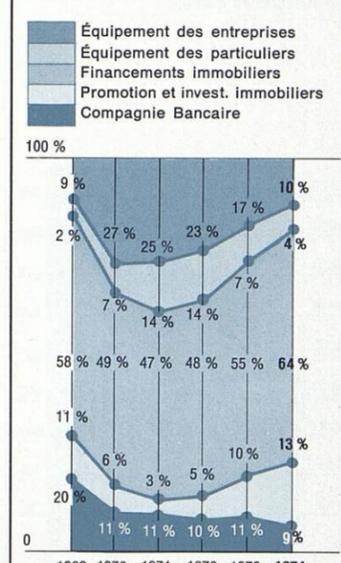
(en millions de francs)

Apports en espèces ou en nature
Plus-values dégagées
Mises en réserves



Origine du résultat brut d'exploitation du Groupe

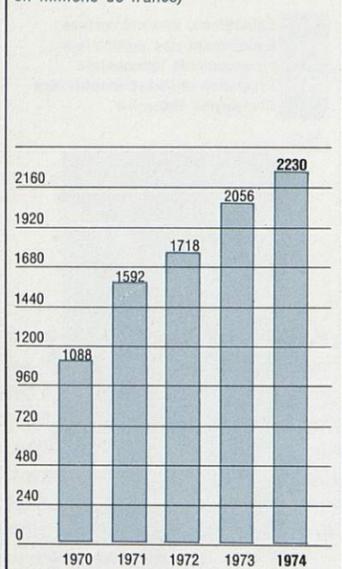
(en % du total, "divers" exclus)



Union Française de Banques

L'activité de l'U.F.B., qui finance l'investissement des entreprises de petite et moyenne importance, a été limitée par l'encadrement pendant les trois premiers trimestres de 1974 : la concurrence bancaire s'était allégée et la demande de crédit demeurait vive. Cette demande a fléchi au cours des derniers mois de l'année, notamment de la part des entreprises de construction ou de travaux publics et des entreprises de transport routier. Le montant des crédits d'équipement professionnel consentis a dépassé de 8,5 % son niveau de 1973 et a atteint 2 230 millions de francs.

Montant des crédits distribués
(équipement professionnel, en millions de francs)



Capital social de L'U.F.B. :

F 60 000 000

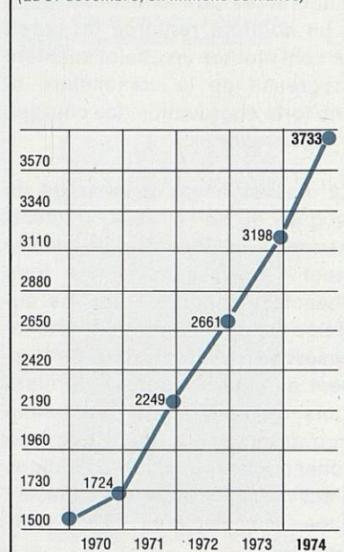
Actionnaires de l'U.F.B.
(au 31 décembre 1974)

Compagnie Bancaire	66,1 %
Banques fondatrices	0,9 %
Public	33,0 %

L'encours des crédits d'équipement distribués par l'U.F.B. s'élevait en fin d'année à 3 733 millions de francs. La progression de cet encours, soit 16,7 % en un an, a été rendue possible par un accroissement important de l'encours des crédits consentis conjointement avec d'autres banques : 753 millions de francs au 31 décembre 1974 contre 510 un an plus tôt.

L'U.F.B., qui a statut de banque de dépôt, participe au refinancement d'opérations initiées par d'autres établissements; l'encours de ces "opérations de place" était en fin d'année de 165 millions de francs.

Encours des crédits à l'équipement professionnel (1)
(au 31 décembre, en millions de francs)



(1) encours géré

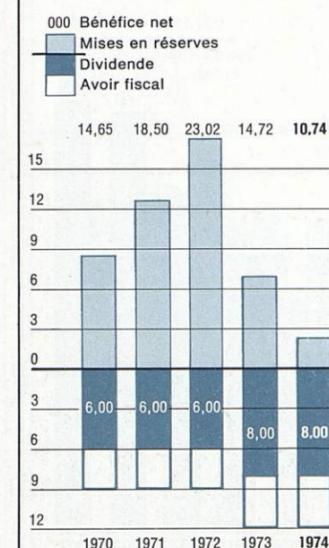
Répartition de l'activité 1974 par secteurs :

Distribution, commerce	16 %
Secteur Industriel	13 %
Travaux Publics	21 %
Véhicules Industriels	31 %
Secteur Agricole	11 %
Professions libérales	8 %

Affectation du bénéfice de l'exercice 1974
(en millions de francs)

Produit des opérations courantes	15,4
Revenus du portefeuille-titres	0,3
— Impôt	— 8,0
— Contribution exceptionnelle	— 1,0
Résultat de l'exercice	6,7
— Provisions à caractère de réserves	— 0,3
Bénéfice net	6,4
Dotations aux réserves	1,4
Dividendes et tantièmes	5,0

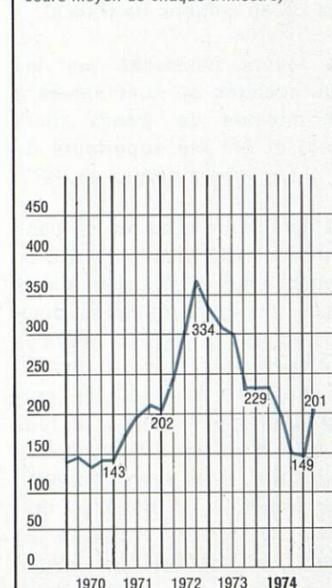
Bénéfice net et dividende par action ajustée
(sur la base d'une action actuelle, en francs)



Les comptes de 1974 ont permis de dégager, après amortissements et provisions pour créances douteuses ou pour charges futures, un bénéfice brut de 15,4 millions de francs. Après constitution d'une provision pour impôt de 8 millions de francs et paiement de 1 million de francs au titre de la contribution exceptionnelle, le bénéfice net de l'U.F.B. a été arrêté pour 1974 à 6,4 millions de francs, soit 10,74 F par action.

Ce bénéfice permettra la distribution d'un dividende de 8 F par action identique à celui qui a été versé au titre de l'exercice 1973. Assorti d'un avoir fiscal de 4 F, ce dividende procurera aux actionnaires un revenu global de 12 F par action.

Cours de l'action ajustée
(sur la base d'une action actuelle, cours moyen de chaque trimestre)



L'encadrement du crédit a contraint LOCABAIL à limiter le montant des achats de matériels effectués au cours de l'année 1974 à 1 171 millions de francs (taxes comprises). Ce montant n'est supérieur que de 4 % à celui qui avait été atteint en 1973, mais il place néanmoins LOCABAIL au premier rang des sociétés françaises de crédit-bail finançant des biens d'équipement. L'activité de LOCABAIL a été complétée par celle de sa filiale LOCABAIL-AUTOMOBILE spécialisée dans la location de véhicules de tourisme : les achats des deux sociétés ont atteint au total 1 185 millions de francs.

Les immobilisations, nettes d'amortissement, des deux sociétés ont été portées en 1974 de 1 459 à 1 671 millions de francs. Cette progression de 16 % a pu être réalisée dans le respect des normes réglementaires grâce à l'émission par LOCABAIL, en juillet 1974, d'un emprunt obligataire de 80 millions de francs.

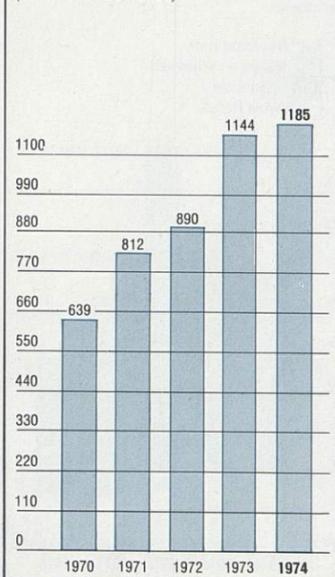
Les loyers encaissés par les deux sociétés se sont élevés à 934 millions de francs (hors taxes) et ont été supérieurs de 16 % aux loyers perçus en 1973.

Les comptes établis sur la base d'amortissements financiers, d'un montant total de 707 millions de francs, aboutissent, après dotation des provisions pour créances douteuses, pour charges futures ou pour intéressement du personnel, et amortissement de tous les frais d'émission de l'emprunt obligataire, mais avant provision pour impôt, à un bénéfice brut consolidé de 29,6 millions de francs, soit 26,08 F par action. Ce bénéfice est sensiblement

Répartition de l'activité 1974 par secteurs :

Distribution, commerce	13 %
Secteur Industriel	34 %
Travaux Publics	30 %
Véhicules Industriels	19 %
Professions Libérales	4 %

Achats de matériels, taxes comprises
(en millions de francs)



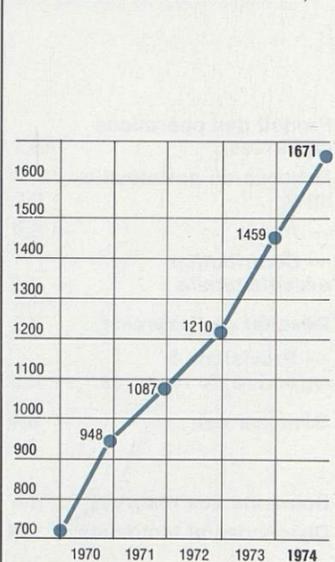
Capital social de LOCABAIL :

F 113 511 100

Actionnaires de LOCABAIL
(au 31 décembre 1974)

Compagnie Bancaire	42,9 %
Banques fondatrices	8,5 %
Compagnies d'Assurances	4,8 %
Organismes professionnels	2,8 %
Public	41,0 %

Encours hors taxes
(après amortissements fiscaux, au 31 décembre, en millions de francs)



inférieur à celui qui avait été enregistré au cours de l'exercice précédent (52,7 millions de francs) du fait de l'aggravation des charges financières liée à la hausse brutale des taux d'intérêt intervenue durant le premier semestre 1974.

Les sociétés de crédit-bail, qui sont propriétaires de biens d'équipement, disposent de la faculté de procéder à des amortissements linéaires ou dégressifs dont le montant est en période de croissance supérieur à celui des amortissements financiers, lesquels sont basés sur un taux de rendement constant des actifs immobilisés. Le Conseil de LOCABAIL a donc approuvé une dotation complémentaire de 4 millions aux comptes d'amortissements et arrêté le bénéfice de la société, après provision pour impôts, à 11 millions de francs. Le bénéfice net consolidé s'établit sur cette base à 10,9 millions de francs.

Le montant de la réserve latente, constituée en franchise d'impôt par le cumul des dotations complémentaires effectuées chaque année aux comptes d'amortissements, dépasse à présent 86 millions de francs.

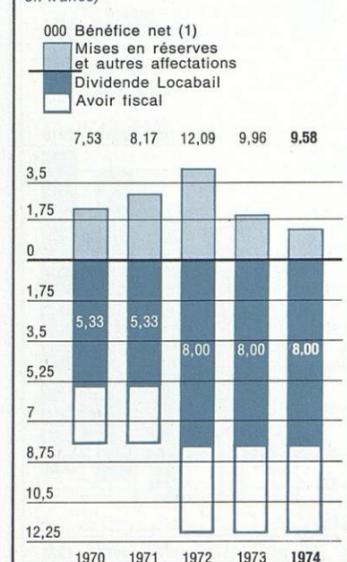
Les matériels qui font l'objet d'un contrat de crédit-bail sont très généralement cédés à l'utilisateur à la fin du contrat à un prix convenu dès l'origine, et dénommé "valeur résiduelle" du matériel. Les recettes de LOCABAIL et de LOCABAIL-AUTOMOBILE incluent les "valeurs résiduelles" effectivement encaissées, mais les résultats d'un exercice sont établis sans considération des "valeurs rési-

Affectation du bénéfice de l'exercice 1974 (1)
(en millions de francs)

Produit des opérations courantes. (après amortissements financiers)	30,1
Revenus du portefeuille-titres	—
Bénéfice financier (avant impôt)	30,1
— Provisions à caractère de réserves	— 0,4
— Suramortissement	— 4,1
— Impôt	— 12,9
— Contribution exceptionnelle	— 1,7
Bénéfice net	11,0
Dotations aux réserves	1,5
Dividendes et tantièmes	9,5

(1) Locabail seule

Bénéfice net et dividende par action ajustée
(sur la base d'une action actuelle, en francs)

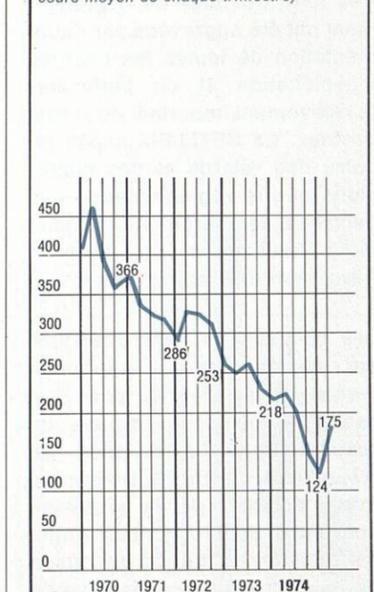


(1) Locabail + filiales

duelles" afférentes aux contrats qui restent en cours à la fin de cet exercice. Le montant de ces "valeurs résiduelles" à échoir, qui constitueront des plus-values de cession au cours des exercices ultérieurs, dépassait 181 millions de francs au 31 décembre 1974.

LOCABAIL distribuera, au titre de l'exercice 1974, un dividende de 8 F par action complété par un avoir fiscal de 4 F, représentant l'impôt déjà payé au Trésor; ce dividende assurera aux actionnaires un revenu global de 12 F par action.

Cours de l'action ajustée
(sur la base d'une action actuelle, cours moyen de chaque trimestre)



CETELEM

Le développement du CETELEM a été freiné par le fléchissement très sensible de la demande de biens d'équipement ménagers intervenu au cours du second semestre 1974. Les conditions d'activité de la société ont été en outre bouleversées au dernier trimestre par la perturbation des services postaux.

Les concours distribués en 1974 ont atteint 2 518 millions de francs, soit 6 % de plus que le montant enregistré en 1973.

L'encours des crédits gérés par le CETELEM a progressé de 5 % au cours de l'année; il atteignait au 31 décembre 2 211 millions de francs, dont 1 456 financés par la société elle-même, le solde correspondant à des crédits partagés avec d'autres établissements et principalement avec la Compagnie Bancaire.

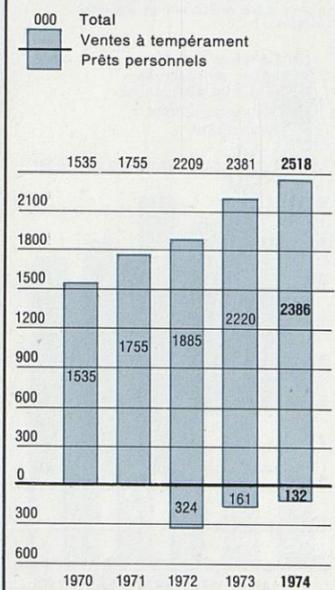
Les conséquences de la hausse très forte des taux de refinancement ont été aggravées par l'augmentation de toutes les charges d'exploitation et en particulier le relèvement important des tarifs postaux. Le CETELEM a pâti en outre des retards et des distorsions que la réglementation des ventes à tempérament introduit dans l'ajustement des tarifs à l'évolution des taux d'intérêt.

Les comptes de l'exercice 1974 ont dégagé, après amortissements et provisions pour réscompte ou pour risques, un résultat brut d'exploitation de 5,7 millions de francs. Déterminé avant dotation de la provision pour impôt dont le montant atteint 3,9 millions de francs en raison de la contribution exceptionnelle

Répartition de l'activité 1974 par secteurs:

Meubles	25 %
Appareils Ménagers	17 %
Télévision	16 %
Auto et divers	17 %
	75 %
Comptes permanents	19 %
Prêts Personnels	6 %

Montant des prêts accordés (agios compris, en millions de francs)



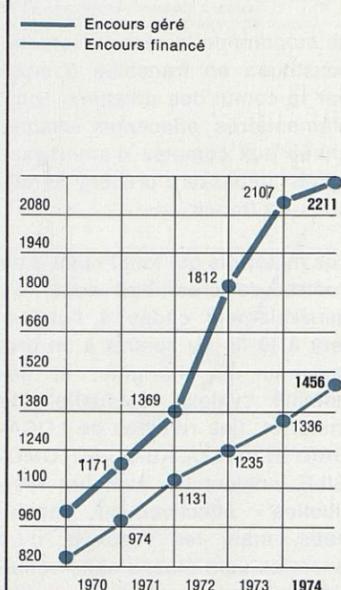
Capital social du CETELEM :

F 103 656 800

Actionnaires du CETELEM (au 31 décembre 1974)

Compagnie Bancaire	72,2 %
Banques fondatrices	1,0 %
Syndicat Général de la Construction Électrique	2,3 %
Public	24,5 %

Encours au 31 décembre (en millions de francs)



imposée aux sociétés, ce résultat est en baisse sensible par rapport à ceux des exercices précédents.

Cette baisse résulte directement des fluctuations de la conjoncture monétaire et ne peut être tenue pour significative d'une évolution de la capacité bénéficiaire réelle de la société. Cette capacité doit en effet être appréciée sur une période plus longue qu'un exercice annuel.

Pour manifester clairement la légitimité d'une telle analyse, le Conseil d'Administration a décidé de compenser certaines des conséquences de la situation de 1974 par le prélèvement d'une somme de 3,1 millions de francs sur la provision "pour éventualités diverses" qu'il avait estimé opportun de constituer aux époques où la conjoncture lui avait paru, à l'inverse, particulièrement favorable. Cette provision ayant été dotée après paiement de l'impôt, le prélèvement opéré et les dividendes reçus de COFICA au cours de l'exercice, soit 4,2 millions de francs, ont porté le bénéfice net du CETELEM à 8,6 millions de francs.

Le CETELEM distribuera un dividende identique à celui de 1973 : 8 F plus un avoir fiscal de 4 F assurant à l'actionnaire un revenu global de 12 F par action.

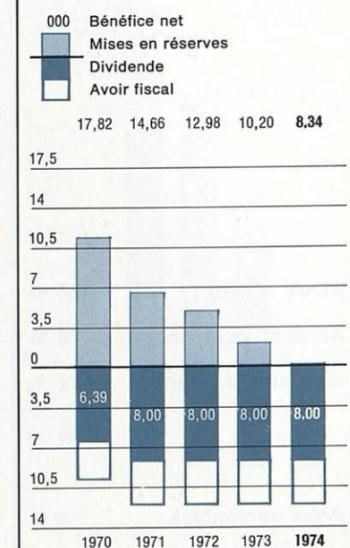
Les comptes consolidés regroupant le CETELEM et sa filiale COFICA aboutissent pour 1974 à un résultat net consolidé de 4,21 F par action. En l'absence de la contribution exceptionnelle imposée aux sociétés, ce résultat eût été de 7,12 F par action.

Affectation du bénéfice de l'exercice 1974 (en millions de francs)

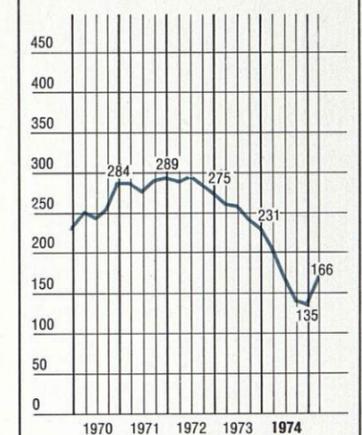
Produit des opérations courantes	5,7
— Impôt	— 2,8
— Contribution exceptionnelle	— 1,1
Revenus du portefeuille-titres	4,4
— Impôt	— 0,2
Résultat de l'exercice	6,0
— Provisions à caractère de réserves	+ 2,6
Bénéfice net	8,6

Dotations aux réserves	—
Dividendes et tantièmes	8,6

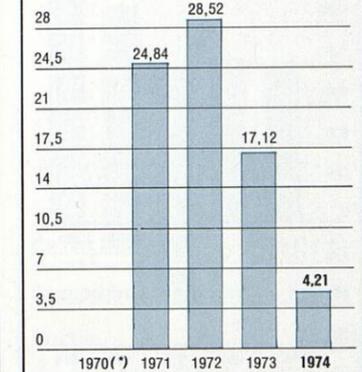
Bénéfice net et dividende par action ajustée (sur la base d'une action actuelle, en francs)



Cours de l'action ajustée (sur la base d'une action actuelle, cours moyen de chaque trimestre)



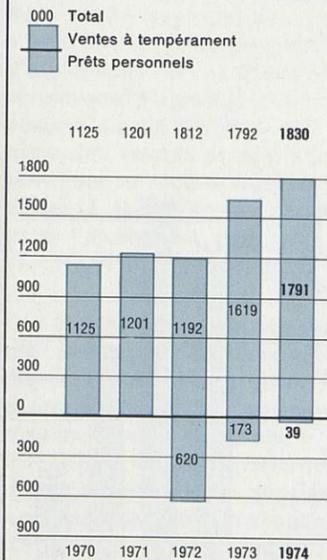
Résultat net consolidé par action ajustée (sur la base d'une action actuelle, en francs)



(*) COFICA n'est devenue filiale du CETELEM qu'en 1971

L'activité de COFICA, en majeure partie orientée vers le financement des achats de véhicules automobiles, a été limitée en 1974 par la baisse du nombre des immatriculations. Les mesures prises pour soutenir le marché des véhicules d'occasion ont toutefois permis une légère progression du montant des crédits distribués au cours de l'année : 1 830 millions de francs contre 1 792 millions en 1973. La part de ces crédits constituée par des prêts personnels a été de nouveau en très nette diminution : ces prêts représentaient en 1972, 34 % des crédits distribués; ils en ont représenté 2 % seulement en 1974.

Montant des crédits distribués (agios compris, en millions de francs)

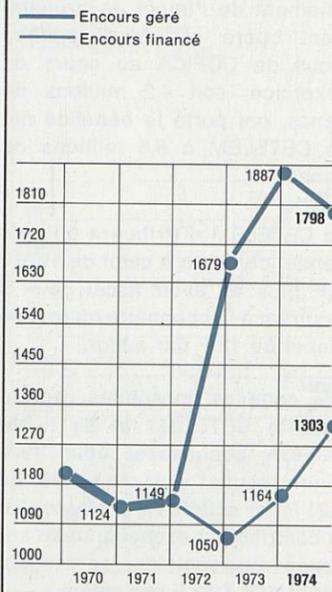


Répartition de l'activité 1974 par secteurs:

Autos neuves	35 %
Autos d'occasion	46 %
Bateaux, caravanes	17 %
Prêts personnels	2 %

Du fait des fluctuations que l'encadrement et les variations de la conjoncture ont introduites dans le rythme de son activité au cours des années 1973 et 1974, COFICA a enregistré une légère baisse de l'encours des crédits dont elle assure la gestion : cet encours, qui s'élevait à 1 887 millions de francs au début de l'exercice, était au 31 décembre de 1 798 millions de francs. COFICA finançait elle-même 72 % de cet encours, le solde correspondant à la part prise par la Compagnie Bancaire dans les opérations partagées.

Encours au 31 décembre (en millions de francs)



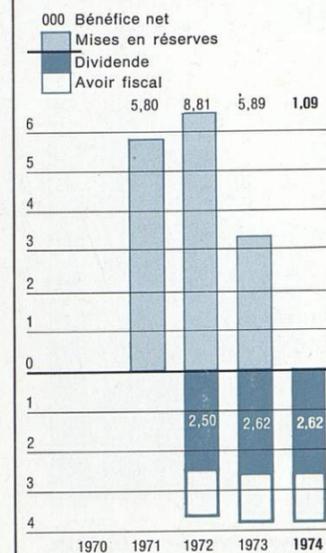
La hausse des taux d'intérêt, l'aggravation des charges d'exploitation et les distorsions que la réglementation des ventes à tempérament introduit dans l'ajustement des tarifs à l'évolution du coût des refinancements ont affecté les résultats de COFICA, comme elles ont pesé sur ceux du CETELEM : les comptes de 1974 ont été soldés, après amortissements et dotations aux provisions pour réescompte ou pour risques, par un bénéfice brut de 8 millions de francs. Après une dotation de 0,8 million de francs à la provision pour investissement et la constitution d'une provision pour impôt de 5,3 millions de francs, incluant 1,9 million de francs au titre de la contribution exceptionnelle, le bénéfice net de COFICA s'est établi à 1,9 million de francs.

Affectation du bénéfice de l'exercice 1974 (en millions de francs)

Produit des opérations courantes	7,7
Revenus du portefeuille-titres	0,3
— Impôt	— 3,4
— Contribution exceptionnelle	— 1,9
Résultat de l'exercice	2,7
— Provisions à caractère de réserves	— 0,8
Bénéfice net	1,9
Dotations aux réserves	—
Dividendes et tantièmes	4,5
Report à nouveau	— 2,6

Grâce à la fraction des bénéfices 1973 qui avait été l'an dernier "reportée à nouveau", le dividende de COFICA a été maintenu à 2,62 F par action. Assorti d'un avoir fiscal de 1,31 F, ce dividende correspond à un revenu global de 3,93 F par action de 50 F.

Bénéfice net et dividende par action ajustée (sur la base d'une action actuelle, en francs)



Capital social de COFICA :

F 86 625 300
(actions de 50 F)

Actionnaires de COFICA (au 31 décembre 1974)

CETELEM	97,1 %
Compagnie Bancaire	0,7 %
Public	2,2 %

Union de Crédit pour le Bâtiment

Le développement de l'U.C.B. a été freiné en 1974 par l'encadrement qui a exercé sur les établissements spécialisés dans les financements immobiliers une contrainte rigoureuse dont les effets ont dépassé ceux qu'aurait sans doute provoqué l'affaiblissement progressif de la demande due au renchérissement du crédit.

Les prêts accordés en 1974 ont atteint un montant global de 6 336 millions de francs, dont 4 699 millions de francs de prêts accordés à des particuliers pour le financement de l'achat ou de la rénovation de leurs logements et 1 637 millions de francs de crédits accordés à des promoteurs-constructeurs.

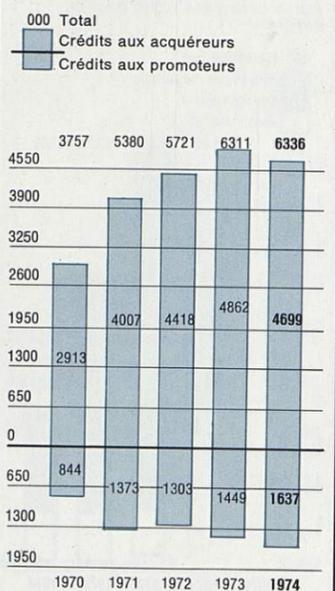
Ces opérations ont entraîné une croissance de 13 % de l'encours qui atteignait à la fin de l'exercice 20 765 millions de francs, auxquels s'ajoutent les parts prises par d'autres établissements dans certaines opérations partagées, les prêts consentis à la clientèle s'élevant au total à 23 888 millions de francs.

L'effet des hausses très importantes de taux d'intérêt intervenues en 1974 sur les charges financières supportées par l'U.C.B. a été fortement atténué par la disposition de ressources à taux fixe collectées au cours des années antérieures, mais ces hausses ont par ailleurs conduit l'U.C.B. à consentir, à l'incitation des Pouvoirs Publics, au report de suppléments d'intérêt liés à l'indexation de certains contrats. Ce report entraîne des charges financières complémentaires qui ont fait l'objet d'une provision de 39,3 millions de francs.

Répartition de l'activité 1974 par secteurs: (crédits aux acquéreurs seulement)

Logements neufs	61 %
Logements anciens	20 %
Travaux	7 %
Immeubles professionnels	6 %
Terrains	6 %

Montant des prêts accordés (en millions de francs)



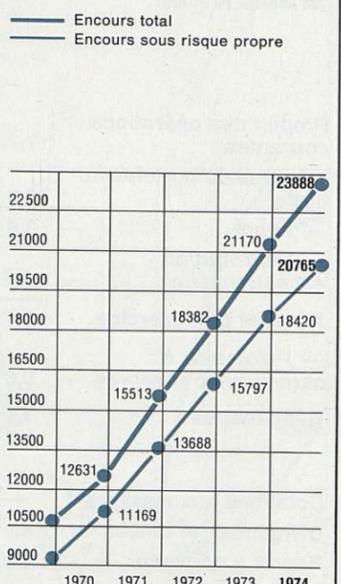
Capital social de l'U.C.B. :

F 294 871 200

Actionnaires de l'U.C.B. (au 31 décembre 1974)

Compagnie Bancaire	30,4 %
Crédit Foncier de France	20,0 %
Fédération Nationale du Bâtiment	14,7 %
Comptoir des Entrepreneurs	2,1 %
Crédit National	2,0 %
Compagnies d'Assurances	4,1 %
Banques	0,8 %
Public	25,9 %

Encours au 31 décembre (en millions de francs)



Le Conseil d'Administration de l'U.C.B. a décidé, en plus des dotations aux provisions pour risques reconnus sur les crédits distribués, la constitution d'une provision de 24,9 millions de francs pour les risques encourus au titre des garanties de bonne fin accordées à la clientèle des promoteurs-constructeurs de maisons individuelles. Il a également jugé convenable de compenser partiellement la charge des provisions rendues nécessaires par la situation monétaire ou la conjoncture immobilière actuelle en opérant un prélèvement de 5 millions de francs sur la provision "pour éventualités diverses" constituée antérieurement.

Le bénéfice net de l'exercice a été arrêté à 25,4 millions de francs et l'U.C.B. distribuera un dividende de 8 F par action. Assorti d'un avoir fiscal de 4 F, ce dividende procurera aux actionnaires un revenu global de 12 F par action.

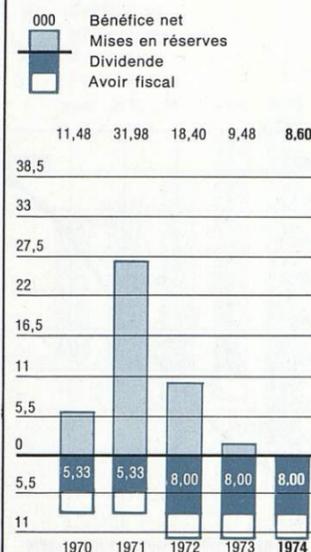
Le résultat net consolidé de l'U.C.B. et de la C.F.E.C., dont l'U.C.B. détient 99,6 % des actions, a atteint 105,4 millions de francs, avant toute provision à caractère de réserve, soit 35,73 F par action U.C.B.

Affectation du bénéfice de l'exercice 1974 (en millions de francs)

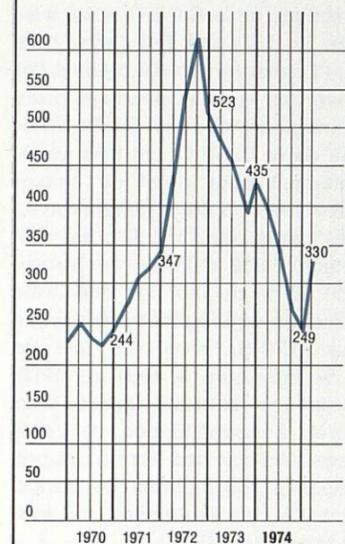
Produit des opérations courantes	6,6
Revenus du portefeuille-titres	26,6
Plus-values à long terme ou exonérées	0,2
— Impôt	—
— Contribution exceptionnelle	— 0,4
Résultats de l'exercice	19,8
— Provisions à caractère de réserves	+ 5,6
Bénéfice net	25,4

Dotations aux réserves	1,0
Dividendes et tantièmes	24,6
Report à nouveau	— 0,2

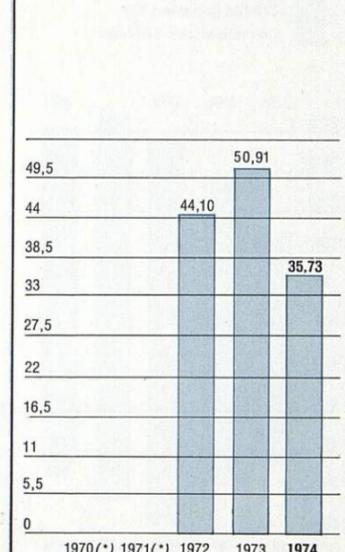
Bénéfice net et dividende par action ajustée (sur la base d'une action actuelle, en francs)



Cours de l'action ajustée (sur la base d'une action actuelle, cours moyen de chaque trimestre)



Résultat net consolidé par action ajustée (1) (sur la base d'une action actuelle, en francs)



(1) Plus-values incluses
(*) La CFEC n'est devenue filiale de l'UCB qu'en 1972

Compagnie Française d'Épargne et de Crédit

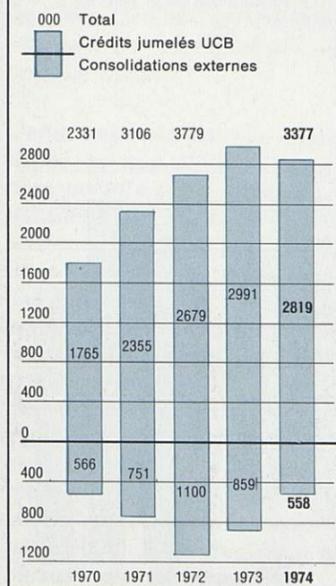
L'activité de la C.F.E.C. a été freinée en 1974 par les contraintes que l'encadrement du crédit a fait peser sur la distribution des prêts immobiliers que les crédits différés de la C.F.E.C. ont très généralement pour objet de consolider : les contrats jumelés avec des prêts de l'U.C.B., qui ont atteint 2 819 millions de francs, soit 60 % du montant des prêts à moyen ou long terme consentis par l'U.C.B., n'ont été que de 6 % inférieurs à ceux de 1973, mais les contrats ayant pour objet la consolidation de prêts consentis par des tiers n'ont pas dépassé 558 millions de francs, soit 65 % seulement de leur montant de 1973.

L'exercice 1974 a donc confirmé les liens entre le développement de la C.F.E.C. et l'activité de l'U.C.B. qui avaient motivé l'offre publique d'échange par laquelle la première est devenue en 1973 filiale de la seconde.

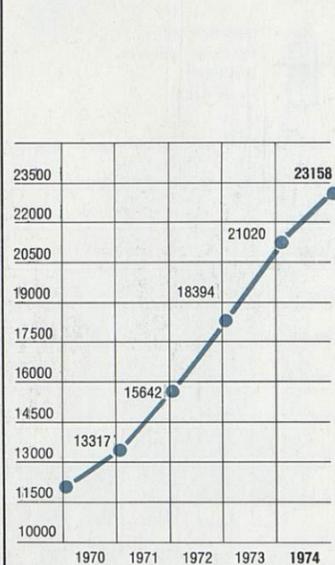
L'encours total des contrats souscrits a été porté en 1974 de 21 020 à 23 158 millions de francs ; l'encours des prêts attribués de 826 à 1 242 millions de francs.

La C.F.E.C. qui dispose d'excédents de trésorerie importants a tiré profit de la hausse des taux d'intérêt : les résultats de l'exercice 1974, arrêtés après dotation aux comptes d'amortissement ou de provisions pour risques, pour charges futures ou pour impôt et après paiement de 16 millions de francs au titre de la contribution exceptionnelle imposée aux sociétés, ont permis de doter la provision pour éventualités diverses de 30 millions de francs et de dégager après cette dotation un bénéfice net de 74,1 millions de francs.

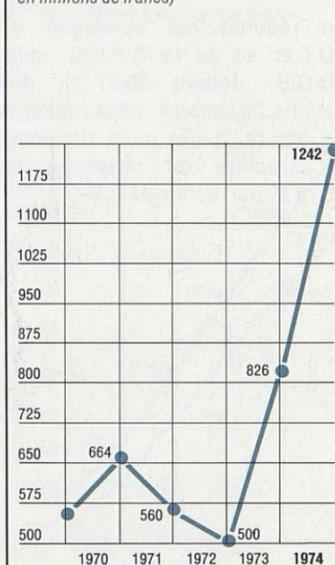
Contrats souscrits
(en millions de francs)



Encours des contrats souscrits
(en millions de francs)



Encours des prêts attribués
(débiteurs par attribution, en millions de francs)

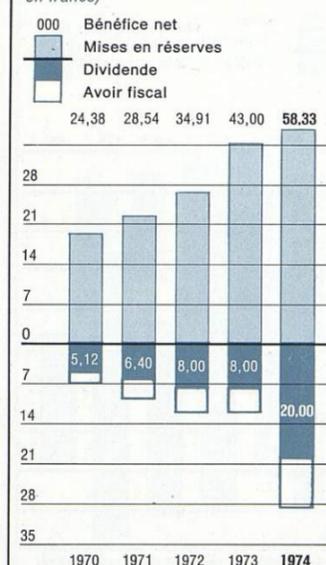


Le dividende a été porté à 20 F par action, dont 12 F ont fait l'objet d'un acompte versé aux actionnaires au mois de décembre 1974. Ce dividende est assorti d'un avoir fiscal de 10 F.

Affectation du bénéfice de l'exercice 1974
(en millions de francs)

Produit des opérations courantes	239,1
Revenus du portefeuille-titres	1,0
Plus-values à long terme ou exonérées	1,9
— Impôt	— 118,4
— Contribution exceptionnelle	— 16,0
Résultat de l'exercice	107,6
— Provisions à caractère de réserves	— 33,5
Bénéfice net	74,1
Amortissements accélérés	0,3
Dotations aux réserves	48,6
Dividendes et tantièmes	25,8
Report à nouveau	— 0,6

Bénéfice net et dividende par action ajustée
(sur la base d'une action actuelle, en francs)



Capital social de la C.F.E.C. :

F 126 953 100

Actionnaires de la C.F.E.C.
(au 31 décembre 1974)

U.C.B.	99,6 %
Public	0,4 %

LOCABAIL-IMMOBILIER

LOCABAIL-IMMOBILIER, société à statut de "Sicomi", n'a pu mener à bien, en raison de la situation du marché des capitaux, le programme des opérations financières qu'elle avait projeté d'effectuer en 1974 : après avoir, conformément à ce programme, élevé son capital social de 199 715 100 F à 249 643 800 F dans le courant du mois de mars, elle a dû surseoir à l'introduction de ses actions à la Bourse de Paris, introduction qu'elle avait envisagé d'opérer au mois de juin, et elle s'est trouvée empêchée de procéder à l'emprunt obligataire, qu'elle s'était proposée d'émettre au cours du second semestre.

Le retard apporté à la réalisation de son programme financier a contraint LOCABAIL-IMMOBILIER à suspendre dès le mois de juillet toute recherche d'opérations nouvelles et à ne consentir aucun nouvel engagement afin de conformer au mieux la progression de son encours aux limites qui lui étaient imposées par les règles de l'encadrement du crédit. Les engagements contractés au cours de l'année 1974 ont été limités de ce fait à 83 millions de francs; ils correspondent tous à des opérations de crédit-bail.

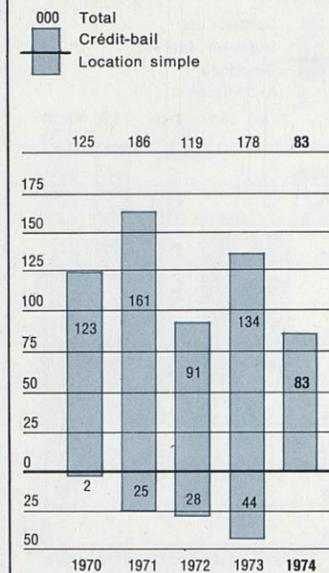
Les dispositions prises au début de 1975 avec l'accord des Autorités de tutelle autorisent dès à présent LOCABAIL-IMMOBILIER à procéder à de nouvelles opérations et lui permettent de maintenir ses objectifs de développement.

Les investissements opérés en 1974, du fait des engagements de l'année ou de ceux qui avaient

Immeubles loués en crédit-bail, en exploitation au 31-12-1974 (répartition par nature d'investissements)

Surfaces commerciales	50 %
Bureaux	10 %
Usines, ateliers, entrepôts	29 %
Divers (cliniques, cinémas, hôtels)	11 %

Production (engagements nouveaux, en millions de francs)



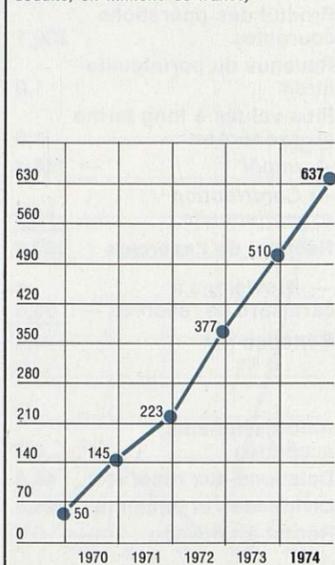
Capital social de LOCABAIL IMMOBILIER :

F 249 643 800

Actionnaires de LOCABAIL-IMMOBILIER (au 31 décembre 1974)

Compagnie Bancaire	24,9 %
Autres Sociétés du Groupe de la Compagnie Bancaire	4,4 %
Compagnies d'Assurances	24,3 %
Banques	13,4 %
Caisses de Retraites SICAV	7,5 %
Caisse des Dépôts et Consignations	7,1 %
Caisse des Dépôts et Consignations	3,7 %
Crédit Foncier de France	2,5 %
Organismes Professionnels et divers	12,2 %

Encours financés, hors taxes (immobilisations, amortissements déduits, en millions de francs)



été consentis antérieurement, ont porté de 510 à 637 millions de francs la valeur, nette d'amortissements, des immeubles financés.

Le montant, hors taxes, des recettes locatives perçues au cours de l'exercice a progressé de 39 % et atteint 93,6 millions de francs.

Les comptes établis sur la base d'amortissements financiers, lesquels correspondent à un taux de rendement constant des actifs immobilisés, aboutissent après dotation des provisions pour créances douteuses, ou pour charges futures, et après amortissement de tous les frais de l'augmentation de capital de mars 1974, à un bénéfice brut de 44,8 millions de francs. Sur ce bénéfice, le Conseil d'Administration de LOCABAIL-IMMOBILIER a décidé le prélèvement d'une provision particulière pour dépréciation des immeubles de 3,5 millions de francs et une dotation complémentaire aux comptes d'amortissements de 11,3 millions de francs : les Sicomi disposent en effet de la faculté de procéder pour les immeubles qu'elles louent en crédit-bail à des amortissements linéaires ou dégressifs dont le montant est en période de croissance supérieur à celui des amortissements financiers.

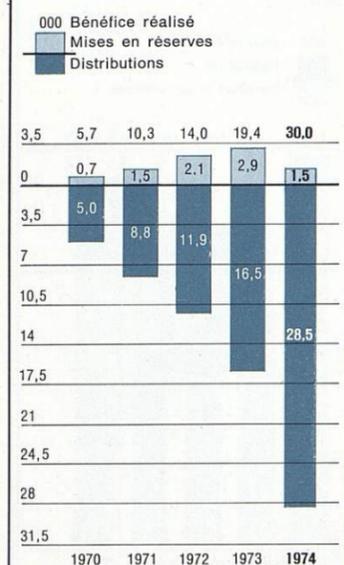
Le montant de la réserve latente constituée par le cumul des dotations complémentaires effectuées chaque année aux comptes d'amortissements dépasse à présent 38,6 millions de francs, soit 6,9 % de la valeur des immeubles loués en crédit-bail.

Le bénéfice social, arrêté à 30 millions de francs, permettra

Affectation du bénéfice de l'exercice 1974 (en millions de francs)

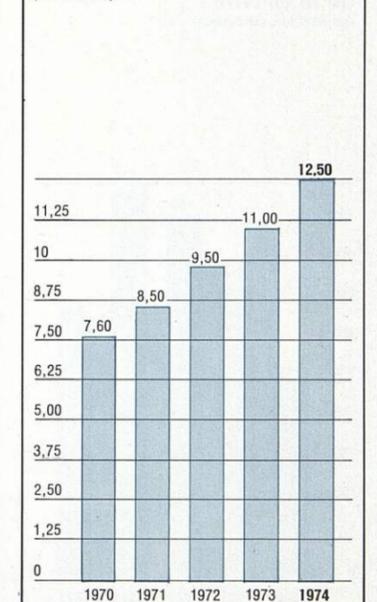
Bénéfice financier	41,3
— Suramortissement	— 11,3
Bénéfice	30,0
Dotation aux réserves	1,5
Dividendes	28,5

Bénéfices réalisés et fraction distribuée (en millions de francs)



la distribution d'un dividende de 12,50 F par action de plein exercice; ce dividende avait été l'an dernier de 11 F. Les actions souscrites en 1974 recevront un dividende partiel de 7,03 F.

Dividende par action (1) (en francs)



(1) actions de plein exercice

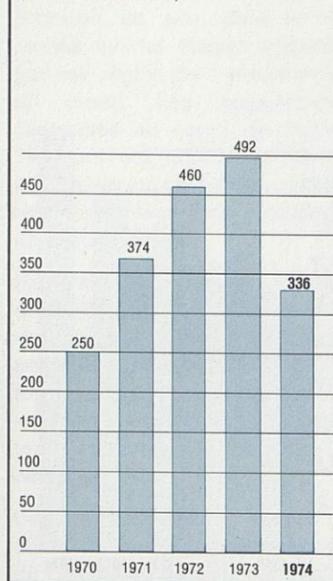
SINVIM et SINVIM CONSTRUCTION

La situation du marché immobilier s'est dégradée de façon progressive au cours de l'année 1974 sous les effets conjugués de la hausse du prix des logements liée à l'augmentation des coûts de construction et de la cherté des crédits offerts aux acquéreurs éventuels.

La SINVIM n'a donc pu maintenir ses ventes aux niveaux élevés atteints en 1972 et 1973 : les ventes réalisées en 1974 ont atteint un montant de 336 millions de francs et correspondent à 1 296 logements et 14 300 mètres carrés de bureaux.

Les ouvertures de chantier ont été ralenties afin d'éviter tout gonflement du stock de logements offerts à la vente; ce stock a pu être maintenu ainsi à un niveau très modéré.

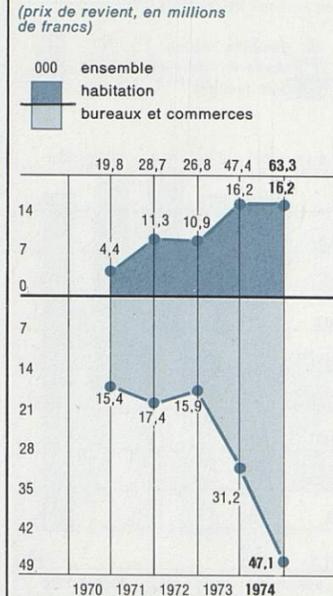
Montant annuel des ventes de la Sinvim
(en millions de francs)



La SINVIM a retenu 22 opérations nouvelles pendant l'année pour un montant (part Sinvim) de 372 millions de francs. Ces opérations seront traitées soit en copromotion (112 MF), soit en promotion directe (260 MF).

Les ventes opérées dès 1973 dans des programmes achevés en 1974 ont permis à la SINVIM et à sa filiale SINVIM-CONSTRUCTION, de maintenir leurs résultats consolidés au niveau élevé déjà atteint en 1973 : les profits dégagés par les ventes d'un programme ne sont comptabilisés en effet qu'après l'achèvement de celui-ci. Ces résultats ont permis, compte tenu du régime fiscal particulier des profits de construction, d'arrêter le bénéfice net consolidé de l'exercice à 36,3 millions de francs.

Évolution du patrimoine immobilier
(prix de revient, en millions de francs)



La SINVIM distribuera, au titre de 1974, un dividende prélevé pour partie sur les résultats de l'exercice, pour partie sur la réserve spéciale des profits de construction de 1970. Le montant de ce dividende, net du précompte à verser par la société, a été fixé à 7,33 F par action. Assorti d'un avoir fiscal de 3,67 F, ce dividende assurera aux actionnaires un revenu global de 11 F par action, en augmentation de 33 %.

Les actions de la SINVIM ont été introduites à la Bourse de Paris le 11 juin 1974.

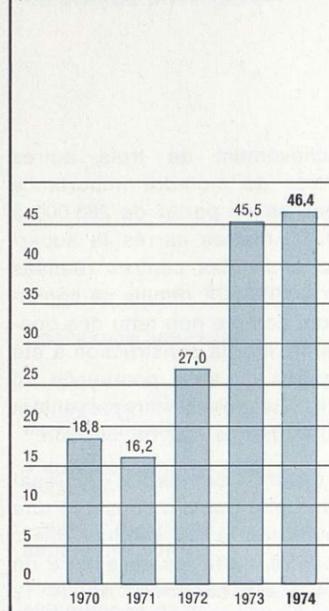
Capital social de la SINVIM :

F 125 000 000

Actionnaires de la SINVIM
(au 31 décembre 1974)

Compagnie Bancaire	21,2 %
UCB	5,5 %
Compagnies d'Assurances et Caisses de Retraites	20,5 %
Banques	18,6 %
Crédit Foncier de France	9,6 %
Fédération Nationale du Bâtiment	8,4 %
Comptoir des Entrepreneurs	3,2 %
Public	13,0 %

Résultats d'exploitation
(consolidés, en millions de francs)

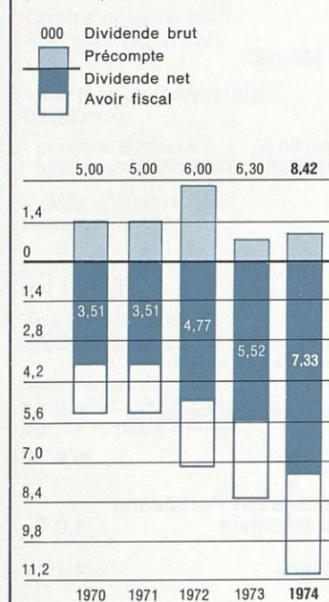


Affectation du bénéfice de l'exercice 1974
(résultats consolidés, en millions de francs)

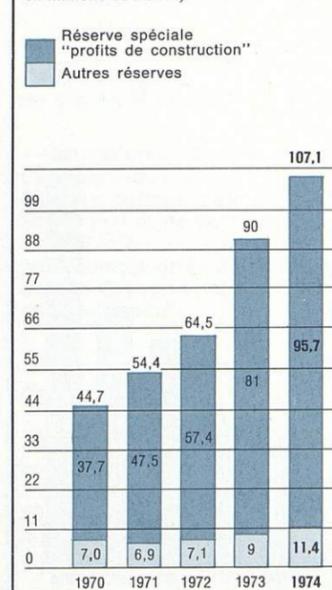
Produit des opérations	45,2
— Impôt	— 6,5
— Contribution exceptionnelle	— 1,8
Résultat de l'exercice	36,9
— Provisions à caractère de réserves	— 0,6
Bénéfice net	36,3

Dotations nettes aux diverses réserves	17,1
Impôt sur distribution de réserves	4,3
Dividendes	10,5
Ajustement sur dividendes internes	4,4

Dividende par action (1)
(en francs)



Évolution des réserves
(après répartition, en millions de francs)



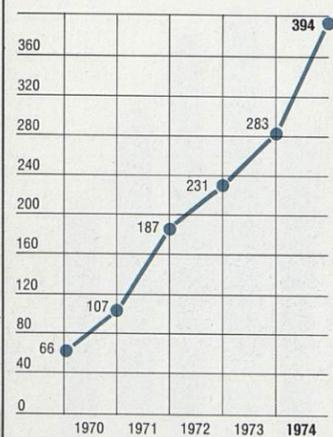
(1) Le capital n'ayant pas varié depuis 1965, il n'y a pas lieu à ajustement du dividende par action

Pour la SEGECE, qui consacre son activité à la promotion ou à la gestion de centres commerciaux, l'année 1974 restera marquée par l'achèvement du programme de construction du Centre Commercial Régional de la nouvelle ville de Créteil, inauguré au mois de septembre. Ce nouveau Centre Régional, dont la SEGECE assure à présent la gestion, a une superficie de 90 000 mètres carrés; les investissements immobiliers qui y ont été engagés atteignent 210 millions de francs.

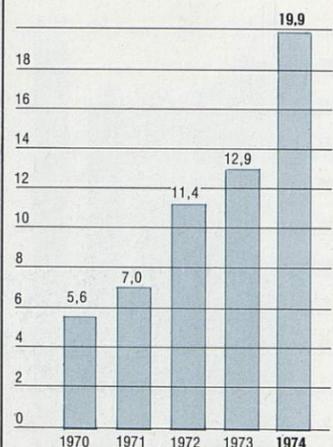
L'achèvement de trois autres centres de moindre importance a permis de porter de 283 000 à 394 000 mètres carrés la superficie totale des centres réalisés par la SEGECE depuis sa constitution, compte non tenu des opérations dont la construction a été engagée ou s'est poursuivie en 1974, lesquelles représentent 60 000 mètres carrés environ.

Le Centre Commercial Régional de la Belle Épine a conservé une activité tout à fait satisfaisante : le chiffre d'affaires enregistré en 1974 a été supérieur de 24 % au montant atteint en 1973.

Surfaces commerciales réalisées depuis l'origine
(en milliers de m²)



Honoraires perçus
(en millions de francs)



Capital social de la SEGECE :

F 500 000

Actionnaires de la SEGECE
(au 31 décembre 1974)

Compagnie Bancaire	70,9 %
U.C.B.	25,0 %
Fédération Parisienne du Bâtiment	3,0 %
Divers	1,1 %

Les opérations immobilières de grande envergure

Opérations achevées :

Centre commercial de Belle-Épine

- surface commerciale : 75 000 m²
- date d'ouverture : septembre 1971
- chiffre d'affaires 1974 : 580 millions de F

propriété de la SECAR dont le Groupe contrôle 65 % du capital

Centre commercial Régional de Créteil

- surface commerciale : 90 000 m²
- grandes surfaces : 50 000 m²
- boutiques (SOLOREC) : 40 000 m²

• date d'ouverture : septembre 1974
promotion assurée par la SEREC

prix de vente total : 210 millions de F

part du capital de la SOLOREC détenue par le Groupe : 40 %.

Les opérations immobilières de grande envergure

Opérations en cours :

Centre Directionnel de Marseille

- mission de coordination générale des maîtres d'ouvrage du secteur de la Bourse. (120 000 m² d'immeubles de bureaux, d'hôtel, de musée et de commerce)
- promotion de la galerie marchande (13 000 m²) du secteur de la Bourse, pour compte de la SICMAR dont le Groupe contrôle 55 % du capital.

Centre Urbain de Marne-la-Vallée

- réalisation du Centre Commercial Régional (surface commerciale : 80 000 m²) et de bureaux (20 000 m²) pour compte de la SECMARNE dont le Groupe contrôle 40 % du capital.

Delta de Rungis

- Étude du développement sous forme de centres d'affaires spécialisés de 20 hectares de terrains situés à proximité de l'aéroport d'Orly.

SICAR

La SICAR, société à statut de "Sicomi", dont l'actif était jusqu'alors principalement constitué par une participation de 47,5 % dans la société propriétaire du Centre Commercial Régional de la Belle-Épine à Rungis, a enregistré un accroissement important de son patrimoine locatif lors de l'ouverture, en septembre 1974, du Centre Commercial Régional de la nouvelle ville de Créteil : la SICAR y est en effet partiellement propriétaire de deux magasins de grande surface; elle détient en outre une participation de 30 % dans la société propriétaire des magasins de moyenne ou petite surface de ce nouveau centre commercial.

L'accroissement des immobilisations de la SICAR, portées de 62 à 100 millions de francs au cours de l'exercice, a rendu nécessaire une augmentation du capital social qui a été élevé de 40 à 70 millions de francs.

Les comptes de 1974 ont fait apparaître un bénéfice de 8,2 millions de francs qui permettra la distribution d'un dividende de 13,68 F pour les actions de plein exercice et de 5,13 F pour les actions émises au cours de l'année.

Capital social de la SICAR :

F 70 000 000

Actionnaires de la SICAR

(au 31 décembre 1974)

Compagnie Bancaire	56,4 %
SINVIM	27,2 %
Société Générale	7,9 %
Groupe Crédit Lyonnais	6,0 %
C.I.C.	2,5 %

Affectation du bénéfice de l'exercice 1974

(en milliers de francs)

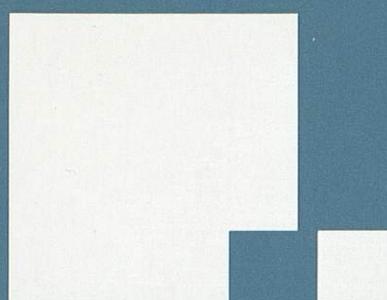
Bénéfice	8,2
Dotations aux réserves	1,2
Dividendes	7,0

Compagnie Bancaire
25 avenue Kléber, 75116 Paris, téléphone 525.25.25

S. N. Imp. Paul Dupont - CLICHY

groupe de la compagnie bancaire

activité et résultats 1974



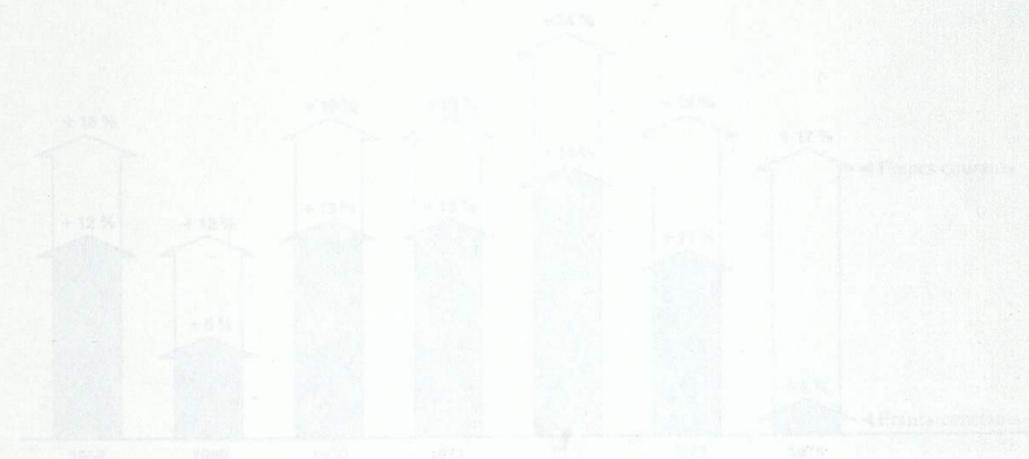
mai 1975

L'ACTIVITÉ DU GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

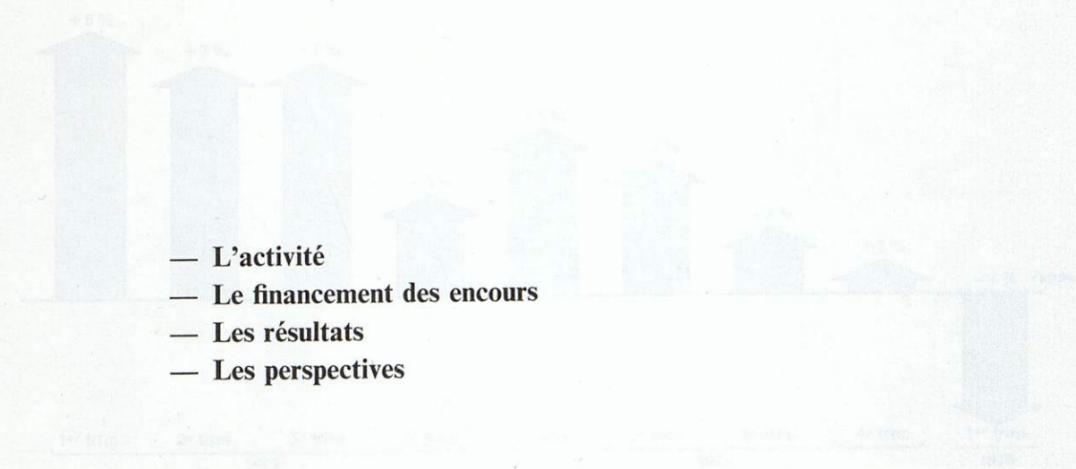
La politique de crédit est restée globalement à l'exportation. Elle a par ailleurs contribué au redressement de l'activité.

La politique de crédit est restée globalement à l'exportation. Elle a par ailleurs contribué au redressement de l'activité.

Taux de croissance des crédits bancaires à l'économie
(au 31 décembre)



Taux de croissance annuel de la production industrielle



- L'activité
- Le financement des encours
- Les résultats
- Les perspectives

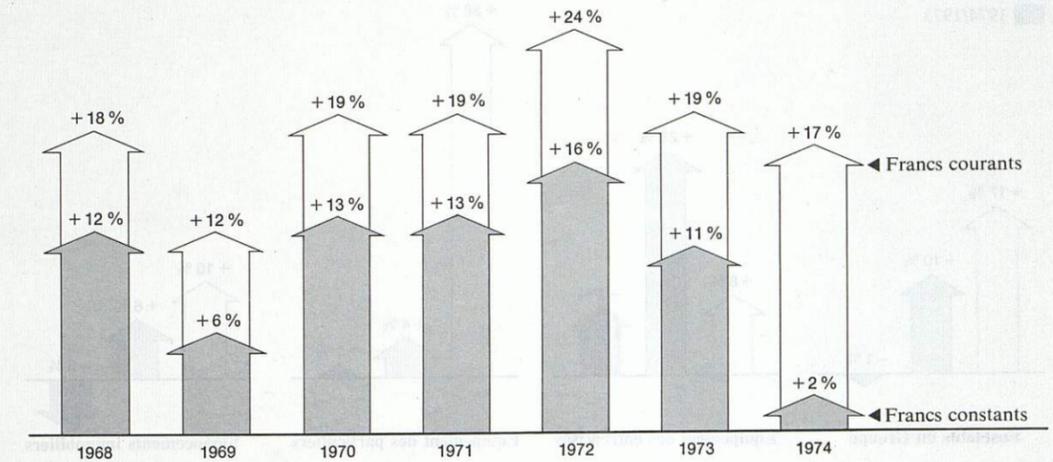
L'ACTIVITÉ...

La politique de "refroidissement" mise en place par les Pouvoirs Publics a particulièrement pénalisé les établissements distributeurs de crédits autres que les crédits à l'exportation.

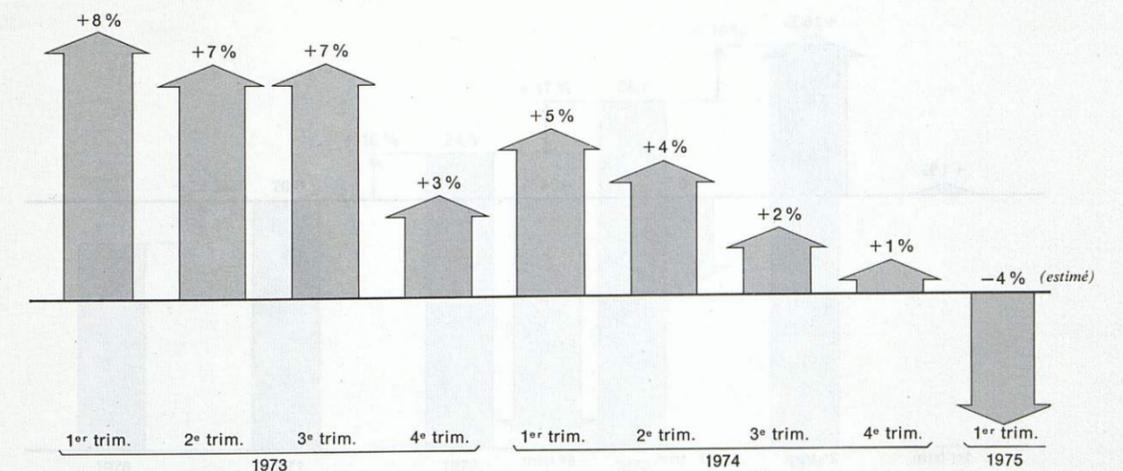
Elle a par ailleurs contribué au fléchissement de l'activité.

Taux de croissance des crédits bancaires à l'économie

(au 31 décembre)



Taux de croissance annuel de la production industrielle

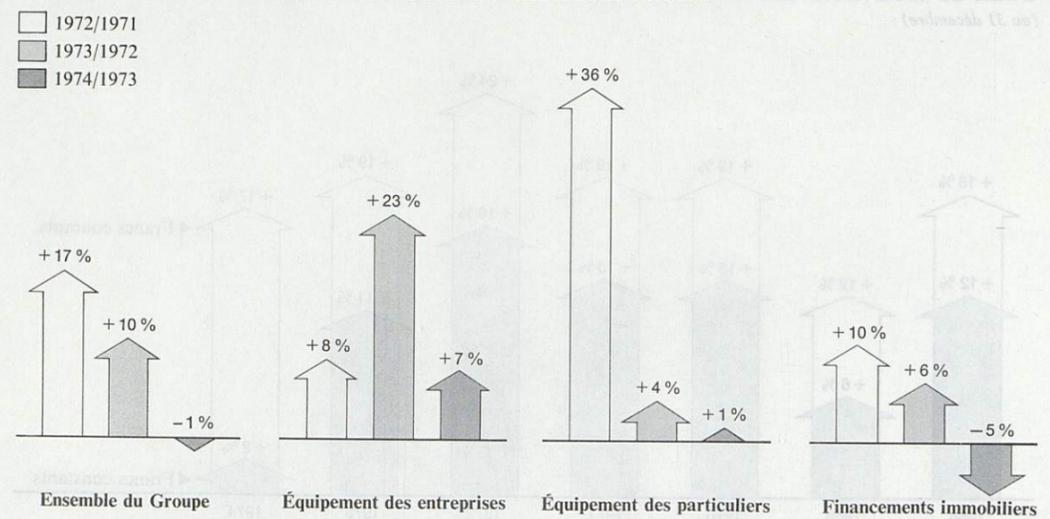


— L'activité
— Le financement des entreprises
— Les résultats
— Les perspectives

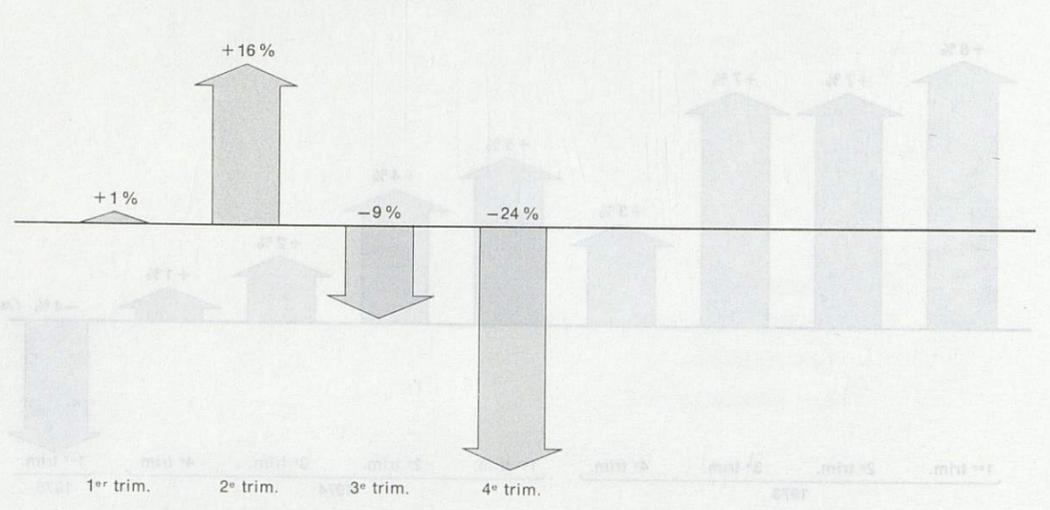
L'encadrement du crédit a fortement atténué la concurrence bancaire mais il a contraint le Groupe de la Compagnie Bancaire

- à limiter globalement son activité en deçà du niveau de 1973
- et à imprimer à celle-ci des à-coups considérables en cours d'année.

Croissance des crédits distribués dans les différents secteurs



Croissance des crédits distribués par le Groupe en 1974, trimestre par trimestre
(par référence à la période correspondante de l'année précédente)



Le strict respect de la réglementation auquel le Groupe s'est astreint depuis deux ans a provoqué un fléchissement sensible du rythme de progression du volume global des concours consentis à la clientèle.

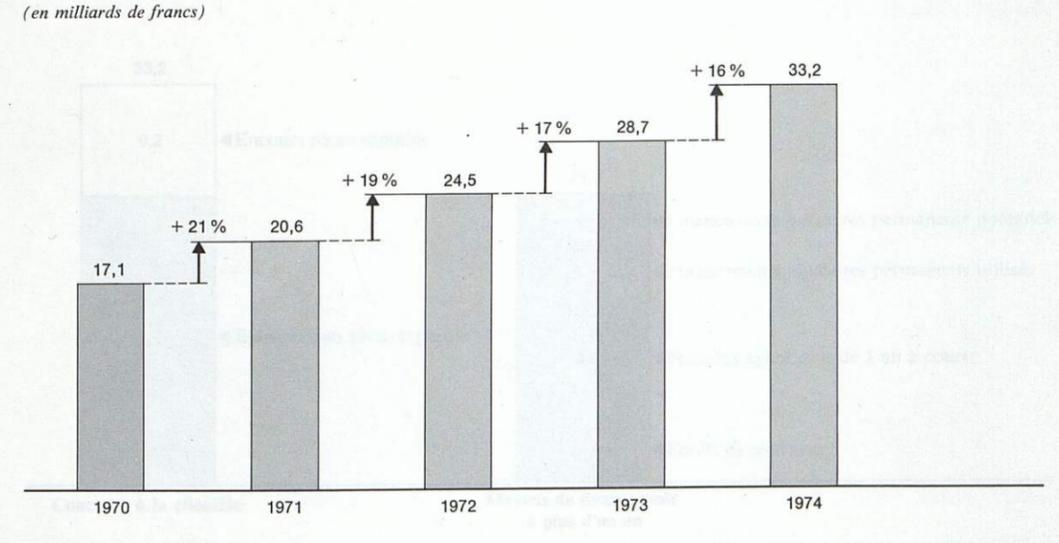
Par ailleurs les événements extérieurs ont pu faire craindre, au cours de l'été 1974, des troubles dans le fonctionnement régulier du marché monétaire.

Le Groupe a donc délibérément maintenu en 1974 la couverture de ses encours non récomptables par des moyens de financement à long terme.

Part des crédits non immédiatement récomptables dans les encours du Groupe



Concours à la clientèle au 31 décembre



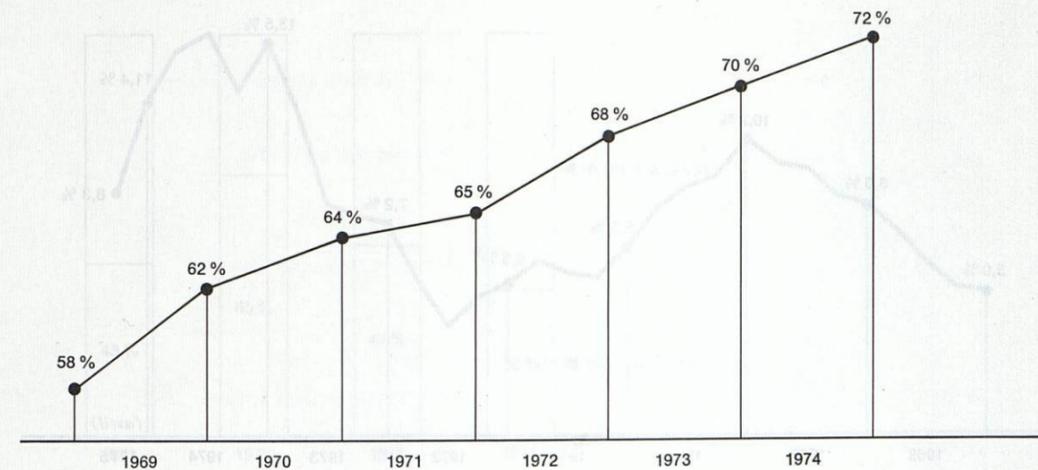
LE FINANCEMENT DES ENCOURS...

Le Groupe a eu pour objectif permanent la sécurité de son financement. Il y est d'autant plus attentif que, les conditions d'éligibilité à l'escompte n'ayant pas été modifiées en fonction de l'évolution de la demande de crédit, l'encours des crédits immédiatement réescomptables croît moins vite que l'encours global.

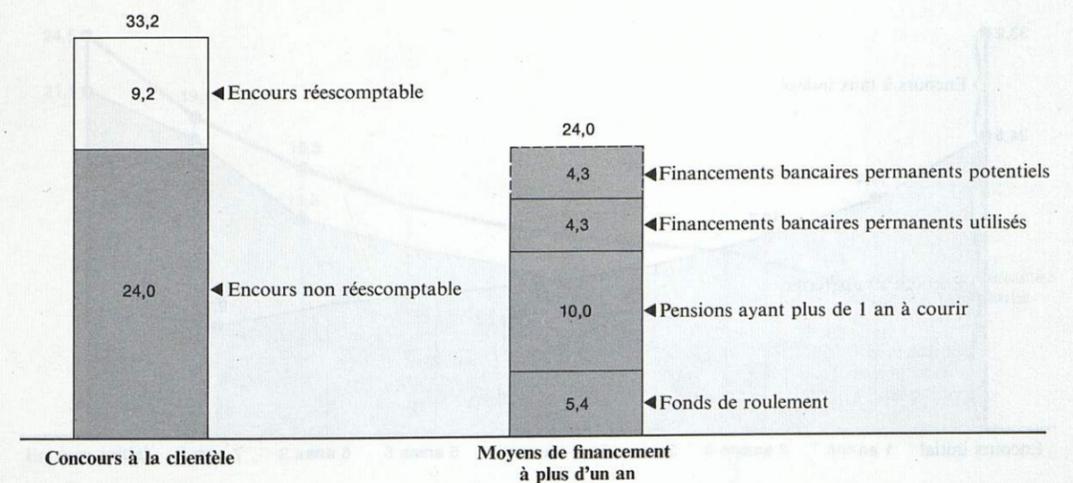
Par ailleurs les événements extérieurs ont pu faire craindre, au cours de l'été 1974, des troubles dans le fonctionnement régulier du marché monétaire.

Le Groupe a donc délibérément maintenu en 1974 la couverture de ses encours non réescomptables par des moyens de financement à long terme.

Part des crédits non immédiatement réescomptables dans les encours du Groupe

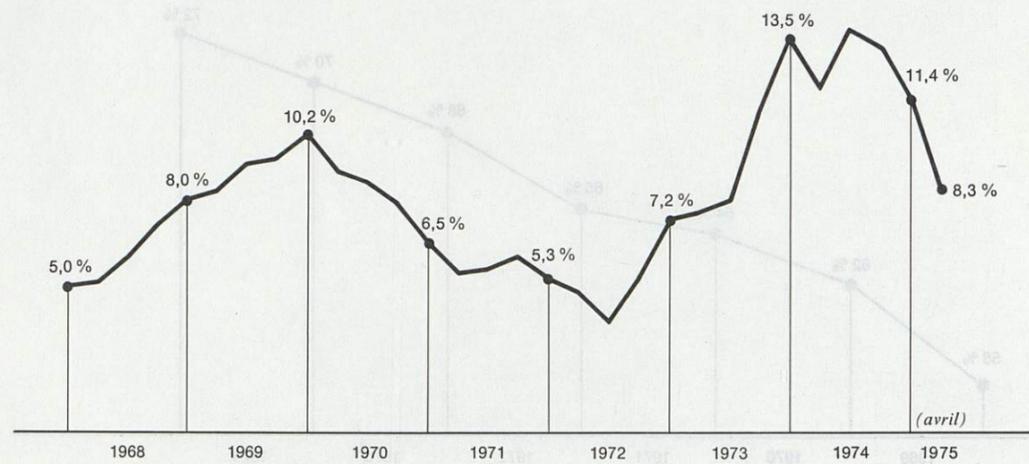


Au 31 décembre 1974, en milliards de francs

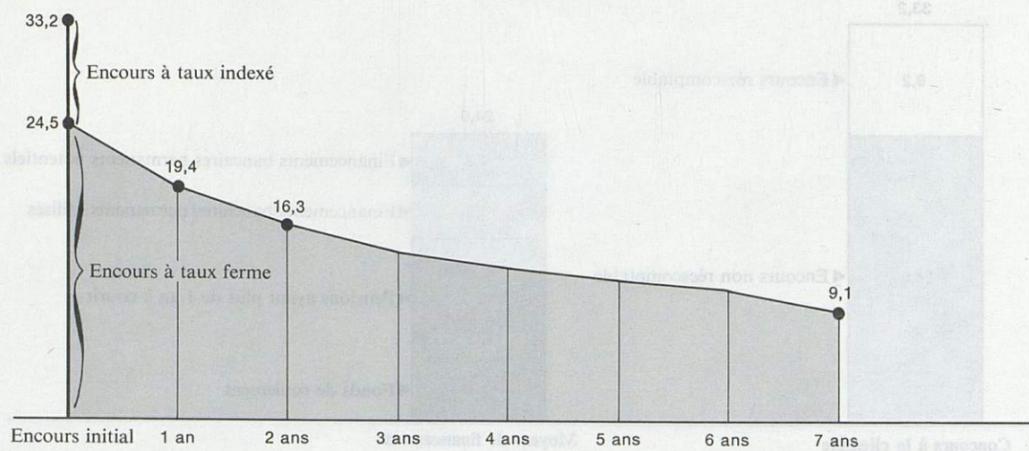


Dans un environnement caractérisé par d'amples fluctuations des taux d'intérêt, la politique de refinancement doit également tenir compte des risques qu'engendre la distribution de crédits de longue durée à taux ferme.

Taux d'intérêt sur le marché monétaire
(taux du jour le jour)

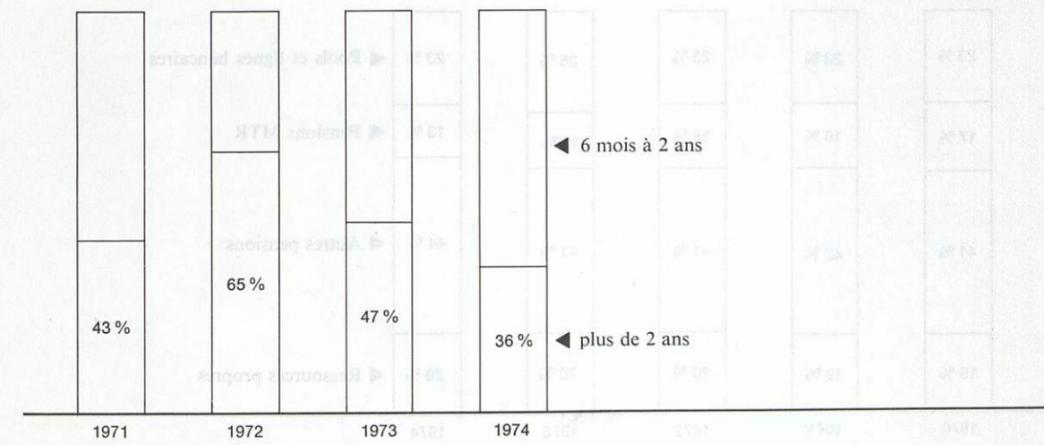


Concours à la clientèle au 31 décembre 1974
Amortissement des encours à taux ferme (en milliards de francs)

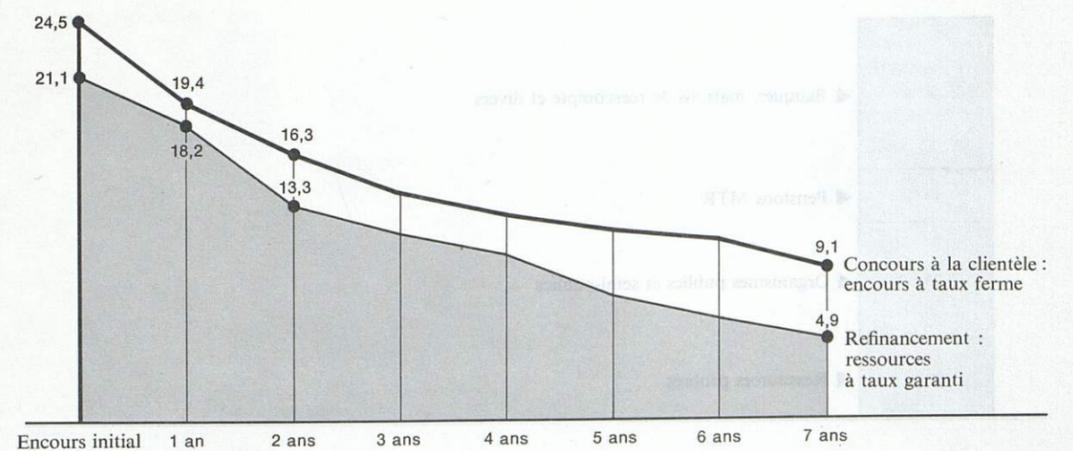


C'est pourquoi, la collecte de ressources longues — et particulièrement de ressources à taux ferme — constitue un élément essentiel de la politique de refinancement. Celle-ci a été infléchie en 1974, en raison des taux élevés observés sur le marché monétaire, dans la limite jugée compatible avec le maintien de la sécurité indispensable : le Groupe a raccourci la durée de ses emprunts en privilégiant les échéances moyennes, tandis que, dans le même temps, ses politiques commerciales entraînaient une régression des encours à taux indexé.

Structure des ressources longues collectées chaque année sur les marchés monétaire et hypothécaire



Encours au 31 décembre 1974. Amortissement des ressources à taux garanti
(en milliards de francs)

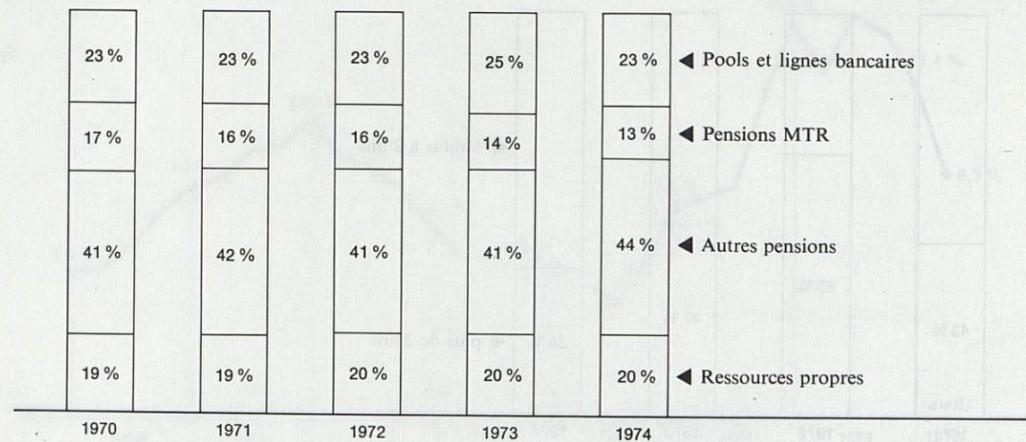


L'analyse des ressources du Groupe fait apparaître :

- la continuité de la politique suivie,
- l'équilibre qui s'est établi entre les différents prêteurs de capitaux.

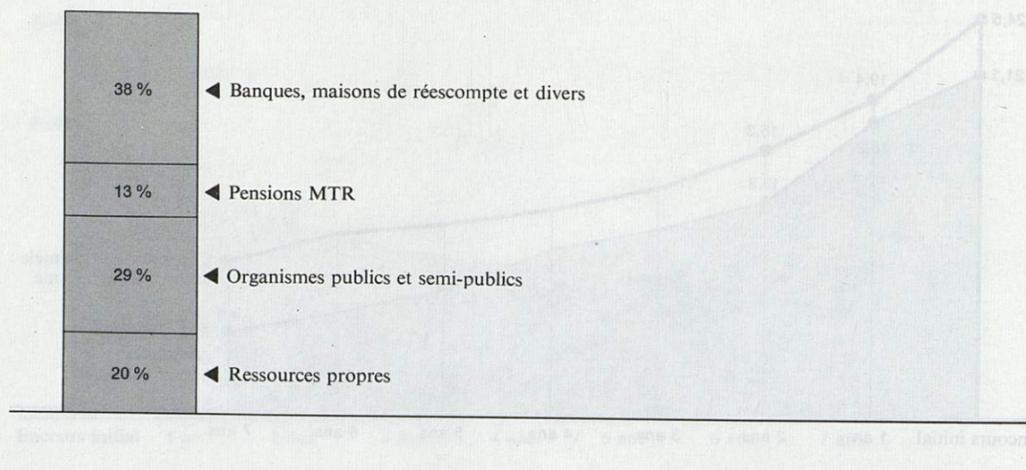
Nature des ressources finançant l'encours global

(au 31 décembre)



Part des différents prêteurs dans l'ensemble des ressources du Groupe

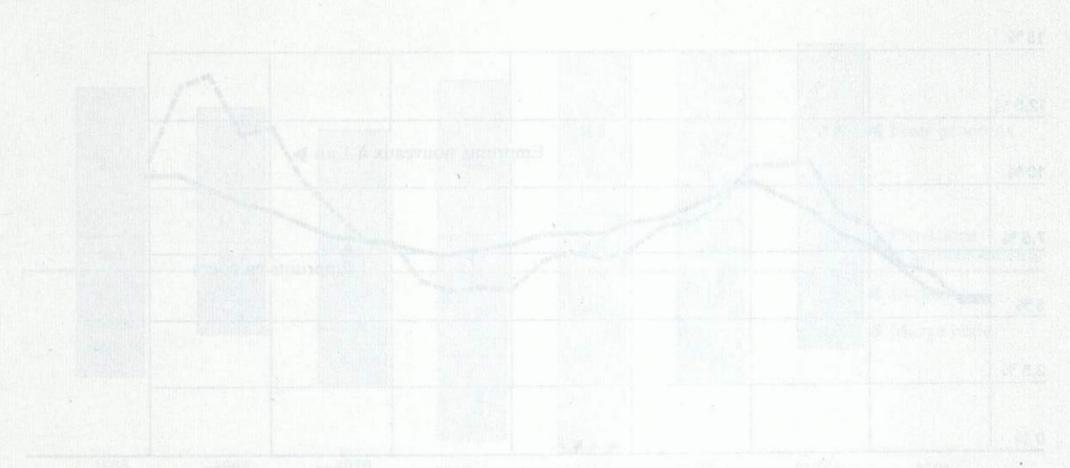
(au 31 décembre 1974)



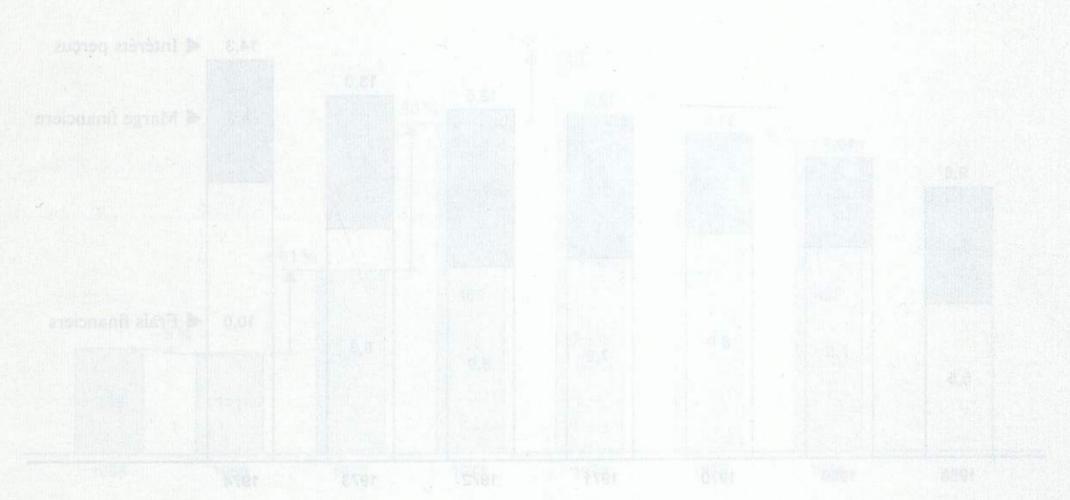
LES RÉSULTATS

La politique financière suivie par le Groupe a permis de maintenir les ratios de liquidité à un niveau élevé. Les ratios de liquidité sont restés supérieurs à 100% tout au long de la période. Cette situation est due à la politique de gestion des actifs et des passifs qui vise à garantir la solvabilité du Groupe à tout moment. Les ratios de liquidité sont définis comme le rapport entre les actifs à court terme et les passifs à court terme. Cette politique a permis de maintenir les ratios de liquidité à un niveau élevé, ce qui est un indicateur de la solidité financière du Groupe.

Taux moyen des emprunts en cours sur les marchés monétaires et financiers



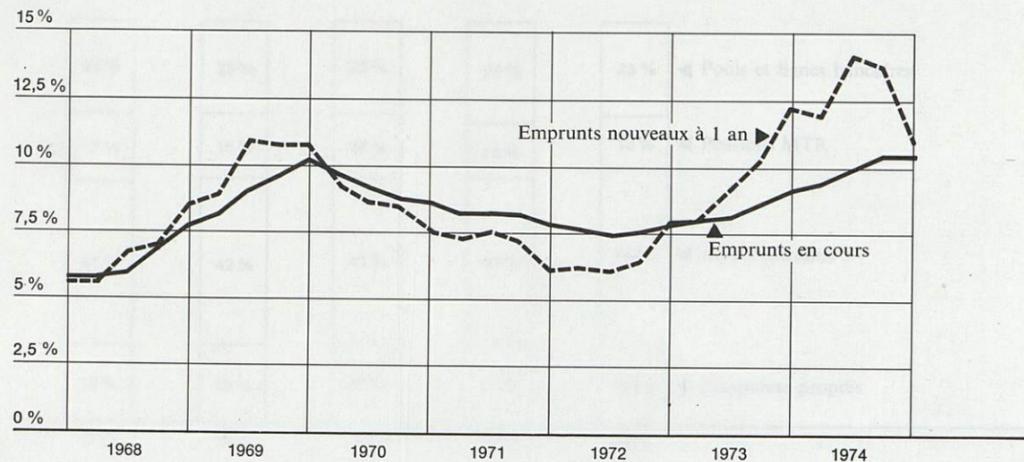
Marge financière des sociétés de crédit du Groupe



LES RÉSULTATS...

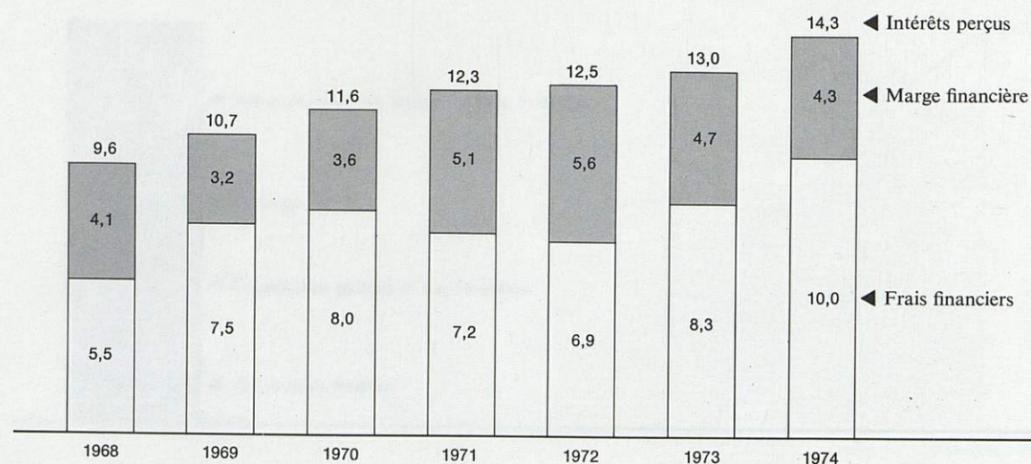
La politique financière suivie par le Groupe a limité les effets de la hausse brutale des taux d'intérêt. Mais le coût des réserves obligatoires (en 1973) et les difficultés rencontrées (en 1974) dans l'application intégrale de l'indexation de certains contrats ont entraîné une baisse supplémentaire du résultat brut consolidé du Groupe de l'ordre de 15% en deux ans.

Taux moyen des emprunts en cours sur les marchés monétaire et hypothécaire



Marge financière des sociétés de crédit du Groupe

(en francs, pour 100 francs d'encours)

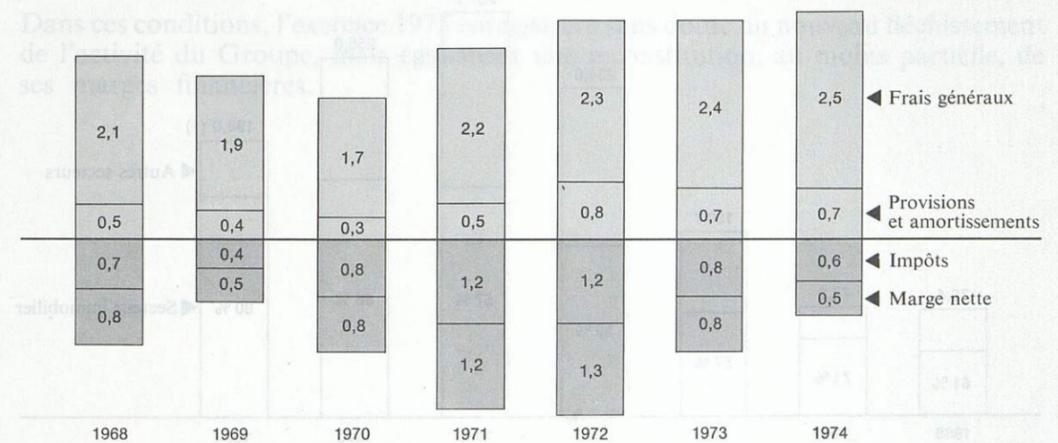


LES PERSPECTIVES...

L'accroissement des charges d'exploitation, lié à la hausse générale des salaires et des prix, a provoqué en outre une restriction de la marge nette.

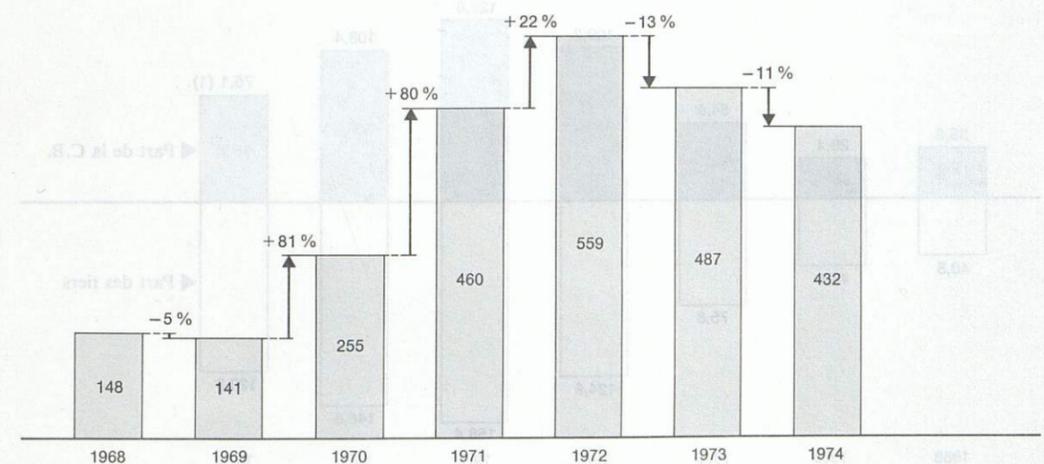
Emplois de la marge financière des sociétés de crédit du Groupe

(en francs, pour 100 francs d'encours)



Résultat brut consolidé du Groupe

(en millions de francs)



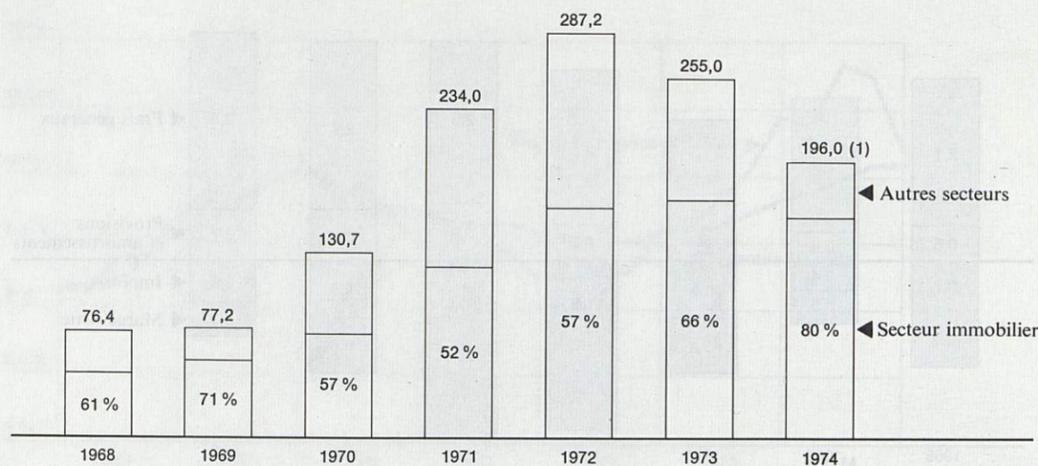
(1) Pour comparaison, le résultat brut consolidé du Groupe en 1973 s'élevait à 521 millions de francs, dont 50,1 pour le C.B.

La situation globale du Groupe recouvre des évolutions sensiblement différentes selon les sociétés : le secteur des financements immobiliers s'est trouvé relativement bien protégé contre les fluctuations des taux d'intérêt par la place importante qu'y occupent les crédits indexés et par la position créditrice de la C.F.E.C., éléments régulateurs dont ne disposent pas les autres secteurs d'intervention du Groupe.

La participation en capital de la Compagnie Bancaire dans ses filiales étant plus importante dans le secteur de l'équipement des entreprises et celui de l'équipement des particuliers que dans le secteur immobilier, son résultat net consolidé a davantage baissé que celui de l'ensemble du Groupe.

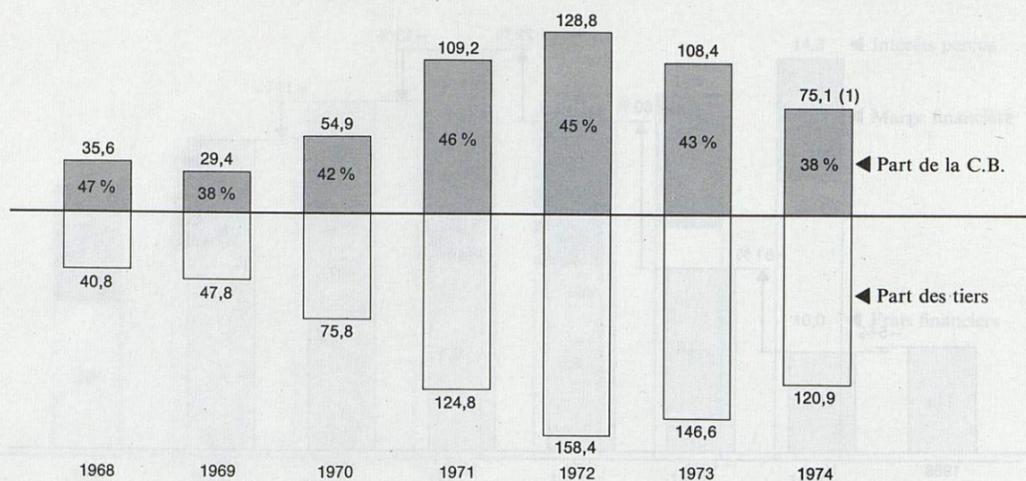
Contribution du "secteur immobilier" au résultat net d'exploitation du Groupe

(en millions de francs)



Résultat net consolidé du Groupe, part de la C.B.

(en millions de francs)



(1) hors contribution exceptionnelle, le résultat net consolidé du Groupe eût été de 225,5 millions de francs, dont 89,5 pour la C.B.

LES PERSPECTIVES...

L'année 1974 a été marquée, plus encore que 1973, par l'inflation. L'année 1975 verra probablement se développer le risque d'une déflation.

La politique que les Pouvoirs Publics mettront en œuvre devra soutenir l'activité sans relancer l'inflation.

Il semble probable que :

- les restrictions apportées à la distribution du crédit seront prudemment allégées de façon sélective selon les activités ou les secteurs économiques,
- la "relance par l'investissement" sera vraisemblablement préférée à la "relance par la consommation",
- les taux d'intérêt ne continueront à baisser que si la relance de l'économie américaine est plus tardive ou plus faible que prévu.

Dans ces conditions, l'exercice 1975 enregistrera sans doute un nouveau fléchissement de l'activité du Groupe, mais également une reconstitution, au moins partielle, de ses marges financières.

1974 W est... plus encore par 1973 par l'augmentation de 1973...
 y a eu une augmentation de 1973 par l'augmentation de 1973...
 La politique des pouvoirs publics... en faveur de l'activité...
 Il est probable que... les restrictions apportées à la distribution de crédit...
 de façon sélective selon les activités ou les secteurs économiques.

— la "relance par l'investissement" sera vraisemblablement précisée à la "relance par la consommation".

— les taux d'intérêt ne continueront à baisser que si la relance de l'économie américaine est plus rapide que celle de l'Europe.

Dans ces conditions, l'exercice 1975 envisagé sans doute un nouveau réajustement de l'activité du Groupe, mais également une reconstruction, au moins partielle, de ses marges financières.



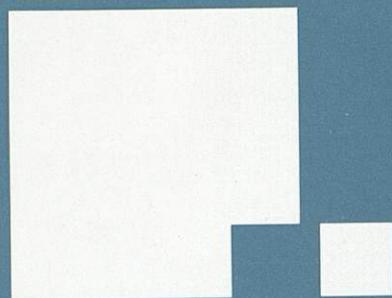
Résultat net consolidé du Groupe, part de la C.B.



(1) Part de la C.B. (2) Part des filiales

25 avenue Kléber, 75116 Paris, téléphone 525.25.25

*note sur le bilan
et sur les comptes de résultats de
la compagnie bancaire*



mai 1975

LE BILAN

Le Bilan au 31 décembre 1974 est présenté sous une forme identique à celle du précédent et conforme à la réglementation de la Commission de Contrôle des Banques

Toutefois, afin de tenir compte de remarques ou d'indications qui avaient été formulées par cette dernière à l'issue d'un examen approfondi des comptes, auquel elle avait procédé dans le cadre de ses attributions, sont intervenus, au cours de l'exercice, un certain nombre de transferts internes entre cinq postes de l'ACTIF et un poste du PASSIF.

Par rapport à la répartition et à la position des comptes au 31 décembre 1973, telles que celles-ci avaient été présentées l'an dernier, ces changements de classification ont eu les conséquences suivantes :

● A l'actif

Crédits à la clientèle - Comptes débiteurs

Ce poste a été majoré de F 7 930 232,27 d'avances d'Actionnaires ou d'Associés, consenties à des Sociétés de construction-vente gérées par des Sociétés du Groupe, avances qui étaient auparavant incluses dans le poste *Débiteurs divers*.

Comptes de régularisation et Divers

Ce poste a été majoré de F 3 036 248,12 représentant la quote-part de résultats restant à recevoir, à la fin de l'exercice 1973, de Sociétés de construction-vente bénéficiaires, montant qui était inscrit auparavant dans la rubrique des *Débiteurs divers*.

Titres de Filiales et Participations

Ce poste a été réduit de F 19 146 323 représentant la valeur incluse dans le Portefeuille-Titres, des actions de Sociétés Anonymes Immobilières propriétaires d'immeubles d'exploitation du Groupe de la Compagnie Bancaire.

Immobilisations

Ce poste a été majoré :

- d'une part,		
de la valeur des actions des S.A. Immobilières propriétaires d'immeubles d'exploitation	F	19 146 323,00
incluse auparavant dans les Titres de Filiales et Participations		
- d'autre part,		
du montant des avances consenties à ces mêmes S.A. Immobilières, avances incluses auparavant dans le poste		
<i>Débiteurs divers</i>	F	64 802 018,10
	F	83 948 341,10

Débiteurs divers

Ce poste a été,

- d'une part,		
réduit, comme indiqué ci-dessus,		
• du montant des avances d'Actionnaires ou d'Associés transférées dans les crédits à la clientèle-comptes débiteurs	F	7 930 232,27
• du montant de la quote-part des résultats bénéficiaires restant à percevoir de Sociétés de construction-vente, transféré dans les comptes de <i>Régularisation et Divers</i>	F	3 036 248,12
• du montant des avances consenties à des S.A. Immobilières propriétaires d'immeubles d'exploitation du Groupe, transféré dans des comptes d' <i>Immobilisations</i>	F	64 802 018,10
	F	75 768 498,49
- d'autre part,		
majoré, de	F	102 735,85
représentant la quote-part de la Compagnie Bancaire dans les résultats 1973 de Sociétés de construction-vente déficitaires dont le montant avait été, dans les présentations antérieures, soustrait de celui des autres résultats bénéficiaires, non encore perçus, qui n'apparaissaient ainsi que pour leur montant net.		

● Au passif

Pour la raison exposée ci-dessus :

Le Poste <i>Compte de Régularisation, Provisions et Divers</i>		
a été majoré de	F	102 735,85
montant représentant la quote-part de la Compagnie Bancaire, à fin 1973, dans les résultats déficitaires de S.C.I. de construction-vente qui, auparavant, avaient été portés en déduction des résultats bénéficiaires non encore perçus enregistrés, à l'ACTIF du BILAN, sous la rubrique <i>Débiteurs divers</i> .		

Examen général du bilan

- Au 31 décembre 1974, la valeur nette comptable des actifs, gérés ou possédés par la Compagnie Bancaire, s'élevait à... **F 14 849 003 647,07** faisant ainsi apparaître par rapport au 31 décembre 1973, une augmentation, en valeur absolue, de... **F 2 315 844 035,26** ou 18,47 % en valeur relative.

Ces actifs, regroupés par nature, étaient les suivants :

1 - Disponibilités

- en caisse, instituts d'émission, trésor public, comptes courants postaux.....	F	20 443 705,86
- en banques et entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire.....	F	25 765 400,84
	F	46 209 106,70

2 - Encours, en capital, des concours apportés aux Filiales et à la clientèle du Groupe et des opérations réalisées sur le Marché Monétaire

soit :

a) crédits nourris, inscrits aux rubriques :

- Banques et Entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire.....	F	227 814 404,86
- Bons du Trésor et valeurs reçues en pension ou achetées ferme.....	F	1 361 639 420,00
- Crédits à la clientèle-portefeuille.....	F	1 102 842 914,44
- Crédits à la clientèle-comptes débiteurs.....	F	165 733 863,73
dédution faite de F 53 519 361,97 de provisions couvrant les risques des créances douteuses à concurrence de 72 % de leur montant.		
	F	2 858 030 603,03

b) Crédits mobilisés, inscrits Hors-Bilan aux rubriques :

- Valeurs données en pension à recevoir.....	F	9 773 850 000,00
- Effets escomptés circulant sous endos.....	F	1 230 530 000,00
	F	11 004 380 000,00

soit un encours total de... **F 13 862 410 603,03**

3 - Créances diverses

représentées par :

a) les comptes de régularisation et divers enregistrant :

- des produits à recevoir pour.....	F	17 632 084,69
- des charges payées d'avance pour.....	F	2 455 987,21
- le montant d'effets à l'encaissement non disponibles.....	F	374 478,19
- diverses opérations en cours de régularisation.....	F	8 451 327,27
	F	28 913 877,36

b) les débiteurs divers

ne représentant plus que le montant des cautionnements ou des avances de fonctionnement consenties à des organismes de gestion du Groupe. Les autres avances d'Actionnaires ou d'Associés consenties, soit à d'autres Sociétés du Groupe, soit aux S.A. Immobilières, avances dont le montant constituait, l'an dernier, la partie la plus importante du poste figurant maintenant, comme signalé plus haut, dans les rubriques : *Concours à la clientèle-comptes débiteurs ou Immobilisations*

F 75 578 132,06

c) les comptes d'opérations sur titres

soldés en 1973, mais apparaissant à nouveau en 1974, et représentant, exclusivement, le solde créditeur de la Compagnie Bancaire chez les intermédiaires en Bourse

F 1 392 429,22

F 105 884 438,64

4 - Portefeuille-Titres

faisant l'objet des annexes 1 et 3 au Bilan et aux comptes de résultats et constitués par :

a) des titres de placement pour.....	F	32 673 770,00
b) des titres de filiales et participations, pour.....	F	759 654 515,83

soit, au total, une valeur nette de... **F 792 328 285,83**

égale :

- au prix de revient de ces titres.....	F	834 860 210,66
---	---	----------------

dédution faite

- d'amortissements par emplois de plus-values.....	F	28 979 102,11
- de provisions pour dépréciation pratiquées sur les titres autres que les titres de Sociétés d'exploitation filiales.....	F	13 552 822,72

soit, une déduction totale de... **F 42 531 924,83**

ramenant la valeur nette comptable du *Portefeuille-Titres* à... **F 792 328 285,83**

à reporter **F 14 806 832 434,20**

report **F 14 806 832 434,20**

Ce montant est supérieur de... **F 104 727 999,02**
à celui de l'année précédente qui s'élevait à... **F 687 600 286,81**

L'augmentation ainsi constatée correspond :

- à l'excédent des investissements nouveaux sur les cessions ou réduction de capital intervenues, soit... **F 135 400 224,74**

- le montant des titres de S.A. Immobilières, transférés au poste *Immobilisations*, comme déjà indiqué... **F 19 146 323,00**

- le montant des dotations 1974 pour dépréciation de la valeur des titres de Sociétés de Portefeuille du Groupe chez lesquelles sont logées les participations externes de la Compagnie Bancaire... **F 11 525 902,72**
(déduction faite de la reprise d'une provision de F 100 antérieurement constituée)

soit un total de déductions de... **F 30 672 225,72**
ramenant bien l'augmentation nette de la valeur nette comptable du *Portefeuille-Titres*, par rapport à fin 1973, à... **F 104 727 999,02**

Ceux des investissements nouveaux qui ont eu pour conséquence de porter, à 10 % ou plus du capital, les participations détenues par la Compagnie Bancaire au capital des Sociétés en cause, ont été les suivants :

- souscription de 4 499 actions de 100 F, libérées de la moitié du nominal, de la Société ENERCO S.A.

soit 22,49 % du capital de... **F 2 000 000**

- souscription de 997 actions de 100 F, entièrement libérées, du Groupement pour le Financement des Sociétés d'Économie Mixte GIMIXTE,

soit 19,94 % du capital de... **F 500 000**

- souscription de 1 200 actions de 100 F, libérées de la moitié du nominal, de la Société d'Aménagement, de Restauration et d'Équipement de Saint-Maur-des-Fossés SAREMA

soit 24 % du capital de... **F 500 000**

- souscription de 998 actions de 100 F, libérées du quart du nominal de la Société GENERCO S.A.

soit 19,96 % du capital de... **F 500 000**

- souscription de 34 parts de 100 F, de la Société Civile pour la Réalisation de Centres commerciaux de Villenave-d'Ornon et de Talence SOVITA

soit 34 % du capital de... **F 10 000**

5 - Immobilisations

Il s'agit :

- d'une part,

comme les années précédentes, de la valeur nette, après déduction de F 734 023,88 d'amortissements du matériel, du mobilier, des installations et d'un droit au bail... **F 339 720,71**

- d'autre part,

• de la valeur des actions de S.A. Immobilières propriétaires d'immeubles d'exploitation auparavant inscrites au *Portefeuille-Titres*... **F 19 146 323,00**

• des avances d'Actionnaires consenties à ces mêmes Sociétés afin de compléter leur capital, dont le montant qui figurait, l'an dernier, sous la rubrique *Débiteurs divers* s'élevait au 31/12/1974, à... **F 22 685 169,16**

F 42 171 212,87

La différence de... **F 8 753 851,52**
apparaissant entre ce montant et celui du Bilan... **F 50 925 064,39**

représente, comme les années précédentes, le montant des primes restant à amortir sur les titres non encore remboursés des emprunts obligataires :

- 7 % novembre 1968

- 8,75 % novembre 1970

- 8,75 % juillet 1971

- 8,40 % février 1973

La fraction de ces primes afférente à l'écart entre le prix de remboursement et la valeur nominale des obligations 7 % novembre 1968 est incluse, pour F 8 048 780,00, dans les comptes de régularisation du PASSIF.

Total des actifs au Bilan du 31 décembre 1974... **F 14 849 003 647,07**

● A cette même date, les ressources utilisées au financement de ces Actifs se répartissaient de la façon suivante :

● Ressources fournies par des tiers

1) Instituts d'émission, banques et entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire

a) au titre des comptes et emprunts à vue et échéance figurant au Passif du Bilan	F 1 534 737 924,19
b) au titre des valeurs	
- données en pension	F 9 773 850 000,00
- remises à l'escompte	F 1 230 530 000,00
figurant hors-bilan	F 11 004 380 000,00
soit, au total	F 12 539 117 924,19
sur lesquels :	
- les ressources apportées par des Sociétés du Groupe s'élèvent à	F 1 395 481 733,62
- celles fournies par le Marché Monétaire et par divers Organismes bancaires s'élèvent à	F 11 143 636 190,57
- montant supérieur de 26 % ou	F 2 296 223 515,01
à celui du 31 décembre 1973 qui était de	F 8 847 412 675,56

2) Comptes créditeurs

a) d'Entreprises et divers	F 145 397 133,64
comptes à vue et à échéance de Sociétés du Groupe non admises au Marché Monétaire.	
b) de particuliers	F 39 025 239,34
comptes bloqués ouverts au Personnel du Groupe au titre de l'intéressement.	
c) comptes de régularisation, provisions et divers	F 328 924 420,66
Dans ces comptes, sont notamment incluses :	
- des charges courantes d'exploitation restant à régler, pour	F 245 986 170,68
- les provisions pour éventualités diverses, pour participation, pour investissements, pour risques Moyen Terme	F 56 439 204,15
- les primes de remboursement à verser aux porteurs d'obligations 7 % novembre 1968	F 8 048 780,00
- le solde au 31 décembre 1974 du réescompte comptable des intérêts des prêts et des emprunts	F 13 298 296,54
ce montant incluant à hauteur de 9 770 000, les sommes destinées à faire face aux risques d'écart de taux susceptibles de résulter :	
- d'une part, de la politique des taux garantis pratiqués au niveau d'une fraction de l'encours des prêts consentis aux filiales et,	
- d'autre part, de la politique permanente de consolidation des emprunts contractés sur le Marché Monétaire.	
d) créditeurs divers et comptes d'opérations sur titres	F 21 367 588,56
dont l'essentiel est constitué pour F 20 453 362,48, par les provisions d'intérêts courus et non échus sur les 5 emprunts obligataires en cours.	

F 534 714 382,20

3) Emprunts obligataires

- la répartition de la dette obligataire entre les différentes émissions est la suivante :	
- obligations échangeables 4 1/2 mai 1965 (reliquat)	F 150 640,00
- obligations de type classique :	
7 % novembre 1968	F 126 059 500,00
8,75 % novembre 1970	F 162 711 500,00
8,75 % juillet 1971	F 220 426 500,00
8,25 % décembre 1972	F 280 095 000,00
8,40 % février 1973	F 328 934 000,00

F 1 118 377 140,00

- aucune nouvelle émission n'est intervenue au cours de l'exercice
- les amortissements effectués au cours de l'année se sont élevés à

le plan d'amortissement contractuel de cette dette obligataire se présente comme suit :					
reliquat échu	F 9 118 140	report	F 372 069 140	report	F 839 037 140
1975	F 54 482 000	1980	F 93 192 500	1985	F 84 235 000
1976	F 68 337 500	1981	F 100 852 500	1986	F 91 187 000
1977	F 73 961 000	1982	F 108 459 000	1987	F 67 070 000
1978	F 80 050 500	1983	F 86 798 000	1988	F 36 848 000
1979	F 86 120 000	1984	F 77 666 000		
à reporter	F 372 069 140	à reporter	F 839 037 140	Total	F 1 118 377 140

Total des ressources fournies par les tiers au 31 décembre 1974 (contre F 11 899 663 940,39 au 31 décembre 1973).

à reporter F 14 192 209 446,39

● Ressources propres

1) Réserves	F 389 989 436,37
au niveau desquelles les augmentations suivantes, par rapport au Bilan avant répartition du 31 décembre 1973, ont été enregistrées	
- prime d'échange	F 12 772 059,81
consécutives aux derniers échanges d'obligations 4 1/2 mai 1965 qui ont porté sur 27 654 titres; le nombre des obligations restant à présenter au remboursement s'élevant à 269, au 31 décembre 1974	
- réserve légale	F 6 125 980,00
- fonds de prévoyance	F 14 000 000,00
- réserves provenant de plus-values exonérées	F 9 722,83
ces trois derniers mouvements étant la conséquence des décisions prises par l'A.G.O. du 8 mai 1974.	
2) Capital	F 245 039 200,00
(inchangé)	
3) Report à nouveau	F 789 649,14
(celui de l'exercice 1973).	
4) Bénéfice net de l'exercice	F 29 729 766,69
égal	
au bénéfice d'exploitation	F 37 379 373,29
(contre en 1973, F 37 042 509,07)	
moins	
la balance négative des plus ou moins values à long terme et exonérées	F 7 649 606,60
soit un total de ressources s'élevant à	F 665 548 052,20
dont il convient de déduire le montant des primes sur emprunts obligataires non encore amorties qui ont été exclues des éléments d'ACTIF, soit	F 8 753 851,52
afin d'obtenir le montant net des ressources propres au Bilan, qui s'établit ainsi à	F 656 794 200,68

ce qui correspond à 4,42 % du total général des ressources utilisées au 31 décembre 1974 F 14 849 003 647,07

LES COMPTES DE RÉSULTATS

Aucune modification par rapport à l'année précédente n'a été apportée à la présentation des comptes qui reste conforme aux prescriptions de la Commission de Contrôle des Banques.

A - Le compte d'exploitation

1) Les produits bancaires et les produits accessoires perçus se sont élevés ensemble à	F	1 407 975 809,72
par rapport à l'exercice précédent, ils ont enregistré une augmentation égale à	F	486 940 140,53
en valeur absolue, ou de 53 % en valeur relative, alors que l'augmentation de l'année précédente, par rapport à 1972, n'avait été que de 9,50 %.		
2) Les frais bancaires et les intérêts sur emprunts obligataires dont le total représente le coût du refinancement de la partie la plus importante des concours consentis aux filiales et à leur clientèle, se sont élevés ensemble à	F	1 331 609 107,37
leur augmentation, soit	F	504 304 762,61
a donc été supérieure de près de 4 % à celle des produits; par rapport à l'exercice précédent, elle correspond, en valeur relative, à une majoration de 61 % de ces frais; celle de 1973, par rapport à 1972, n'avait été que de 11 %.		
L'excédent des produits bancaires sur les frais bancaires s'est donc élevé à	F	76 366 702,35
Ce montant est inférieur, en valeur absolue, de	F	17 364 622,08
ou de 18,50 % en valeur relative à celui de l'exercice précédent.		
3) Les revenus du Portefeuille-Titres	F	29 095 639,44
sont supérieurs de	F	2 250 735,38
ou 8 %, à ceux de 1973.		
Cette évolution provient, essentiellement, de l'augmentation du nombre de titres de Sociétés filiales en Portefeuille, accroissement résultant, soit de souscriptions aux augmentations de capital réalisées en 1973 (SICAR, LOCABAIL-IMMOBILIER) soit d'attributions gratuites (UNION FRANÇAISE de BANQUES); pour une part plus réduite, elle provient aussi de l'augmentation du montant unitaire des dividendes encaissés en 1974 au titre de résultats de 1973 (LOCABAIL-IMMOBILIER, SINVIM, COFIBAIL-AUTO).		
79 % des revenus bruts ainsi perçus bénéficient du régime fiscal Société Mère-Filiales.		
20 % du régime fiscal propre aux SICOMI.		
1 % sont imposables au régime de droit commun.		
Sur le montant brut de l'ensemble des recettes	F	105 462 341,79
dont 72,40 % proviennent de l'activité de centrale de refinancement de la Compagnie Bancaire et 27,60 % de son rôle de Holding, ont été prélevés :		
a) les charges courantes d'exploitation		
- frais de personnel	F	8 500 052,43
- impôts et taxes	F	1 804 199,84
- autres charges d'exploitation	F	13 265 157,84
dont le total	F	23 569 410,11
est supérieur de 15 % à celui de l'exercice précédent, taux inférieur à celui de l'accroissement des frais de personnel et des frais de relations publiques qui ont constitué, en valeur absolue et en valeur relative, l'essentiel de l'augmentation constatée, en raison de l'évolution générale des salaires et des prix en 1974.		
b) les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements ne se sont élevées qu'à	F	837 631,16
contre, en 1973	F	13 874 363,93
car elles ne s'appliquent, cette année, qu'aux amortissements des primes de remboursement des emprunts obligataires pour l'essentiel et à l'amortissement des immobilisations pour la différence, à l'exclusion d'amortissement de frais d'émission d'emprunt obligataire, comparables à ceux qui avaient été prévus précédemment, les conditions du Marché n'ayant pas permis à la Compagnie Bancaire de procéder en 1974 à l'émission d'un emprunt.		
c) l'excédent des provisions constituées sur les provisions reprises	F	28 648 321,83
soit, provisions constituées	F	35 392 721,83
moins provisions reprises	F	6 744 400,00
doit être comparé à celui de l'an dernier qui s'élevait à	F	11 335 424,34
Les provisions constituées en 1974 s'appliquent, à concurrence de ...	F	23 866 719,11
aux créances douteuses et à concurrence de	F	11 526 002,72
à la dépréciation du Portefeuille-Titres.		
Les provisions reprises concernent exclusivement les créances douteuses.		
soit des charges d'exploitation s'élevant au total à	F	53 055 363,10
qui déterminent un bénéfice brut de	F	52 406 978,69
à reporter	F	52 406 978,69

report F 52 406 978,69

se comparant à celui de	F	74 807 862,94
de l'exercice précédent, dont il représente 70 %.		
Il y a toutefois lieu d'observer qu'il convient d'ajouter à ce montant, celui de	F	11 526 002,72
correspondant aux dotations pour dépréciation du Portefeuille-Titres qui en a été déduit ci-dessus, si on désire		
déterminer le résultat réel d'exploitation de l'exercice	F	63 932 981,41

En effet, les F 11 526 002,72 en question, constituent une des composantes du compte particulier de résultats des plus et moins values à long terme qui enregistre, traditionnellement les gains ou les pertes en capital réalisés sur les éléments permanents du Portefeuille-Titres et des Immobilisations.

B - Le compte de pertes et profits

1) les profits, exclusion faite des profits en capital

(et les mouvements créditeurs inscrits à ce compte pour ordre)

a) sur exercices antérieurs	F	250 671,71
sont constitués, soit par des encaissements de produits sur des opérations de 1973, pour des montants supérieurs aux estimations qui en avaient été faites à la clôture des comptes le 31 décembre 1973, soit par des règlements de charges effectués pour des montants inférieurs aux provisions constituées à cet effet.		
b) exceptionnels		
exclusion faite de F 3 862 525,60 de plus-values à long terme réalisées sur la cession de titres de filiales, notamment à l'occasion de l'introduction en Bourse des actions de la SINVIM, et sur certains autres éléments d'ACTIF, sont essentiellement constitués par les résultats bénéficiaires des Sociétés de construction-vente et s'élèvent à	F	5 683 634,81
c) les reprises de provisions		
exclusion faite de F 100 de provisions sur titres, s'élèvent à	F	6 703 346,96
et concernent trois éléments de nature différente, dont les deux premiers, inscrits pour ordre, ont une contrepartie d'importance comparable au niveau des pertes, le troisième ayant le caractère de profits sur exercice antérieur.		
- les provisions pour risques, antérieurement constituées et qui ont été utilisées pour couvrir des créances irrécouvrables dont le montant figure par ailleurs à ce titre dans la colonne "pertes" au compte de pertes-profits de l'exercice	F	2 708 424,96
(contre F 4 591 023,41 en 1973)		
- la provision pour contribution nette au fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe constituée à fin 1973, au titre de l'exercice	F	2 590 000,00
montant utilisé effectivement en 1974 lors de la répartition de l'intéressement, à concurrence de F 2 250 320, comme indiqué dans la colonne "pertes" du compte de pertes et profits, sous la rubrique "participation des salariés" aux fruits de l'expansion		
- la provision pour investissement constituée en 1969 - sur la base de l'intéressement de 1968 - et qui, ayant été utilisée conformément à son objet, a été entièrement libérée au terme du délai de 5 ans imposé par la réglementation fiscale, les obligations de la Compagnie Bancaire en matière d'intéressement auquel la création de cette provision était liée, ayant été intégralement remplies	F	1 404 922,00
	F	6 703 346,96
		F 12 637 653,48
soit un total de profits ou de mouvements créditeurs de	F	76 570 634,89

2) les pertes, exclusion faite des pertes en capital sont constituées par :

a) la charge effective réglée en 1974, au titre de la contribution nette au fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe, pour l'exercice 1973 et qui avait fait l'objet d'une provision de F 2 590 000 qui figure, en raison de son utilisation, dans les provisions reprises au crédit du compte de Pertes et Profits	F	2 250 320,00
b) les pertes sur exercices antérieurs		
- d'une part, pertes définitives sur créances couvertes par des provisions antérieurement constituées et dont le montant figure à ce titre au crédit du compte de Pertes et Profits	F	2 708 424,96
- d'autre part, supplément de dépenses par rapport aux provisions pour charges constituées à la fin de l'exercice précédent	F	402 806,93
	F	3 111 231,89
à reporter	F	5 361 551,89
	F	76 570 634,89

report F 5 361 551,89 F 76 570 634,89

c) les pertes exceptionnelles

exclusion faite de diverses moins-values de réalisation d'éléments d'ACTIF, intervenues pour F 22 418,54
représentent l'excédent des pertes sur créances par rapport aux provisions constituées..... F 1 319 726,65

d) les dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors-exploitation

- pour investissement F 1 888 793,00
- pour contribution nette au fonds de péréquation de l'intéressement du Groupe (au titre de l'exercice 1974) à régler en 1975 F 2 580 000,00
(les provisions pour éventualités diverses étant restées fixées au montant constitué par les dotations antérieures)

F 4 468 793,00

e) les provisions pour impôts qui se décomposent en :

- provision pour impôt net sur les Sociétés 1974..... F 23 221 436,00
(contre F 26 412 076,17 en 1973, impôt sur les plus-values inclus)
- contribution exceptionnelle 1974 dont le montant représente 18 % de l'impôt brut sur les Sociétés de 1973 qui en constituait l'assiette . F 4 783 565,00

F 28 005 001,00

soit un total de Pertes et Charges diverses de F 39 155 072,54

qui, soustrait de celui des profits, dégage un

bénéfice d'exploitation de l'exercice égal à F 37 415 562,35

se comparant à celui de F 37 042 509,07 de l'exercice précédent auquel il est sensiblement égal.

Les moins-values à long terme provenant :

- de la constitution de provisions pour dépréciation du Portefeuille-Titres, pour F 11 526 002,72
- du résultat de cessions de titres de filiales et de participations..... F 22 418,54

soit F 11 548 421,26

ayant été supérieures aux plus-values réalisées sur :

- les cessions de titres de filiales et participations F 3 862 525,60
- la reprise de provision sur titres F 100,00

F 3 862 625,60

il en résulte pour l'exercice un excédent de moins-values de F 7 685 795,66

Le total net constitué par :

- le bénéfice d'exploitation de l'exercice

- et les résultats des plus et moins-values à long terme et exonérées de l'exercice

s'élève donc à F 29 729 766,69

montant auquel il y a lieu d'ajouter le report à nouveau de l'exercice précédent F 789 649,14

pour obtenir le bénéfice net à répartir au titre de l'exercice 1974 F 30 519 415,83

25 avenue Kléber, 75116 Paris, téléphone 525.25.25